

Cote du document: EB 2020/131(R)/R.11/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 5 a) ii) d)
Date: 30 décembre 2020
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêts et dons au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette

République du Bénin et République togolaise

Programme régional pour l'intégration des marchés agricoles (PRIMA)

Numéro du projet: 2000003066 - 2000003067

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Nadine Gbossa

Directrice régionale par intérim
Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: n.gbossa@ifad.org

Jean Pascal Kaboré

Directeur pays pour le Bénin et le Togo
téléphone: +233596910795
courriel: p.kabore@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle et
relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente et unième session

Rome, 7-9 décembre 2020

Pour: Approbation

Table des matières

Sigles et acronymes	iii
Carte de la zone du programme	iv
Résumé du financement	v
I. Contexte	1
A. Contexte régional et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements tirés	5
II. Description du programme	5
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	5
B. Composantes, résultats et activités	6
C. Théorie du changement	6
D. Alignement, appropriation et partenariats	7
E. Coût, avantages et financement	8
F. Risques et mesures d'atténuation	16
G. Catégorie environnementale et sociale	16
H. Classement au regard des risques climatiques	17
I. Soutenabilité de la dette	17
III. Exécution	17
A. Cadre organisationnel	17
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	19
C. Plans d'exécution	20
IV. Instruments et pouvoirs juridiques	20
V. Recommandation	21
Annexe	
Proposition de don au titre du guichet mondial/régional à l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation en faveur du Programme régional pour l'intégration des marchés agricoles (PRIMA)	22

Appendices

I. Accords de financement négociés	
II. Cadre logique	
III. Théorie du changement	
IV. Justification d'une approche régionale dans le PRIMA et aperçu de l'articulation opérationnelle entre les niveaux régional et nationaux	
V. Enseignements tirés	
VI. Soutenabilité de la dette dans les différents pays du Programme	
VII. Matrice intégrée des risques du projet	
VIII. Stratégie détaillée de retrait	

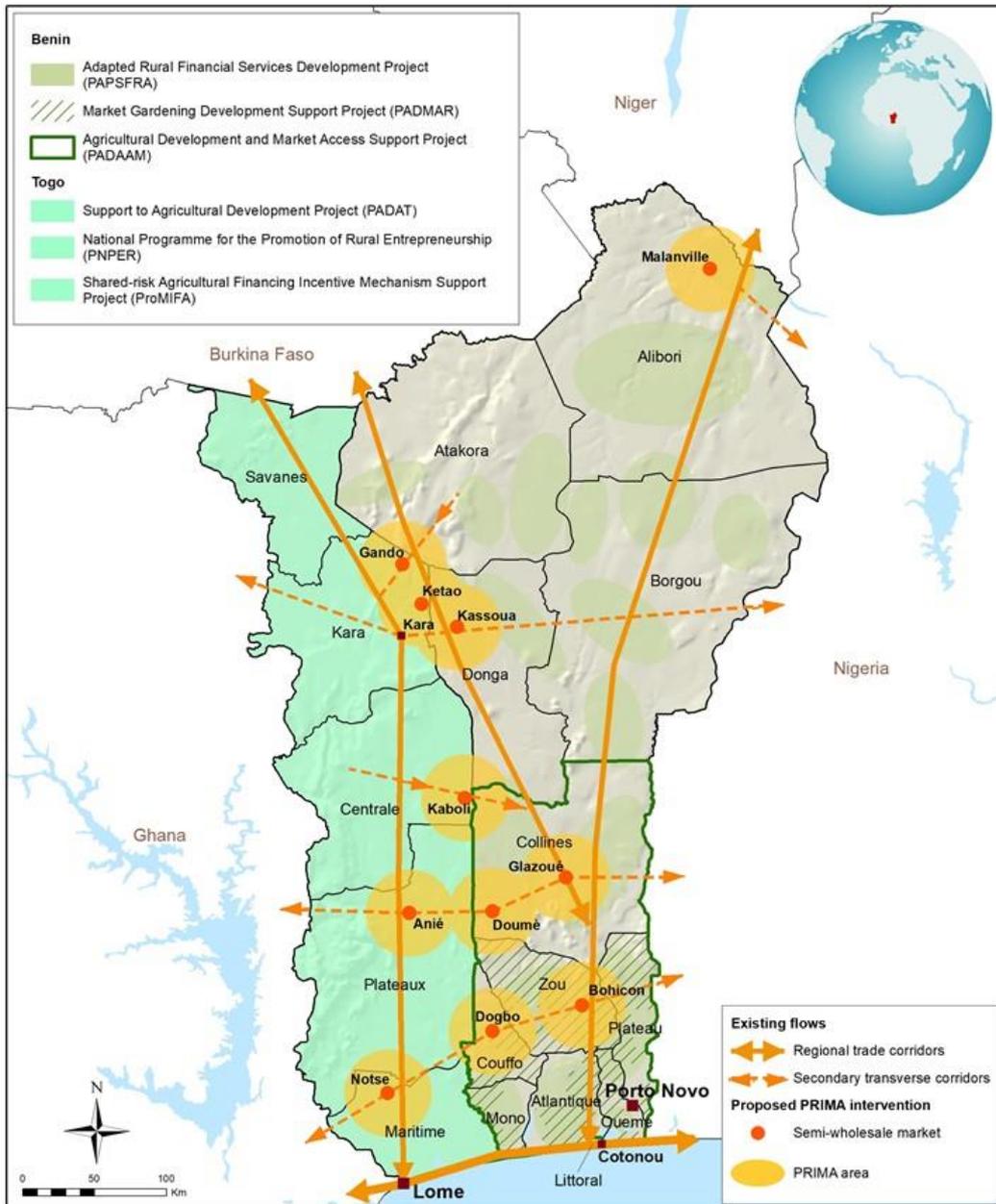
Équipe régionale d'exécution du programme

Directrice régionale par intérim:	Nadine Gbossa
Directeur de pays/chargé de programme de pays:	Jean Pascal Kaboré
Responsable technique:	Fanny Grandval
Responsable des finances:	Bénin: Mame Awa Mbaye Togo: Radu Damianov
Spécialiste climat et environnement:	Yawo Jonky Tenou
Juriste:	Benoit Diouf

Sigles et acronymes

ARAA	Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation
BAfD	Banque africaine de développement
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CTPO	Coordination togolaise des organisations paysannes et de producteurs agricoles
ECOWAP	politique agricole de la CEDEAO
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FARM-TRAC	Projet d'agriculture familiale, marchés régionaux et corridors commerciaux transfrontaliers dans le Sahel
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FIDA11	Onzième reconstitution des ressources du FIDA
FIPS	instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (Bénin)
MAPAH	Ministère de l'agriculture, de la production animale et halieutique (Togo)
ODD	objectif de développement durable
Fonds de l'OPEP	Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international
PAM	Programme alimentaire mondial
PIB	produit intérieur brut
PNOPPA	Plateforme nationale des organisations paysannes et des producteurs agricoles du Bénin
PRIMA	Programme régional pour l'intégration des marchés agricoles
PTBA	plan de travail et budget annuel
ROPPA	Réseau des organisations paysannes et des producteurs de l'Afrique de l'Ouest
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UGP	unité de gestion du programme
UniR-AT	unité régionale d'assistance technique

Carte de la zone du programme



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.
 Source: FIDA | 29/11/2020

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteurs/bénéficiaires:	Ministères en charge des finances du Bénin et du Togo
Organismes d'exécution:	
Bénin:	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP)
Togo:	Ministère de l'agriculture, de la production animale et halieutique (MAPAH)
Bénéficiaire du don régional:	Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA)
Coût total du programme:	Environ 92,8 millions d'EUR (équivalant approximativement à 108,56 millions d'USD)
Montant du prêt du FIDA (Onzième reconstitution des ressources [FIDA11]):	31,20 millions d'EUR (équivalant approximativement à 36,50 millions d'USD)
Bénin:	18,72 millions d'EUR (équivalant approximativement à 21,90 millions d'USD)
Togo:	12,48 millions d'EUR (équivalant approximativement à 14,60 millions d'USD)
Conditions des prêts du FIDA:	Prêts à des conditions particulièrement favorables
Montant des dons du FIDA au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (FIDA11):	
Bénin:	6,93 millions d'EUR (équivalant approximativement à 8,10 millions d'USD)
Togo:	4,62 millions d'EUR (équivalant approximativement à 5,40 millions d'USD)
Cofinanceurs:	Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international (Fonds de l'OPEP); Gouvernement béninois; Gouvernement togolais; bénéficiaires
Montant du cofinancement:	Fonds de l'OPEP ¹ , à hauteur de 22,23 millions d'EUR (équivalant approximativement à 26 millions d'USD)
Contribution des emprunteurs/bénéficiaires:	Gouvernement béninois et Gouvernement togolais ² , à hauteur d'environ 13,26 millions d'EUR (équivalant approximativement à 15,50 millions d'USD)
Bénin:	7,53 millions d'EUR (équivalant approximativement à 8,81 millions d'USD)
Togo:	5,72 millions d'EUR (équivalant approximativement à 6,69 millions d'USD)
Contribution des bénéficiaires:	4,32 millions d'EUR (équivalant approximativement à 5,05 millions d'USD)
Bénin:	3,43 millions d'EUR (équivalant approximativement à 4,02 millions d'USD)
Togo:	0,88 million d'EUR (équivalant approximativement à 1,03 million d'USD)
Déficit de financement:	8,55 millions d'EUR (équivalant approximativement à 10 millions d'USD)

¹ En cours de négociation, suite aux lettres de demande adressées par les Gouvernements béninois et togolais au Fonds de l'OPEP. Durant la mission de conception, ce fonds a exprimé son vif intérêt pour contribuer au plan de financement.

² Correspondant aux droits, aux taxes et à la mise à disposition des bureaux pour l'unité de gestion du programme (UGP) et de terrains pour l'instauration de marchés.

**Montant du financement climatique
apporté par le FIDA:**

Montant total: 16,69 millions d'EUR (équivalent
approximativement à 19,53 millions d'USD)

**Montant du don régional du FIDA
en faveur de l'ARAA:**

Montant au titre de FIDA11: 5,95 millions d'EUR (équivalent
approximativement à 6,96 millions d'USD)

Institutions coopérantes:

1,71 million d'EUR (équivalent approximativement à
2 millions d'USD)³

FIDA et ARAA

³ Il est aussi attendu un don du Fonds de l'OPEP (1 million d'USD 0,9 million d'EUR) pour le financement du don régional PRIMA (coordination et activités à l'échelle régionale).

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 75.

I. Contexte

A. Contexte régional et justification de l'intervention du FIDA

Contexte politique, économique et social

1. Le FIDA et les Gouvernements de la République du Bénin et de la République togolaise sont convenus de mettre en place un cadre régional visant à augmenter le commerce agricole entre les deux pays, dans l'esprit d'intensifier le commerce agricole intrarégional au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de progresser vers une zone de libre-échange continentale africaine. Le 12 novembre 2019 à Grand Popo (Bénin), les ministres respectifs chargés de l'agriculture ont signé un aide-mémoire conjoint entérinant les principaux éléments stratégiques et opérationnels définis dans la Note conceptuelle du Programme pour l'intégration régionale des marchés agricoles (PRIMA) et confirmant le plein appui politique et l'engagement des deux Gouvernements à l'égard de cette initiative régionale.
2. Le Bénin et le Togo sont deux pays limitrophes situés sur la partie côtière de l'Afrique de l'Ouest et présentant des complémentarités à la fois géographiques, culturelles et socioéconomiques. Classés parmi les pays à faible revenu, ils enregistraient en 2018 une croissance économique respective de 4,9 et 6,9%.
3. En 2020, ces deux pays ont subi les conséquences de la crise sanitaire mondiale de la COVID-19, qui nécessite une réponse régionale. Cette pandémie appelle en effet à des mesures de prévention et d'atténuation de ses effets sur les marchés agricoles et fait ressortir l'importance des politiques transnationales et des réponses opérationnelles pour arrêter la propagation de la maladie.
4. **Pauvreté et insécurité alimentaire.** Le Bénin et le Togo ont des taux de pauvreté extrêmement élevés, avoisinant 45%⁴. Au Togo, plus des trois quarts des pauvres (77%)⁵ vivent dans les zones rurales, où la pauvreté est plus élevée (68,7%) qu'à Lomé (34,8%) et dans les autres zones urbaines (37,9%). Au Bénin, le taux de pauvreté présente de fortes disparités régionales et est nettement plus élevé dans les zones rurales que dans les centres urbains⁶. D'après l'indice de la faim dans le monde, le Bénin et le Togo sont respectivement classés 39^e et 44^e sur 105 pays, avec des indices très similaires de 23% en moyenne⁷. Cependant, selon le Programme alimentaire mondial (PAM), l'état de l'insécurité alimentaire diffère dans les deux pays: i) au Togo, près de 50% de la population est directement ou indirectement en proie à l'insécurité alimentaire; ii) au Bénin, 9,6% des ménages sont en situation d'insécurité alimentaire.
5. **Contexte de l'agriculture familiale et du développement rural.** Les secteurs agricoles du Bénin et du Togo comportent des possibilités et des défis similaires et complémentaires, avec une pratique prédominante de l'agriculture familiale de subsistance. Dans les deux pays, l'agriculture a une importance socioéconomique en matière d'emploi (le secteur employant respectivement 60% et 70% de la population active) et de contribution au produit intérieur brut (PIB) (au Togo, l'agriculture représente 41% du PIB⁸, alors qu'au Bénin, elle contribue à 23% du PIB et à 75% des recettes d'exportation). Le secteur agricole des deux pays se

⁴ D'après les données de World Poverty Clock. Le seuil national de pauvreté s'établit à un USD par personne et par jour.

⁵ Enquête sur le Questionnaire des indicateurs de base du bien-être (QUIBB), Banque mondiale, 2015.

⁶ Source: Plan stratégique de développement du secteur agricole (PSDSA).

⁷ Avec 24,4% pour le Bénin et 22,5% pour le Togo.

⁸ Données 2016.

caractérise par de petites exploitations et est dominé par les cultures vivrières, en particulier le manioc, l'igname, le maïs, le riz, le sorgho, les légumes et le soja.

6. **Emplacement stratégique d'un point de vue commercial.** Le Bénin et le Togo se trouvent au point névralgique des grandes économies de la région – le Nigéria à l'est, le Ghana et la Côte d'Ivoire à l'ouest –, et sont stratégiquement situés entre l'ouverture maritime du golfe de Guinée (ports de Lomé et de Cotonou) et les pays enclavés du Sahel pour tirer parti de ces marchés en expansion. D'après les statistiques disponibles, à l'échelle de la CEDEAO, les échanges infrarégionaux représenteraient entre 8 et 13% de l'ensemble du commerce de la zone. Le Bénin et le Togo contribuent respectivement à hauteur de 2% et de 1,6% en moyenne au commerce de la CEDEAO avec ses pays tiers pour la période 2013-2017. Aussi, malgré les textes et normes communautaires en la matière, ce commerce semble toujours dominé par le secteur informel et échappe largement aux analyses statistiques et économiques.
7. **Stratégies et politiques régionales et nationales.** Le Bénin et le Togo sont membres de la CEDEAO et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Ces 10 dernières années, ces espaces économiques se sont développés grâce à des politiques agricoles régionales menées avec des organismes d'exécution et assorties de stratégies et d'outils financiers. La politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) vise à contribuer durablement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté de ses États membres, ainsi qu'à lutter contre les inégalités entre les territoires, les régions et les pays. Elle se décline au niveau national – notamment au Bénin et au Togo – par l'intermédiaire des programmes nationaux d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN).
8. **Principaux acteurs et dispositifs institutionnels.** Au niveau régional, il existe plusieurs institutions et réseaux d'acteurs économiques importants. L'Agence régionale de l'agriculture et de l'alimentation (ARAA), créée en 2011 par la CEDEAO, a pour mission d'assurer l'exécution technique des programmes et projets régionaux d'investissement de l'ECOWAP. Fort de 20 ans d'expérience dans le plaidoyer pour l'intégration régionale, le Réseau des organisations paysannes et des producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) est quant à lui actif dans tous les groupes de travail et processus de concertation sur les politiques que la CEDEAO a mis en place pour discuter de la conception, de l'exécution et de l'évaluation de l'ECOWAP, mais aussi de la riposte face à la crise sanitaire de la COVID-19. Enfin, le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) est une entité régionale dont l'objectif est d'investir dans la recherche sur la sécurité alimentaire et les impacts négatifs des changements climatiques.

Aspects particuliers relatifs aux questions que le FIDA doit transversaliser en priorité

9. Conformément aux engagements en matière de transversalisation pris au titre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11), le programme a été validé comme:
 - incluant un financement climatique;
 - transformateur sur le plan du genre;
 - tenant compte de la nutrition;
 - tenant compte des jeunes.
10. **Environnement et changements climatiques.** Le programme contribuera à l'objectif de développement durable (ODD) n° 13 grâce à l'intégration d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques qui renforce les capacités des populations rurales. Au Bénin comme au Togo, les changements climatiques ont des effets négatifs sur l'agriculture. Les sécheresses périodiques accélèrent la dégradation des terres, et les variations de température et du rythme de

précipitation ont des répercussions sur le calendrier agricole. Parmi les impacts qui en découlent sur le secteur agricole, citons la prolifération des insectes nuisibles, la diminution des rendements, la baisse de la productivité qui entraîne une réduction de l'offre de denrées alimentaires, la réduction de l'offre de produits végétaux et animaux, la baisse des revenus des producteurs et la dégradation des terres.

11. **Genre et autonomisation des femmes.** Dans les deux pays, malgré leur forte implication dans le secteur, les femmes rencontrent davantage de contraintes que les hommes dans l'accès aux facteurs de production agricole – foncier, eau à des fins agricoles, ressources naturelles, conseil technique, financement. Les tâches agricoles qu'elles assurent (récolte du riz, commercialisation, cultures maraîchères) sont souvent les plus pénibles et faiblement rémunérées, et ne leur permettent pas d'assurer leur autonomie financière. Cette situation, aggravée par un fort taux d'analphabétisme, supérieur chez les femmes⁹, se traduit fréquemment par des situations critiques d'insécurité alimentaire. Les femmes jouent toutefois un rôle prédominant dans la transmission de valeurs en matière d'alimentation et de nutrition aux jeunes générations et, de plus en plus, dans les activités communautaires, voire politiques.
12. **Inclusion et emploi des jeunes ruraux.** Au Bénin comme au Togo, la population est majoritairement jeune¹⁰ et la proportion des 15-29 ans s'élève respectivement à 37% et 32%¹¹. Cependant, la participation des jeunes dans les organisations de producteurs reste assez limitée, notamment en raison de leur accès restreint à la terre et des relations très hiérarchisées entre les générations. Les jeunes sont généralement contraints à l'exode rural du fait du manque d'attrait de l'activité agricole, de l'insuffisance des débouchés économiques et des conditions de vie globalement difficiles (accès limité à l'éducation, à la santé et aux activités culturelles et sportives, manque de connectivité physique et numérique).
13. **Problèmes alimentaires et nutritionnels.** Au Bénin, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle reste importante (1,1 million de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire¹²), en particulier dans les zones rurales, à cause du manque de disponibilité de certains aliments essentiels dans plusieurs régions du pays; elle est en revanche qualifiée de "grave" au Togo, où environ 1,5 million de personnes souffrent de sous-alimentation. Les deux pays ont progressé dans la réalisation des objectifs nutritionnels nationaux; néanmoins, les taux de surpoids et d'obésité, surtout chez les femmes, commencent à devenir alarmants. Dans l'ensemble, l'insécurité alimentaire est plus grave dans les zones rurales (71%) que dans les zones urbaines (38,4%), principalement à cause du manque d'accès à certains groupes d'aliments essentiels dans plusieurs régions et aux revenus moindres des ménages dirigés par des femmes.
14. **Personnes handicapées.** Selon l'Organisation mondiale de la Santé, le nombre de personnes handicapées au Bénin et au Togo est estimé respectivement à près

⁹ Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, pour la période 2008-2012, 72,7% des femmes sont alphabétisées contre 86,9% des hommes (classe d'âge des 15-24 ans).

¹⁰ Selon la Charte africaine de la jeunesse, les jeunes sont définis comme les personnes âgées de 15 à 35 ans. Cette définition rejoint celle retenue par la Politique nationale de la jeunesse au Bénin. Néanmoins, au Togo, la définition des jeunes varie suivant le contexte et l'objectif visé: en matière de développement démographique et social, la population jeune est constituée des personnes des deux sexes âgés de 15 à 29 ans. Cependant, dans le domaine de la promotion de l'emploi, de l'entrepreneuriat et de l'insertion socioéconomique, les politiques et projets de développement, à l'instar du Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER) et du Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP) ciblent comme jeunes les personnes, femmes et hommes, âgés de 18 à 40 ans. L'équipe de conception du PRIMA suggère de retenir la tranche des 18-35 ans pour les deux pays et recommande à l'unité régionale d'assistance technique (UniR-AT) du PRIMA de commencer par trouver une position harmonisée entre les deux pays.

¹¹ Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH 2013), Ministère du plan et du développement et Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques du Bénin; enquête sur la transition de l'école vers la vie active des jeunes hommes et femmes du Togo (ETVA 2014).

¹² État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019 (SOFI), "Se prémunir contre les ralentissements et les fléchissements économiques", Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, FAO.

de 840 000 et 620 000 personnes¹³, 60% et 66% d'entre elles n'étant pas scolarisées¹⁴. Les ménages avec un membre handicapé demeurent très vulnérables en raison de leur précarité, de l'exclusion, de la stigmatisation et de la pauvreté qui accentuent leurs difficultés d'intégration économique et d'accès aux services sociaux de base.

Justification de l'intervention du FIDA

15. Le PRIMA se justifie à plusieurs niveaux. **Au niveau transfrontalier:** l'un des obstacles majeurs au commerce intrarégional est la faiblesse et le caractère inadéquat des investissements dans les infrastructures commerciales rurales (marchés, routes, logistique, électricité, etc.), qui limitent le potentiel d'exportation des centres de collecte agricole du Togo et du Bénin et des marchés ou pôles associés vers la sous-région. Il est donc nécessaire: i) de concevoir des pôles agricoles et des infrastructures transfrontalières dans une perspective infrarégionale avec l'appui des pouvoirs publics nationaux et des communautés locales, du secteur privé et des organisations de producteurs; ii) de développer une logistique moderne et efficace pour le fonctionnement de marchés agricoles de demi-gros bien connectés avec le réseau des pistes et routes rurales, lesquelles sont praticables toute l'année grâce à des dispositifs de maintenance efficaces.
16. **Au niveau des politiques et réglementations régionales:** l'intégration des marchés régionaux reste entravée par le manque d'efficacité de certaines politiques régionales et la faiblesse de leur traduction en investissements publics et privés conséquents, ainsi que par une prise en compte insuffisante des aspects environnementaux et des potentialités des innovations numériques¹⁵. De plus, le commerce agricole, en particulier le long des axes secondaires transfrontaliers, est dominé par le secteur informel et échappe largement aux analyses statistiques et économiques indispensables pour évaluer la contribution du secteur. L'ancrage du PRIMA au sein de l'ARAA et sa connexion aux enjeux commerciaux de la CEDEAO lui offrent la possibilité de mener un suivi concret des politiques territoriales, à même de nourrir les réflexions et de faire émerger les changements proposés par les parties prenantes (ministères des pays concernés, plateformes régionales et nationales d'organisations de producteurs, entre autres).
17. **L'avantage comparatif du FIDA** réside d'une part dans son savoir-faire en matière d'accompagnement des petits producteurs familiaux vers une productivité plus durable, orientée vers les marchés (dans une approche territoriale inclusive telle que développée dans d'autres projets en Afrique de l'Ouest et du Centre¹⁶) et complémentaire aux activités de concertation sur les politiques associant les organisations de producteurs. D'autre part, le FIDA a un avantage important puisqu'il finance déjà deux dons susceptibles d'instaurer un environnement propice à l'exécution du PRIMA, à savoir: i) le don au titre du Projet d'agriculture familiale, marchés régionaux et corridors commerciaux transfrontaliers dans le Sahel (FARM-TRAC)¹⁷, qui a pour objectif l'amélioration de la sécurité alimentaire, la croissance économique, la résilience et la réduction de la pauvreté au Sahel et en Afrique de l'Ouest au moyen d'un marché commun intégré; ii) le don régional aux organisations paysannes en Afrique, aux Caraïbes et dans le Pacifique (OPenACP 2019-2023) mis en œuvre dans la sous-région par le ROPPA

¹³ Handicap International, Togo. Néanmoins, la Fédération togolaise des associations de personnes handicapées (FETAPH) estime que ce nombre pourrait atteindre 900 000, soit 15% de la population (2012).

¹⁴ Conditions de vie des personnes handicapées au Togo: enquête dans 30 communautés au Togo, juin 2007.

¹⁵ Par exemple, plusieurs barrières non matérielles à la fluidité des échanges persistent, telles que l'application de tarifs et de mesures non-tarifaires comme les tracasseries routières, les taxes informelles, la bureaucratie excessive (*red tapes*), etc.

¹⁶ Programme de développement de l'agriculture familiale (PRoDAF) au Niger, Projet relatif à la diversification de l'agriculture familiale, à l'intégration des marchés, à la nutrition et à la résilience face aux changements climatiques (REDE) en Guinée-Bissau, Projet visant l'agriculture familiale, la résilience et les marchés en Haute et Moyenne Guinée (AgriFarm) en Guinée.

¹⁷ Ce projet doit être exécuté par le consortium du CILSS et de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI).

(notamment les plateformes nationales d'organisations de producteurs du Bénin et du Togo), en soutien à leurs capacités institutionnelles, économiques et de plaidoyer. Par leur complémentarité et leurs synergies, ces différentes interventions permettront au FIDA d'avoir une meilleure visibilité et un impact régional.

B. Enseignements tirés

18. Le PRIMA s'appuiera sur différents enseignements tirés¹⁸ de l'expérience du FIDA dans les deux pays ciblés et dans la sous-région sur des thématiques similaires, ainsi que dans les principales organisations partenaires telles que l'ARAA et le ROPPA – dont les stratégies et approches de capitalisation permettent déjà de tirer les enseignements de leurs opérations. On peut citer par exemple les enseignements tirés de **l'approche de développement territorial**, à savoir: i) efficacité de l'implication des organisations de producteurs dans les dynamiques de collecte et de commercialisation des produits; ii) pertinence de l'accompagnement d'une offre solide de services économiques aux usagers sur les marchés de demi-gros, en vue de la gestion durable de ces marchés; iii) efficacité de l'approche d'ingénierie sociale multi-acteur en préambule des activités d'ingénierie civile pour s'assurer de l'appropriation du processus. **Concernant la nutrition**, le PRIMA s'inspirera des bonnes pratiques de renforcement de la nutrition adoptées par les partenaires des Nations Unies, notamment les programmes de cantines scolaires du PAM. **S'agissant des questions de genre**, les projets de la région ont démontré que les activités de renforcement des capacités des organisations sociales et économiques et des entreprises féminines, l'alphabétisation, le développement du leadership, l'atténuation des contraintes (limitant l'accès à la terre, au crédit, aux revenus, à la garde d'enfants, à l'emploi et à la santé) et l'appui à la commercialisation sont des piliers essentiels à l'autonomisation des femmes. **Concernant la participation des jeunes**, les enseignements tirés des projets d'entrepreneuriat des jeunes [notamment le Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER) au Togo et le Projet de formation professionnelle, d'insertion et d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux (FIER) au Mali, financés par le FIDA] ont démontré que l'appui aux compétences, le soutien technique et l'accès au financement sont trois conditions essentielles pour que les jeunes s'émancipent et deviennent des acteurs clés du secteur rural. **Le PRIMA s'inspirera également des opérations régionales des autres partenaires**, tels que la Banque africaine de développement (BAfD) et la Banque mondiale, en mettant l'accent sur l'importance de la concertation sur les politiques, l'intérêt de l'ancrage institutionnel régional et les plus grandes possibilités d'impact et de mise à échelle de telles opérations.

II. Description du programme

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

19. **La finalité globale** du PRIMA est de stimuler le commerce agricole régional en vue de créer des emplois pour les femmes et les jeunes, d'augmenter les revenus et d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des ruraux pauvres. **L'objectif de développement** est de soutenir la transformation durable de l'agriculture familiale au Bénin et au Togo en améliorant les performances des pôles commerciaux infrarégionaux et des couloirs de transport transfrontaliers, tout en favorisant l'entrepreneuriat rural pour les jeunes et les femmes, et en intégrant pleinement les petits exploitants dans les marchés nationaux et sous-régionaux.
20. Le programme sera exécuté sur une période de six ans dans les zones transfrontalières du Togo et du Bénin et dans celles où existent des pôles et des corridors commerciaux régionaux d'envergure. Ce choix est justifié par: i) l'ancrage des marchés transfrontaliers dans les couloirs commerciaux infrarégionaux; ii) la nécessité d'une intervention souple dans les sous-bassins versants agricoles pour

¹⁸ Voir la liste exhaustive des enseignements tirés à l'appendice V.

renforcer leur potentiel; iii) les taux élevés de pauvreté et de malnutrition (et d'insécurité alimentaire pour le Togo) dans les zones rurales les plus reculées.

21. Le PRIMA accordera une attention particulière au ciblage des femmes, des jeunes et des personnes handicapées par le biais de leurs associations nationales. Les interventions du programme bénéficieront à environ 144 000 ménages ruraux (plus de 833 000 personnes), dont 99 000 au Bénin et 45 000 au Togo. Au moins 40% de femmes et au moins 40% de jeunes seront ciblés¹⁹.

B. Composantes, résultats et activités

22. Le programme comprendra les composantes suivantes: i) intégration des marchés et entrepreneuriat rural; ii) transformation en faveur d'une agriculture familiale adaptée aux changements climatiques; iii) concertation sur les politiques et engagement citoyen.
23. **Composante 1: intégration des marchés et entrepreneuriat rural.** Il s'agit d'améliorer la commercialisation de la production des exploitations agricoles familiales dans la sous-région par: i) l'ouverture des zones de production réhabilitées aux marchés agricoles régionaux, en assurant une accessibilité cohérente et permanente (pistes rurales); ii) la réhabilitation et l'amélioration de la qualité des marchés de demi-gros existants, notamment en garantissant l'efficacité des services offerts aux usagers; iii) la gestion et l'entretien durables des infrastructures économiques publiques; iv) le renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes, des femmes et des organisations de producteurs intervenant dans les zones d'influence économique de ces marchés.
24. **Composante 2: transformation en faveur d'une agriculture familiale adaptée aux changements climatiques.** L'objectif est de permettre aux agriculteurs familiaux d'augmenter durablement leur production et leurs capacités d'adaptation aux chocs externes, notamment climatiques, par la diversification de leur production et de meilleures pratiques nutritionnelles. Elle se décline en trois sous-composantes: i) développement d'une agriculture durable et climatorésiliente; ii) gestion durable de l'irrigation; iii) amélioration de la sécurité nutritionnelle des familles et appui à l'intégration des femmes.
25. **Composante 3: concertation sur les politiques et engagement citoyen.** Cette composante s'inscrit dans le dispositif de coordination régionale du PRIMA, dont l'ancrage institutionnel sera hébergé au sein de l'ARAA et qui sera cofinancé par un don régional au titre du PRIMA, soumis par ailleurs au Conseil d'administration du FIDA (voir annexe). Il s'agit: i) de contribuer à atténuer les contraintes de politiques commerciales liées au commerce interrégional, en particulier les politiques non douanières, afin de repérer les lacunes réglementaires (normes, qualité des produits agricoles); ii) de renforcer les capacités des groupes cibles et partenaires stratégiques du PRIMA à tous les niveaux, pour plaider en faveur de politiques publiques plus propices à l'intégration régionale des marchés; iii) de renforcer les capacités de la société civile organisée en milieu rural en matière de suivi-évaluation de l'exécution du PRIMA (engagement citoyen).

C. Théorie du changement

26. Le programme appuiera l'intégration de marchés territoriaux transfrontaliers plus efficaces et plus performants au sein des corridors commerciaux régionaux afin d'impulser une transformation structurelle en faveur d'une agriculture familiale

¹⁹ La méthode utilisée est la suivante: les calculs ont été faits avec l'utilisation de données de télédétection. Les unités sont le nombre de personnes par pixel avec les totaux des pays ajustés pour correspondre aux estimations officielles de la population (préparées par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, Révision 2019 des perspectives de la population mondiale). Les données issues de la NASA's SocioEconomic Data (SEDAC), de l'institut de recherche Center for International Earth Science Information Network (CIESIN 2018) et du Système mondial de classification par niveaux administratifs de la FAO ont été croisées et comparées avec les données des statistiques officielles de chaque pays. La taille moyenne des ménages est de 5,3 personnes pour le Togo et de 6 personnes pour le Bénin.

durable et orientée vers le marché. Il vise à améliorer les revenus de 144 000 ménages ruraux vulnérables (soit 813 000 personnes), dont 40% de jeunes et femmes entrepreneurs accompagnés pour investir dans la valorisation des produits locaux sur les marchés. L'intégration du commerce régional nécessitera de considérables investissements dans le développement d'un réseau cohérent d'infrastructures économiques, considéré comme bien public régional, et passera par la réhabilitation et la gestion durable de neuf marchés transfrontaliers de demi-gros, de 18 centres de collecte territoriaux et de 500 kilomètres de pistes rurales. Les bénéficiaires participeront au recensement des besoins, ainsi qu'à la gestion et à la maintenance des infrastructures. Ce réseau régional de marchés réhabilités et dynamisés permettra de désenclaver les bassins de production, et la demande croissante qui en résultera sera satisfaite par une augmentation de la production agricole de 30% (riz, maraîchage et cultures associées). Une telle hausse sera rendue possible par l'amélioration de la productivité de systèmes de production diversifiés et résilients face aux aléas climatiques (16 000 hectares de terres de sous-bassins versants entourant 4 000 hectares de plaines et bas-fonds). Le réseau régional facilitera également la gestion transfrontalière des ressources naturelles.

27. Une concertation sur les politiques efficace et intégrée aux instances régionales de formulation des politiques publiques du secteur, enrichie de mécanismes de contrôle et d'évaluation citoyens inclusifs exécutés en temps voulu, permettra au PRIMA d'être plus stratégique, plus systémique et plus durable: i) en comblant les lacunes des politiques régionales et nationales existantes (c'est-à-dire en repérant et supprimant les obstacles, matériels ou non, à un commerce agricole transfrontalier efficace entre les deux pays); ii) en élargissant l'accès des petits producteurs vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, à d'autres grands marchés régionaux et intrarégionaux.
28. Le programme vise à inclure les jeunes, les femmes et les personnes handicapées pour leur offrir des débouchés commerciaux accrus. À ce titre, des activités liées à la formation à l'esprit d'entreprise et au financement de plans d'affaires de 1 150 agripreneurs (jeunes, femmes et personnes handicapées) seront menées et 90 initiatives seront mises en œuvre par des coopératives rurales de jeunes et de femmes.

D. Alignement, appropriation et partenariats

29. **Au niveau régional/continental**, le PRIMA contribuera directement à l'Agenda 2063 de l'Union africaine, au Programme de développement de l'agriculture africaine du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), aux politiques et programmes concernant en particulier les domaines agricole et commercial de la CEDEAO et de l'UEMOA, et aux ODD n^{os} 1, 2, 5, 8, 10 et 13²⁰. À l'échelle nationale, le PRIMA soutiendra le Plan stratégique de développement du secteur agricole du Bénin et le Plan national de développement de la République togolaise. Le programme sera conforme aux documents d'orientations stratégiques approuvés par les deux Gouvernements et le FIDA²¹.
30. **Partenariats**. Ancré au sein de l'ARAA, le PRIMA développera des synergies avec les partenaires nationaux et internationaux déjà engagés avec les principales institutions économiques régionales dans les domaines d'intervention du programme afin que la pertinence et la cohérence de la stratégie de ciblage soient assurées ainsi que des interventions en faveur des bénéficiaires. Le programme établira aussi des partenariats stratégiques avec les plateformes d'organisations de producteurs nationales et régionales [Coordination togolaise des organisations paysannes et de producteurs agricoles (CTOP), Plateforme nationale des

²⁰ ODD n° 1: Pas de pauvreté; ODD n° 2: Faim "zéro"; ODD n° 5: Égalité de genre; ODD n° 8: Travail décent et croissance économique; ODD n° 10: Inégalités réduites; ODD n° 13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

²¹ Programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2018-2022 pour la République du Bénin et Note de stratégie de pays 2018-2020 pour la République togolaise (COSOP axé sur les résultats prévu en 2020).

organisations paysannes et des producteurs agricoles du Bénin (PNOPPA) et ROPPA], et envisagera également de s'associer avec d'autres organisations impliquées dans les activités transfrontalières et la production d'informations [Réseau ouest-africain des céréaliers (ROAC) par exemple]. S'agissant de l'analyse des politiques et de la collecte de données, le programme établira des partenariats avec le CILSS et l'IFPRI, en étroite synergie avec le FARM-TRAC. Au-delà du partenariat financier avec le Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international (Fonds de l'OPEP), d'autres contacts ont été pris pour étendre les partenariats²². En tant qu'organisme des Nations Unies, le FIDA maintiendra ses échanges au sein de l'Équipe de pays des Nations Unies (UNCT) pour chacun des deux pays afin de pouvoir motiver plus fortement les autres organismes des Nations Unies à prendre en compte la possibilité de synergies et de complémentarités du PRIMA avec leurs actions respectives en cours ou à venir. Au niveau national, le programme sera mis en œuvre en partenariat et synergie avec les grands programmes stratégiques des gouvernements respectifs des deux pays, notamment le développement des agropoles au Togo et des pôles de développement agricole au Bénin. Concernant un possible partenariat avec la BAFD dans l'attente d'explorer des possibilités de cofinancement, le partenariat pourrait être circonscrit aux activités de partage des connaissances ou de concertation sur les politiques.

E. Coût, avantages et financement

31. Conformément aux méthodes des banques multilatérales de développement ayant trait au financement climatique, le PRIMA inclut le financement du FIDA relatif aux changements climatiques d'un montant total de 16 694 306,72 EUR (dont 5 953 581,81 EUR proviennent des ressources du programme de prêts et dons de FIDA11). Le financement de l'adaptation aux changements climatiques s'élève à 12 165 327,41 EUR (dont 4 372 969,74 EUR proviennent de FIDA11) et le financement de l'atténuation des effets des changements climatiques à 4 528 979,31 EUR (dont 1 580 612,07 EUR proviennent de FIDA11). Les montants du financement climatique par pays sont les suivants: 10 710 377,84 EUR pour le Bénin (dont 5 355 188,92 EUR du financement climatique de FIDA11) et 5 983 928,88 EUR pour le Togo (dont 598 392,88 EUR du financement climatique de FIDA11).

Coût du programme

32. Le PRIMA sera mis en œuvre sur une période de six ans (2021-2026) au Bénin et au Togo. Son coût total, y compris les imprévus, est estimé à 92,84 millions d'EUR, soit environ 63,5 milliards de FCFA répartis entre la composante 1, intégration des marchés et entrepreneuriat rural, à hauteur de 45,97 millions d'EUR, soit 31,5 milliards de FCFA (49,5%), la composante 2, transformation en faveur d'une agriculture familiale adaptée aux changements climatiques, à hauteur de 32,94 millions d'EUR, soit 22,6 milliards de FCFA (35,5%), la composante 3, concertation sur les politiques et engagement citoyen, à hauteur de 4,99 millions d'EUR, soit 3,4 milliards de FCFA (5,4%), et les coûts de mise en œuvre à hauteur de 8,89 millions d'EUR, soit 6,0 milliards de FCFA (9,6%).
33. Les activités régionales du PRIMA seront financées pour un montant total de 4,27 millions d'EUR ainsi réparti: un don régional du FIDA de 1,71 million d'EUR, un don régional du Fonds de l'OPEP de 0,85 million d'EUR (les deux correspondent à la colonne "Dons régionaux de l'UniR-AT" du tableau ci-après), et une rétrocession des pays (sur la partie dons) de 1,71 million d'EUR, dont 1 million d'EUR par le Bénin et 0,68 million d'EUR par le Togo.

²² Banque mondiale, BAFD, Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), Royaume des Pays-Bas, etc.

Tableau 1

Coût du PRIMA par composante et par pays, y compris les dons régionaux²³

(en milliers d'EUR)

Composante/sous-composante	Bénin		Togo		Dons régionaux de l'UniR-AT		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Intégration des marchés et entrepreneuriat rural								
1.1. Gestion des infrastructures économiques et dispositifs de maintenance	1 144,98	52,3	1 045,39	47,7	-	-	2 190,37	2,4
1.2. Réhabilitation des infrastructures économiques	19 615,66	56,9	14 858,18	43,1	-	-	34 473,84	37,1
1.3. Entrepreneuriat des femmes, des jeunes et des coopératives autour des marchés	5 420,41	58,2	3 889,72	41,8	-	-	9 310,05	10,0
Sous-total	26 180,97	56,9	19 793,30	43,1	-	-	45 974,27	49,5
2. Transformation en faveur d'une agriculture familiale adaptée aux changements climatiques							-	-
2.1. Développement d'une agriculture durable et climatorésiliente	4 389,72	58,9	3 058,22	41,1	-	-	7 447,94	8,0
2.2. Gestion durable de l'irrigation	15 470,08	67,5	7 460,08	32,5	-	-	22 930,07	24,7
2.3. Amélioration de la sécurité nutritionnelle des familles et appui à l'intégration des femmes	1 334,25	52,2	1 224,06	47,8	-	-	2 558,30	2,8
Sous-total	21 194,05	64,3	11 742,35	35,7	-	-	32 936,40	35,5
3. Concertation sur les politiques et engagement citoyen								
3.1. Concertation sur les politiques	1 372,37	40,1	1 161,31	33,9	887,16	25,9	3 420,84	3,7
3.2. Engagement citoyen	356,56	22,8	354,76	22,7	854,85	54,6	1 566,25	1,7
Sous-total	1 728,93	34,7	1 516,16	30,4	1 742,01	34,9	4 987,09	5,4
4. Gestion et coordination, suivi-évaluation								
4.1. Gestion du programme et appui institutionnel	3 922,55	52,8	2 868,10	38,6	633,10	8,5	7 423,75	8,0
4.2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs	681,31	46,0	610,28	41,2	189,43	12,8	1 481,11	1,6
Sous-total	4 603,86	51,7	3 478,37	39,1	822,62	9,2	8 904,86	9,6
TOTAL	53 707,90	57,9	36 530,09	39,4	2 564,54	2,8	92 802,19	100,0

²³ Nommés "dons régionaux de l'UniR-AT" dans le tableau, il s'agit des dons du FIDA et du Fonds de l'OPEP.

Tableau 2

Coût du programme par composante (et sous-composante) et par source de financement

(en milliers d'EUR)

Composante/sous-composante	Don du FIDA		Prêt du FIDA		Don régional du FIDA		Prêt du Fonds de l'OPEP		Don régional du Fonds de l'OPEP		Déficit de financement		Contribution des Gouvernements en nature		Contribution des bénéficiaires en espèces		Contribution des bénéficiaires en nature		Total		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
1. Intégration des marchés et entrepreneuriat rural																					
1.1. Gestion des infrastructures économiques et dispositifs de maintenance	1 945,12	88,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	245,26	11,2	-	-	-	-	2 190,37	2,4	
1.2. Réhabilitation des infrastructures économiques	-	-	5 705,59	16,6	-	-	17 761,41	51,5	-	-	-3 141,99	9,1	7 864,76	22,8	-	-	-	-	34 473,84	37,1	
1.3. Entrepreneuriat des femmes, des jeunes et des coopératives autour des marchés	-	-	8 313,81	89,3	-	-	-	-	-	-	-	-	165,16	1,8	438,19	4,7	392,89	4,2	9 310,05	10,0	
Sous-total	1 945,12	4,2	14 019,49	30,5	-	-	17 761,41	38,6	-	-3 141,99	6,8	8 275,18	18,0	438,19	1,0	392,89	0,9	45 974,27	49,5		
2. Transformation en faveur d'une agriculture familiale adaptée aux changements climatiques																					
2.1. Développement d'une agriculture durable et climatorésiliente	2 444,01	32,8	4 547,96	61,1	-	-	-	-	-	-	-	-	446,32	6,0	-	-	9,66	0,1	7 447,94	8,0	
2.2. Gestion durable de l'irrigation	-	-	6 977,43	30,4	-	-	3 609,76	15,7	-	-	-5 406,57	23,6	3 459,22	15,1	-	-	3 477,26	15,2	22 930,07	24,7	
2.3. Amélioration de la sécurité nutritionnelle des familles et appui à l'intégration des femmes	2 345,96	91,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	212,43	8,3	-	-	-	-	2 558,30	2,8	
Sous-total	4 789,96	14,5	11 525,39	35,0	-	-	3 609,76	11,0	-	-5 406,57	16,4	4 117,88	12,5	-	-	3 486,84	10,6	32 936,40	35,5		
3. Concertation sur les politiques et engagement citoyen																					
3.1. Concertation sur les politiques	2 410,84	70,5	-	-	887,16	25,9	-	-	-	-	-	-	122,84	3,6	-	-	-	-	3 420,84	3,7	
3.2. Engagement citoyen	684,90	43,7	-	-	-	-	-	-	854,85	54,6	-	-	26,5	1,7	-	-	-	-	1 566,25	1,7	
Sous-total	3 095,74	62,1	-	-	887,16	17,8	-	-	854,85	17,1	-	-	149,34	3,0	-	-	-	-	4 987,09	5,4	
4. Gestion et coordination, suivi-évaluation																					
4.1. Gestion du programme et appui institutionnel	854,85	11,5	5 337,84	71,9	633,10	8,5	-	-	-	-	-	-	597,97	8,1	-	-	-	-	7 423,75	8,0	
4.2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs	854,76	57,7	319,20	21,6	189,43	12,8	-	-	-	-	-	-	117,63	7,9	-	-	-	-	1 481,11	1,6	
Sous-total	1 709,61	19,2	5 656,95	63,5	822,62	9,2	-	-	-	-	-	-	715,59	8,0	-	-	-	-	8 904,86	9,6	
TOTAL	11 540,43	12,4	31 201,91	33,6	1 709,69	1,8	21 371,17	23,0	854,85	0,9	8 548,47	9,2	13 257,82	14,3	438,19	0,5	3 880,15	4,2	92 802,19	100,0	

À noter que le PRIMA présente un déficit de financement de 8,55 millions d'EUR (soit 9,2% des coûts totaux) non couvert à la date de soumission.

Tableau 3

Coût du programme par catégorie de dépenses et par source de financement

(en milliers d'EUR)

Catégorie de dépenses	Don du FIDA		Prêt du FIDA		Don régional du FIDA		Prêt du Fonds de l'OPEP		Don régional du Fonds de l'OPEP		Déficit de financement		Contribution des Gouvernements en nature		Contribution des bénéficiaires en espèces		Contribution des bénéficiaires en nature		Total		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
I. Coûts d'investissement																					
A. Travaux																					
1. Travaux/génie civil	-	-	7 477,26	16,4	-	-	21 371,17	47	-	-	8 444,18	18,6	8 186,19	18	-	-	-	-	45 478,71	49	
2. Travaux, foncier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 025,22	36,8	-	-	3 477,26	63,2	5 502,65	5,9	
Sous-total	-	-	7 477,26	14,7	-	-	21 371,17	41,9	-	-	8 444,18	16,6	10 211,40	20	-	-	3 477,26	6,8	50 981,36	54,9	
B. Équipements et matériel	-																				-
1. Véhicules	-	-	104,29	77	-	-	-	-	-	-	-	-	31,12	23	-	-	-	-	135,07	0,1	
2. Équipements et matériel	217,13	12,2	1 135,15	63,9	21,54	1,2	-	-	-	-	-	-	403,92	22,7	-	-	-	-	1 778,08	1,9	
Sous-total	217,13	11,3	1 239,44	64,8	21,54	1,1	-	-	-	-	-	-	435,03	22,7	-	-	-	-	1 913,15	2,1	
C. Biens, services et intrants	906,99	44,8	877,93	43,4	169,69	8,4	-	-	68,13	3,4	-	-	0	0	-	-	-	-	2 022,57	2,2	
D. Services	-																				-
1. Assistance technique	272,53	19,7	863,48	62,3	-	-	-	-	-	-	-	-	249,36	18	-	-	-	-	1 385,71	1,5	
2. Services de consultance nationale	2 642,93	38	2 945,80	42,4	7,44	0,1	-	-	-	-	104,38	1,5	1 249,70	18	-	-	-	-	6 949,91	7,5	
3. Services de consultance internationale	88,31	1,9	3 284,75	72	272,27	6	-	-	175,16	3,8	-	-	740,47	16,2	-	-	-	-	4 560,61	4,9	
4. Formations, ateliers et séminaires	4 373,82	51,1	2 843,39	33,2	724,14	8,5	-	-	611,56	7,1	-	-	0	0	-	-	7,27	0,1	8 560,44	9,2	
Sous-total	7 377,59	34,4	9 937,51	46,3	1 003,85	4,7	-	-	786,80	3,7	104,38	0,5	2 239,53	10,4	-	-	7,27	0	21 456,66	23,1	
E. Subventions et dons	1 218,24	13,4	7 015,64	77,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	438,19	4,8	395,28	4,4	9 067,36	9,8	
F. UniR-AT	1 709,69	100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 709,69	1,8	
Total coûts d'investissement	11 429,56	13,1	26 547,79	30,5	1 195,08	1,4	21 371,17	24,5	854,85	1	8 548,56	9,8	12 885,96	14,8	438,19	0,5	3 879,81	4,5	87 150,80	93,9	
II. Dépenses de fonctionnement	-																				
A. Salaires et indemnités	110,87	2,5	3 882,03	89	371,00	8,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 363,99	4,7	

Catégorie de dépenses	Don du FIDA		Prêt du FIDA		Don régional du FIDA		Prêt du Fonds de l'OPEP		Don régional du Fonds de l'OPEP		Déficit de financement		Contribution des Gouvernements en nature		Contribution des bénéficiaires en espèces		Contribution des bénéficiaires en nature		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
B. Frais de fonctionnement	-	-	772,01	60	143,61	11,2	-	-	-	-	-	-	372,03	28,9	-	-	-	-	1 287,40	1,4
Total dépenses de fonctionnement	110,87	2	4 654,04	82,3	514,62	9,1	-	-	-	-	-	-	372,03	6,6	-	-	-	-	5 651,39	6,1
TOTAL	11 540,43	12,4	31 201,91	33,6	1 709,69	1,8	21 371,17	23	854,85	0,9	8 548,47	9,2	13 257,82	14,3	438,54	0,5	3 880,15	4,2	92 802,19	100,0

À noter que le PRIMA présente un déficit de financement de 8,55 millions d'EUR (soit 9,2% des coûts totaux) non couvert à la date de soumission.

Tableau 4
Coût du programme par composante (et sous-composante) et par année
(en milliers d'EUR)

<i>Composante/sous-composante</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>Total</i>
1. Intégration des marchés et entrepreneuriat rural							
1.1. Gestion des infrastructures économiques et dispositifs de maintenance	298,77	316,89	382,54	409,22	396,31	386,65	2 190,37
1.2. Réhabilitation des infrastructures économiques	28,89	618,99	5 874,17	14 044,54	11 495,64	2 411,61	34 473,84
1.3. Entrepreneuriat des femmes, des jeunes et des coopératives autour des marchés	1 124,29	1 878,95	2 317,32	2 386,31	1 216,19	387,07	9 310,05
Sous-total	1 451,96	2 814,84	8 574,03	16 840,14	13 108,14	3 185,25	45 974,27
2. Transformation en faveur d'une agriculture familiale adaptée aux changements climatiques	-	-	-	-	-	-	-
2.1. Développement d'une agriculture durable et climatorésiliente	658,92	1 313,64	2 311,16	2 006,58	671,23	486,41	7 447,94
2.2. Gestion durable de l'irrigation	121,30	380,66	6 354,51	9 626,60	6 392,20	54,88	22 930,07
2.3. Amélioration de la sécurité nutritionnelle des familles et appui à l'intégration des femmes	182,94	547,19	518,12	587,88	408,62	313,64	2 558,30
Sous-total	963,16	2 241,41	9 183,88	12 221,06	7 472,05	854,93	32 936,40
3. Concertation sur les politiques et engagement citoyen	-	-	-	-	-	-	-
3.1. Concertation sur les politiques	393,49	535,90	515,13	871,77	636,43	411,01	3 363,65
3.2. Engagement citoyen	144,38	181,23	361,77	311,42	290,99	276,37	1 566,25
Sous-total	537,87	717,13	876,90	1 183,19	927,42	687,38	4 929,90
4. Gestion et coordination, suivi-évaluation	-	-	-	-	-	-	-
4.1. Gestion du programme et appui institutionnel	2 151,82	912,72	916,99	1 264,49	1 155,84	1 044,96	7 446,83
4.2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs	465,38	122,16	218,67	199,44	158,06	351,43	1 515,22
Sous-total	2 617,11	1 034,96	1 135,66	1 463,93	1 313,90	1 396,48	8 962,04
TOTAL	5 570,10	6 808,26	19 770,39	31 708,24	22 821,42	61 24,04	92 802,19
TOTAL (en %)	6%	7%	21%	34%	25%	7%	100%

34. **Contributions nationales.** La contribution des Gouvernements de la République du Bénin et de la République togolaise sera essentiellement en nature sous forme d'exemption de taxes, de mise à disposition de terrains pour la construction de marchés et de centres de collecte, et des bureaux de l'unité de gestion du programme (UGP)²⁴. La contribution des bénéficiaires sera, d'une part, en nature par la mise à disposition des terres agricoles pour la réalisation des aménagements hydro-agricoles et des champs-écoles paysans, et la mobilisation de main-d'œuvre et de biens comme participation à la réalisation des sous-projets²⁵ et, d'autre part, en espèces pour le financement des plans de consolidation et de viabilité²⁶ pour les agro-petites et moyennes entreprises.

Stratégie et plan de financement et de cofinancement

35. Les sources de financement du programme comprendront: i) le FIDA, à hauteur de 44,45 millions d'EUR, soit 47,9% des coûts totaux, dont un don régional de 1,71 million d'EUR et les allocations au titre du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du Bénin et du Togo pour 2019-2021; ii) le Fonds de l'OPEP²⁷, à hauteur de 22,23 millions d'EUR, soit 23,9% des coûts totaux, dont un don régional de 0,85 million d'EUR; iii) les Gouvernements du Bénin et du Togo²⁸, pour environ 13,2 millions d'EUR, soit 14,3% des coûts totaux; iv) les bénéficiaires, à hauteur de 4,32 millions d'EUR (4,7% des coûts totaux)²⁹. Le déficit de financement s'élève à 8,55 millions d'EUR, soit 9,2% des coûts totaux³⁰.
36. Ce plan de financement fera l'objet de deux accords de financement bilatéraux distincts. Les activités régionales du PRIMA d'un montant total de 4,27 millions d'EUR seront financées par le don régional du FIDA à hauteur de 1,71 million d'EUR, par le don régional du Fonds de l'OPEP à hauteur de 0,85 million d'EUR et par les allocations SAFP du Bénin et du Togo pour un montant de 1,71 million d'EUR (60% et 40% respectivement, proportionnellement à leur SAFP respectif)³¹.
37. Le déficit total de financement peut éventuellement être couvert au titre des cycles ultérieurs du SAFP (en vertu de conditions de financement à définir et sous réserve des procédures internes et de l'approbation ultérieure par le Conseil d'administration) et par des cofinancements à déterminer pendant l'exécution.
38. Les instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets [instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets (FIPS)] seront mobilisés par les deux Gouvernements³² sur une période de 12 mois (octobre 2020-septembre 2021) afin que les activités préparatoires nécessaires à la mise en place du programme puissent démarrer rapidement.

²⁴ Pour le Bénin il s'agit d'un montant de 7,52 millions d'EUR (14,0% du coût total) et pour le Togo, de 5,73 millions d'EUR (15,7% du coût total).

²⁵ Pour le Bénin, 3,16 millions d'EUR et pour le Togo, 0,68 million d'EUR.

²⁶ Pour le Bénin, 0,26 million d'EUR (6,4% du coût total) et pour le Togo, 0,17 million d'EUR (2,4% du coût total).

²⁷ En cours de négociation suite aux lettres de demande adressées par les Gouvernements du Bénin et du Togo à l'OPEP. Durant la mission de conception, ce fonds a exprimé son vif intérêt pour contribuer au plan de financement.

²⁸ Correspondant aux droits, taxes, mise à disposition de bureaux pour les UGP, et de terrains pour l'instauration de marchés.

²⁹ Ce financement comprend, d'une part, une contribution en nature par la mise à disposition de terres agricoles pour la réalisation des aménagements hydro-agricoles et de champs-écoles paysans, et la mobilisation de main-d'œuvre et de biens comme la participation à la mise en œuvre des sous-projets pour 3,85 millions d'EUR et, d'autre part, une contribution en espèces pour le financement des plans de consolidation et de viabilité à hauteur de 0,43 million d'EUR pour les agro-petites et moyennes entreprises. L'appui du PRIMA à travers le Mécanisme incitatif de financement agricole (MIFA) et le Fonds national de développement agricole (FNDA) augmentera la contribution des institutions de financement au financement agricole et à l'accès au marché. L'effet de levier attendu se chiffre à plus de 2 milliards de FCFA d'encours sur les différents segments de marché promus par le programme.

³⁰ Ce besoin financier sera mobilisé afin qu'une partie des infrastructures de marchés (marchés de demi-gros, centres de collecte et pistes rurales) et des superficies d'aménagements hydro-agricole soit prise en charge.

³¹ Un mémorandum d'accord (*Memorandum of Understanding*) sera établi entre l'ARAA et chaque UGP qui instituera l'ARAA comme partenaire de mise en œuvre. L'ARAA devra produire son propre PTBA qui sera approuvé par les deux Gouvernements et le FIDA (lors des sessions du comité de pilotage conjoint) en identifiant recensant des activités alignées sur la convention de collaboration établie.

³² D'un montant de 736 000 EUR pour chaque pays.

Décaissement

39. **Profil de déboursement du programme.** Les catégories de dépenses utilisées sont conformes à la normalisation des catégories de dépenses du FIDA. Les mêmes catégories ont été générées pour les catégories de décaissement. Les catégories de dépenses sont présentées dans le tableau ci-avant, y compris les hypothèses fiscales, les taux de change moyens et les éventualités matérielles.
40. Après la signature des accords de financement et l'entrée en vigueur des prêts et dons du FIDA, consécutive à leur ratification ou à leur approbation par l'autorité compétente, selon la législation de chaque État emprunteur, les représentants des emprunteurs ouvriront un compte désigné par un bailleur de fonds extérieur.
41. Dès la réalisation des conditions du premier décaissement, telles que précisées dans l'Accord de financement et sur demande de l'Emprunteur, un dépôt initial sera effectué par le FIDA sur le compte désigné, d'un montant suffisant pour couvrir la moyenne estimée des dépenses autorisées au titre du financement pour une période de six mois. Le compte désigné sera réapprovisionné après la soumission au FIDA de demandes de retrait de fonds préparées par l'UGP et signées par le coordonnateur ou la coordonnatrice, le responsable administratif et financier ou la responsable administrative et financière (RAF) et un représentant autorisé ou une représentante autorisée de l'Emprunteur. Les décaissements seront effectués par l'intermédiaire du Portail clients du FIDA.
42. Concernant les ressources des prêts et dons du FIDA, la méthode de décaissement par le Portail clients du FIDA, les seuils proposés pour les relevés de dépenses et l'allocation des avances initiales seront explicités dans la Lettre à l'Emprunteur/bénéficiaire.

Résumé des avantages et analyse économique

43. L'analyse financière et économique a été menée en utilisant les études diagnostiques réalisées au Togo et au Bénin dans le cadre de la conception du PRIMA et validées par les deux Gouvernements, les données statistiques nationales et les échanges tenus avec les représentants des structures techniques des pouvoirs publics et autres partenaires. Pour chaque pays, sept modèles d'exploitation de microentreprises/entreprises ont été élaborés sur la base des activités que soutiendra le PRIMA. Les résultats de l'analyse économique montrent que le programme est économiquement viable. Le taux de rentabilité économique interne (TREI) de base du PRIMA s'établit à 12,2% avec une valeur actuelle nette (VAN) estimée à 34,0 milliards de FCFA, soit 46,50 millions d'EUR sur une période de 20 ans et pour un budget total de 92,84 millions d'EUR. L'analyse économique a également pris en compte l'impact des infrastructures économiques, notamment des pistes sur les exploitations familiales. L'analyse de sensibilité conduite pour divers scénarios confirme la robustesse du programme.

Stratégie de mise en œuvre du don PRIMA vis-à-vis du programme régional

44. Le PRIMA est la première opération régionale du FIDA et elle comprend un cofinancement du don PRIMA en parallèle aux opérations de prêt régionales (RLO) du PRIMA³³. Ce don vise à accompagner la mise en œuvre des RLO par une coordination régionale renforcée³⁴ ainsi qu'à appuyer les activités de concertation sur les politiques nécessaires à une meilleure intégration régionale des marchés en s'assurant que les réseaux d'OP sont également partie prenante des discussions. Le don PRIMA offrira un meilleur ancrage institutionnel, une meilleure durabilité des interventions ainsi qu'une possibilité de mise à échelle du PRIMA dans l'espace de la CEDEAO.

³³ Qui incluent 1,71 million d'EUR au titre du guichet don du FIDA. Voir annexe.

³⁴ Mission de l'UniR-AT hébergée à l'ARAA, à savoir pilotage, suivi-évaluation et gestion des savoirs.

Stratégie de retrait et durabilité

45. La durabilité des actions du PRIMA sera multidimensionnelle³⁵: i) la durabilité des investissements notamment via leur identification participative et la mise en place de mécanismes de maintenance durables; ii) la durabilité économique et financière fondée sur l'approche entrepreneuriale qui sera promue à la fois auprès des organisations de producteurs/coopératives et des entrepreneurs/microentreprises rurales et aussi par l'ancrage des outils de financement dans les dispositifs nationaux existants [Fonds national de développement agricole (FNDA) et Mécanisme incitatif de financement agricole (MIFA)]; iii) la durabilité environnementale assurée par le renforcement des associations des usagers de l'eau et des ressources naturelles (AUE/RN) dans leurs actions de maintenance des infrastructures communautaires; iv) la durabilité institutionnelle assurée par l'implication permanente des plateformes d'organisations de producteurs dans les espaces de concertation sur les politiques à l'échelle nationale et régionale, et par l'ancrage de la dimension régionale du PRIMA dans une institution publique en charge de la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles, l'ARAA.

F. Risques et mesures d'atténuation

46. Le niveau global de risques inhérents et résiduels du PRIMA, en tenant compte des mesures d'atténuation, est qualifié respectivement d'**élevé** et de **modéré**. Les principaux risques inhérents sont liés: i) au contexte macroéconomique et aux politiques sectorielles, notamment au regard de l'impact de la COVID-19 sur l'économie des pays, comme la fermeture des frontières, et aux risques de réorientation des priorités nationales; ii) à la capacité institutionnelle du PRIMA liée à la complexité de la configuration opérationnelle de mise en œuvre; iii) à la gestion fiduciaire liée aux dispositifs de gestion financière des deux portefeuilles qui présenteraient des lacunes.
47. Des mesures d'atténuation importantes seront prises lors de la mise en œuvre: i) au plan macroéconomique, le PRIMA encouragera les mécanismes promus à ce que soit prise en compte cette question et à ce que soient proposées, en lien avec les autorités locales, des stratégies tenant compte de l'évolution des directives de riposte nationale. Le programme bénéficiera aussi de la stratégie du FIDA³⁶ pour faire face aux répercussions de la COVID-19 sur le secteur agricole; ii) s'agissant des capacités institutionnelles, le mécanisme régional de l'UniR-AT apportera un accompagnement des UGP dans la mise en œuvre; en outre, les fonds des instruments FIPS permettront un balisage des rôles et responsabilités de chacun en amont du démarrage; iii) sur la gestion fiduciaire, les risques ont été très précisément recensés par thème et par pays et les mesures d'atténuation bien développées pour y remédier.

G. Catégorie environnementale et sociale

48. Le PRIMA ne devrait pas avoir d'impacts négatifs significatifs aux niveaux environnemental et social. Il contribuera au renforcement de la résilience des systèmes de production agricole et des populations face aux changements climatiques, à la création d'emplois, à la diversification des revenus et au désenclavement des communautés rurales. Sur le plan environnemental, le recensement des sites d'intervention du PRIMA au Bénin et au Togo permettra de confirmer qu'aucune action ne sera réalisée dans une aire protégée ou sur la Liste des zones humides d'importance internationale (site Ramsar). Les aménagements hydro-agricoles seront réalisés dans des zones de bas-fonds de moins de 100 hectares et les tronçons des pistes rurales réhabilités seront inférieurs à 10 kilomètres. Sur le plan social, le principal risque reste l'accès des femmes et des jeunes au foncier, en particulier dans les zones aménagées. Des mesures

³⁵ Voir plus de précisions dans l'appendice au Programme de développement rural PRIMA.

³⁶ Réorientation d'activités des projets du FIDA par pays, dons du Mécanisme de relance en faveur des populations pauvres (RPSF) aux deux pays, dons RPSF régionaux.

d'atténuation seront prises conformément au Cadre de gestion environnemental et social du PRIMA, notamment: i) en réalisant des diagnostics fonciers des zones aménagées; ii) en appuyant la mise en place d'associations des usagers de l'eau et des ressources naturelles inclusives aux femmes et aux jeunes. Globalement, les mesures d'atténuation des impacts cités ci-dessus permettront de limiter leurs conséquences. Par conséquent, il est proposé que le PRIMA soit classé dans la **catégorie B**.

H. Classement au regard des risques climatiques

49. Dans les régions d'intervention du PRIMA au Bénin et au Togo, les populations rurales dépendent de systèmes de production qui reposent sur la riziculture et le maraîchage dans les zones de bas-fonds et de plaines, et sur les cultures annuelles et l'exploitation de produits forestiers non ligneux dans les terres de sous-bassins versants environnants. Ainsi, leur vulnérabilité aux effets des changements climatiques au regard des impacts attendus sur l'agriculture et les autres activités dépendant de l'exploitation des ressources naturelles est élevée. Le programme cherchera à accroître la résilience climatique et environnementale par des interventions permettant une meilleure gestion de l'eau, notamment par les petits aménagements hydro-agricoles, la promotion de la gestion intégrée et durable de la fertilité des sols, la diversification des productions agricoles, la promotion de modes de gestion durable des ressources naturelles et d'utilisation de variétés à cycle court et climatorésilientes, l'accès à l'information climatique, ainsi que la valorisation des bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques principalement axées sur la gestion durable des terres et des ressources hydriques et le respect des normes de construction adaptées au climat. Le PRIMA intègre ainsi les risques climatiques dans sa conception et propose des solutions pour contribuer au renforcement de la résilience des communautés rurales. Malgré cela, le PRIMA est considéré comme ayant un **risque climatique élevé**, et une analyse approfondie des risques climatiques sera réalisée en amont du lancement du programme.

I. Soutenabilité de la dette

50. **Bénin.** Le Bénin reste exposé à un risque modéré de surendettement extérieur, soutenu par une charge du service de la dette relativement élevée ainsi que des engagements conditionnels importants. Par rapport à l'analyse précédente, la marge d'absorption des chocs a été rétrécie. En outre, les écarts du Bénin restent volatils et sont supérieurs à la référence du module de financement de marché. Les changements de politique et les vulnérabilités dus à la COVID-19 ainsi que le choc qu'a créé la fermeture de la frontière avec le Nigéria sont des facteurs additionnels de risques.
51. **Togo.** Le Togo reste exposé à un risque modéré de surendettement extérieur. Les résultats mécaniques du Fonds monétaire international (FMI) indiquent un faible risque de surendettement extérieur, mais les vulnérabilités de la dette intérieure ont toutefois été prises en compte. Le risque global de surendettement est estimé élevé étant donné que la valeur actuelle dépasse le seuil de surendettement jusqu'en 2021 dans le scénario de référence. Cette analyse met en évidence la nécessité d'une consolidation et d'une amélioration de la gestion de la dette et des politiques macroéconomiques pour réduire la dette publique à des niveaux soutenables à moyen terme.

III. Exécution

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du programme

52. **Pilotage du programme.** L'orientation stratégique et la supervision globale du programme seront assurées par un Comité de pilotage conjoint (CoPiC) coprésidé par les Ministres respectifs en charge de l'agriculture du Bénin et du Togo, et le

Commissaire chargé de l'agriculture, de l'environnement et des ressources naturelles de la CEDEAO. Le CoPiC se réunira une fois par an dans le cadre des sessions des comités de pilotage des projets régionaux de l'ECOWAP organisés par l'ARAA.

53. **Au niveau régional, l'UniR-AT³⁷**, hébergée par l'ARAA, sera chargée: i) de la planification stratégique du programme; ii) d'assurer la cohérence et l'harmonisation des approches et des modalités de mise en œuvre des activités du programme en appui aux UGP nationales; iii) de mobiliser l'assistance technique pour la réalisation des études et analyses sur les aspects transfrontaliers et sous-régionaux du programme; iv) de l'examen de la qualité des livrables issus de la production des connaissances et de la gestion des savoirs; v) du suivi-évaluation du plan de travail et budget annuel (PTBA) consolidé conjoint du programme; vi) de la consolidation des rapports d'activités, de la capitalisation et de la gestion des savoirs.
54. **Au niveau des pays**, la tutelle technique du programme sera exercée par le Ministère de l'agriculture, de la production animale et halieutique (MAPAH) au Togo et le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP) au Bénin. Le pilotage stratégique et la supervision du programme seront assurés par un Comité national de pilotage.
55. Dans chaque pays, une UGP sera établie. L'UGP du Togo sera hébergée au MAPAH, et l'UGP du Bénin, au Programme cadre des interventions du FIDA en milieu rural (PRoCar) du MAEP. Les UGP assureront les responsabilités de la gestion fiduciaire et opérationnelle, notamment la planification opérationnelle, la gestion administrative et financière, la mise en œuvre et la supervision technique. Un coordonnateur ou une coordonnatrice au niveau national sera nommé ou nommée pour chaque UGP et recevra l'appui du personnel technique³⁸. Au niveau régional le savoir-faire de l'UniR-AT³⁹ permettra d'accompagner ces deux UGP.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

56. **Gestion financière.** Le PRIMA est la première opération régionale du FIDA dans la zone Afrique de l'Ouest et du Centre. Il sera mis en œuvre dans deux projets nationaux respectivement au Bénin et au Togo. Un dispositif de facilitation entre les deux projets nationaux sera créé par l'UniR-AT, hébergée à l'ARAA, et bénéficiant d'une rétrocession de fonds des deux pays, d'un don du FIDA et d'un don du Fonds de l'OPEP (via un accord de financement distinct). Le FIDA signera un accord de financement distinct avec chaque pays, aux conditions de prêt actuelles.
57. **Les systèmes comptables** seront documentés dans le manuel de gestion. La méthode de comptabilisation (comptabilité d'engagement) et les normes comptables utilisées (SYSCOHADA) seront conformes aux exigences du FIDA en la matière.
58. Des activités de prédémarrage sont prévues pour les deux projets avant l'entrée en vigueur des accords de financement. Les deux projets bénéficieront d'une avance de fonds suivant le mécanisme d'avance de fonds du FIDA pour le démarrage rapide des projets (instruments FIPS)⁴⁰.

³⁷ L'UniR-AT sera dirigée par un conseiller technique principal soutenu par deux assistants chargés respectivement: i) du suivi-évaluation et de la production des connaissances; ii) des marchés et du commerce des produits agricoles; iii) d'un analyste financier, en charge de l'accompagnement fiduciaire des UGP. Elle sera hébergée par l'ARAA dont le siège est à Lomé (Togo).

³⁸ i) Une cellule technique constituée des responsables de composantes et de spécialistes dans les domaines de compétences (infrastructures civiles et rurales, agroéconomie, genre, ingénierie sociale, suivi-évaluation et gestion des savoirs); ii) une cellule administrative et financière (responsable administratif et financier ou responsable administrative et financière, responsable de la passation des marchés, comptables et personnel de soutien).

³⁹ L'équipe de direction du programme, par exemple le coordonnateur ou la coordonnatrice au niveau régional et les deux chefs de projet nationaux.

⁴⁰ Les deux Gouvernements ont soumis une lettre de requête en ce sens au FIDA en juin 2020 et il est prévu une mobilisation effective de ces instruments FIPS pour octobre 2020.

59. L'analyse des **systèmes de passation des marchés** des deux pays révèle que globalement ils sont bien en conformité avec les principes et procédures énoncés par les directives du FIDA. Pour les achats effectués dans le cadre du programme, les procédures nationales seront appliquées, mais certaines spécificités des procédures du FIDA seront prises en compte: seuils de passation des marchés fixés en fonction de la note du risque net évalué et, pour des impératifs de rapidité, sélection de firmes de consultants sans recours à l'établissement de liste restreinte et sélection systématique de consultants individuels sur la base de leurs qualifications. Au vu du caractère critique des projets d'infrastructures dans la mise en œuvre du programme, un arrangement spécifique sera mis en place pour supprimer le double contrôle a priori des marchés y relatifs et le transférer à la responsabilité du FIDA, ce qui permettra d'en assurer la célérité. Cet arrangement spécifique sera explicitement reflété dans les accords de financement entre chaque pays et le FIDA.

Engagement et retours d'information du groupe cible du programme et traitement des plaintes

60. Le PRIMA engagera les différentes parties prenantes dans la définition de contenus ciblés, dans les questions de partenariats économiques et commerciaux, de contraintes réglementaires à la formalisation des initiatives entrepreneuriales, de coopération décentralisée impliquant les autorités locales décentralisées, etc. Cela fait l'objet de la sous-composante Engagement citoyen pilotée par le niveau régional du PRIMA. Les résultats de ces consultations et mécanismes de retours d'information enrichiront la concertation sur les politiques promue aux niveaux national et régional.

Processus de traitement des plaintes

61. Le PRIMA mettra en place un **mécanisme de doléances et de réparation** en cohérence avec la procédure du FIDA pour la réception des plaintes afin de recevoir et de faciliter le règlement des préoccupations et des plaintes formulées pour non-respect présumé des politiques sociales et environnementales et des procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique. La procédure permettra aux plaignants concernés d'obtenir une réponse équitable et en temps opportun à leurs préoccupations, en passant par un processus indépendant.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

62. **Suivi-évaluation.** Sur la base des modalités de suivi-évaluation du FIDA déjà opérationnel dans les projets en cours du Fonds dans chaque pays, un système de suivi-évaluation axé sur les résultats sera mis en place au sein de chaque UGP. Ces systèmes seront harmonisés et normalisés afin de pouvoir rendre compte au niveau régional des indicateurs clés identifiés. Au niveau régional, l'équipe de suivi-évaluation hébergée à l'ARAA suivra les impacts plus larges du PRIMA au niveau sous-régional⁴¹ dans le cadre de son ancrage dans la CEDEAO. Le système de suivi-évaluation au niveau régional sera renforcé par le Programme relatif au suivi-évaluation rural (PRiME). La capitalisation, la gestion des savoirs et la communication seront guidées par un plan de gestion qui sera élaboré au démarrage du programme.
63. **Gestion des savoirs et capitalisation.** Le projet capitalisera les expériences acquises. Le PRIMA intégrera les enseignements tirés des réalisations des projets du FIDA en cours et de ceux d'autres partenaires techniques et financiers du Bénin, du Togo et de la sous-région. L'UniR-AT passera un partenariat stratégique avec le ROPPA, chargé de documenter, de communiquer et de partager les expériences entre les pays et les principales parties prenantes, ainsi que de développer des produits de savoirs clés, des ateliers de capitalisation et de partage d'informations.

⁴¹ À travers des indicateurs spécifiques de haut niveau reflétant les résultats régionaux.

Innovations et reproduction à plus grande échelle

64. La reproduction des acquis du PRIMA à plus grande échelle reposera sur deux piliers: la concertation sur les politiques aux niveaux national et régional et la coopération Sud-Sud à l'échelle sous-régionale et au-delà.
65. **Concertation sur les politiques.** Le PRIMA accordera une attention particulière à la concertation sur les politiques qui sera améliorée et facilitée par le mécanisme régional à l'aide des connaissances générées par le programme. Un tel exercice pourra aider à orienter les débats sur le rôle de l'agriculture familiale dans le développement national, notamment en utilisant les plateformes de dialogue en place telle que la Plateforme nationale de promotion de l'agriculture familiale au Togo (PNAFAT). D'autres thèmes pourront également être considérés, comme le développement de couloirs commerciaux sous-régionaux et la réduction des obstacles administratifs.
66. **Coopération Sud-Sud.** Les possibilités de coopération Sud-Sud se focaliseront sur des sujets liés à l'intégration régionale et au commerce agricole transfrontalier. Il s'agira de créer une plateforme de communication et d'échange avec tous les projets en Afrique de l'Ouest et du Centre adoptant la même approche (Niger, Guinée, Guinée-Bissau) et, grâce à la subvention régionale FARM-TRAC (mise en œuvre par le consortium CILSS-IFPRI), d'établir un échange continental avec les autres institutions économiques régionales [Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)]. Des échanges auront lieu avec les commissions agricoles et commerciales du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et de la Réunion spécialisée sur l'agriculture familiale (REAF).

C. Plans d'exécution

Plans de préparation à l'exécution et de démarrage

67. Les instruments FIPS seront mobilisés par les deux Gouvernements sur une période de 12 mois (octobre 2020-septembre 2021) afin que les activités préparatoires nécessaires à la mise en place du programme puissent démarrer rapidement. Lors de la formulation du programme, les PTBA des 18 premiers mois auront été élaborés et seront rapidement mis à jour pour un démarrage rapide des activités.
68. L'UniR-AT, hébergée à l'ARAA et bénéficiant d'un don régional, assurera les fonctions de coordination et d'appui technique pour les UGP nationales. Le principal objectif de ce don est de soutenir des activités telles que la concertation sur les politiques, la coordination, l'harmonisation, le suivi-évaluation et la gestion des savoirs liés au programme régional (RLO) du PRIMA.

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

69. La supervision du programme sera faite directement par le FIDA, conjointement avec les comités de pilotage régional et nationaux et par les responsables des Ministères en charge de l'économie et des finances responsables au nom des Gouvernements du Bénin et du Togo et de l'ARAA/CEDEAO via l'UniR-AT, afin de maintenir la logique régionale du programme tout en assurant les fonctions de supervision administrative et fiduciaire.
70. Un examen à mi-parcours aura lieu à la fin de la troisième année du programme pour mesurer les progrès et apporter les ajustements appropriés. Une mission d'achèvement sera organisée à la fin du programme. Elle sera l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'approche régionale et de la synergie avec les dispositions de la CEDEAO en matière d'intégration régionale.

IV. Instruments et pouvoirs juridiques

71. Deux accords de financement seront signés, respectivement, entre le FIDA et la République du Bénin et la République togolaise. Ils constitueront les instruments

juridiques aux termes desquels le financement proposé sera consenti à chaque Emprunteur/bénéficiaire. Chaque accord de financement entrera en vigueur à compter de la communication au FIDA de l'acte de ratification adopté par le Parlement de chaque État emprunteur.

72. Un exemplaire de chaque accord de financement négocié figure à l'appendice I.
73. La République du Bénin et la République togolaise sont habilitées, en vertu de leurs lois, à recevoir un financement du FIDA.
74. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

V. Recommandation

75. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Bénin un prêt, à des conditions particulièrement favorables, de dix-huit millions sept cent vingt mille euros (18 720 000 EUR), et un don, au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette, de six millions neuf cent vingt-cinq mille euros (6 925 000 EUR), qui seront régis par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République togolaise un prêt, à des conditions particulièrement favorables, de douze millions quatre cent quatre-vingt mille euros (12 480 000 EUR), et un don, au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette, de quatre millions six cent quinze mille euros (4 615 000 EUR), qui seront régis par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE ÉGALEMENT: que le Fonds, afin de financer en partie le Programme régional pour l'intégration des marchés agricoles, accordera un don régional d'un million sept cent dix mille euros (1 710 000 EUR) à l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation, pour un programme d'une durée de six ans, aux termes et conditions qui seront régis par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Hougbo

Proposition de don au titre du guichet mondial/régional à l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation en faveur du Programme régional pour l'intégration des marchés agricoles (PRIMA)

I. Généralités et conformité avec la Politique du FIDA en matière de dons

1. Le présent don est associé au Programme régional pour l'intégration des marchés agricoles (PRIMA) au Bénin et au Togo. Il est cohérent avec le but et les objectifs de la Politique du FIDA en matière de dons (2015)⁴², notamment parce qu'il contribue à la production et au partage de savoirs régionaux et appuie les politiques et activités régionales liées aux programmes de pays. Le don sera utilisé pour renforcer la contribution de l'opération de prêt régionale aux processus politiques régionaux et à la gestion des savoirs relatifs à des thèmes clés étayant la prise de décisions (étude des transactions commerciales, des obstacles au libre-échange, etc.).
2. L'organisme destinataire du don PRIMA est l'ARAA, choisie à l'issue d'un processus de sélection direct et approuvée par le Président du FIDA. Les raisons de ce choix sont les suivantes: i) l'ARAA a pour mandat de coordonner et d'exécuter des projets et programmes régionaux visant la mise en œuvre des politiques de la CEDEAO; ii) à ce titre, elle permet d'établir des liens directs avec les politiques et initiatives actuelles en matière d'intégration régionale et de commerce transfrontalier; iii) elle a démontré sa capacité de gérer et d'exécuter des projets et programmes, elle jouit de la confiance de nombreux donateurs et ses bureaux sont au Togo, ce qui simplifie la logistique de la coordination; iv) elle a déjà mis en place de nombreux partenariats, tant avec des organisations régionales (CILSS et ROPPA), qu'avec des donateurs susceptibles d'épauler la recherche de cofinancements en faveur de l'opération de prêt régionale PRIMA.

II. Programme proposé

3. L'objet général du don est, en lien avec les objectifs de l'opération de prêt régionale PRIMA, de contribuer à stimuler le commerce agricole régional dans les couloirs transfrontaliers Bénin-Togo et au-delà, afin de favoriser la création d'emplois au profit des femmes et des jeunes béninois et togolais et d'améliorer les revenus, la sécurité alimentaire et la nutrition des ruraux pauvres des deux pays. En matière de développement, ses objectifs sont de soutenir la mise en œuvre de l'opération de prêt régionale en renforçant la coordination régionale (pilotage, suivi-évaluation et gestion des savoirs), et d'appuyer la concertation sur les politiques nécessaire à une meilleure intégration régionale des marchés, en veillant à la participation des réseaux d'organisations paysannes aux discussions et à l'engagement citoyen des parties prenantes.
4. L'exécution du programme s'étendra sur une période de six ans et sera axée sur les trois composantes ci-après: i) intégration régionale des échanges – avec notamment la surveillance des couloirs commerciaux, l'appui aux politiques régionales en matière de commercialisation des produits agricoles et la participation des réseaux d'organisations paysannes à la concertation sur les politiques; ii) engagement citoyen – avec notamment la participation des parties prenantes à la planification et au suivi-évaluation de l'impact du programme, et la création de forums d'échange d'informations; iii) coordination régionale, suivi-évaluation et gestion des savoirs.

⁴² Voir document EB 2015/114/R.2/Rev.1.

III. Effets directs/produits escomptés

5. Les principaux produits du programme seront les suivants: i) production d'informations et de données techniques factuelles sur le fonctionnement des marchés de demi-gros et leur intégration dans les couloirs commerciaux infrarégionaux sillonnant les zones transfrontalières entre le Bénin et le Togo, conformément aux politiques et stratégies régionales prioritaires (le suivi et l'évaluation des incidences de la COVID-19 sur la production agropastorale, le commerce et les marchés agroalimentaires transfrontaliers feront l'objet d'une attention particulière); ii) amélioration de l'efficacité et de l'efficacéité du programme sur les plans économique, environnemental et social, grâce à l'engagement citoyen et au renforcement de la capacité des organisations de producteurs régionales à participer à la concertation stratégique régionale; iii) utilisation cohérente et efficace des instruments techniques et opérationnels (planification, exécution, coordination, gestion, suivi-évaluation, gestion des savoirs) indispensables à l'application d'une approche régionale complète et adaptée dans le cadre du PRIMA.

IV. Modalités d'exécution

6. L'ARAA coordonnera les activités du don PRIMA par l'intermédiaire de l'UniR-AT, en étroite collaboration avec les deux UGP nationales (béninoise et togolaise) chargées de la mise en œuvre des activités financées au titre de l'opération régionale PRIMA. L'UniR-AT veillera à l'harmonisation de l'ensemble des activités du PRIMA avec les priorités des politiques agricoles régionales, en mobilisant des experts internationaux et nationaux. Plus précisément, l'équipe d'experts devra s'acquitter des tâches suivantes: i) planification stratégique du programme; ii) apport d'une aide aux UGP nationales pour assurer la cohérence et l'harmonisation des approches et des modalités d'exécution des activités du programme; iii) mobilisation d'une assistance technique pour la réalisation d'études et d'analyses relatives aux volets transfrontaliers et infrarégionaux du programme; iv) contrôle de la qualité support de connaissances et de la gestion des savoirs; v) suivi-évaluation du programme consolidé conjoint au regard du PTBA; vi) regroupement des rapports d'activité et valorisation et gestion des savoirs.
7. À l'échelle régionale, l'ARAA collaborera avec le ROPPA, un partenaire essentiel du FIDA comme de la CEDEAO. Le ROPPA interviendra dans les domaines bien précis où il possède un savoir-faire spécialisé et une expérience démontrée⁴³, comme le plaidoyer, la mise en valeur de la vaste gamme d'expériences des organisations paysannes et l'engagement citoyen au moyen de l'autoévaluation. Le PRIMA tirera parti du ROPPA et de ses plateformes nationales de membres dans les deux pays (la PNOPPA et la CTOP).
8. Le système de suivi-évaluation sera au cœur du mécanisme de coordination régional. L'UniR-AT siègera au comité de pilotage et mettra tout particulièrement l'accent sur la communication et la gestion des savoirs au niveau régional. Les tâches relevant du suivi-évaluation au niveau régional sont les suivantes: i) suivre et analyser les données en comparant et en combinant celles des deux pays; ii) consolider dans le cadre logique les données des cadres de mesure des résultats relatifs à chacun des pays; iii) suivre et recueillir les données relatives aux indicateurs et aux activités régionales en lien avec le don PRIMA; iv) produire des rapports d'activité régionaux et formuler des recommandations; v) contribuer au choix des études à mener, notamment en ce qui concerne la concertation sur les politiques, l'engagement citoyen et les couloirs commerciaux régionaux. Le mécanisme régional contribuera activement à tous les examens à mi-parcours et évaluations réalisés dans les deux pays. Dans le cadre de ces évaluations, il

⁴³ Notamment grâce à des programmes de renforcement des capacités destinés aux organisations paysannes régionales et nationales africaines.

procédera aussi à une évaluation interne des progrès matériels et de l'efficacité des activités menées. L'UniR-AT participera avec le FIDA aux examens à mi-parcours, à l'évaluation finale et aux missions de supervision du PRIMA.

9. L'UniR-AT coordonnera les équipes du programme et les aidera à élaborer une stratégie en matière de gestion des savoirs et de communication. La promotion de l'apprentissage sera menée en premier lieu au niveau organisationnel, au niveau des sites/couloirs et au niveau central avant d'être reprise au niveau régional. L'UniR-AT, qui sera la principale ordonnatrice des activités, travaillera avec le ROPPA dans le cadre d'un partenariat stratégique. Le ROPPA sera chargé de la documentation, de la communication et du partage des expériences entre les pays et les principales parties prenantes, ainsi que de l'élaboration de produits de savoirs clés et de l'organisation des ateliers et du partage des informations. L'UniR-AT et le ROPPA élaboreront une stratégie de communication externe et interne qui comprendra la production d'informations et l'échange d'expériences entre pays et régions. La stratégie sera appliquée pendant la première année dans le cadre d'un plan de gestion des savoirs.
10. Les procédures en matière d'information financière et d'audit seront conformes à la pratique habituelle.

V. Coût et financement indicatifs du programme

11. Le coût total des activités est estimé à 4,27 millions d'EUR. La répartition des coûts par composante se présente comme suit: i) composante 1, 1,72 million d'EUR (40,2% du coût total); ii) composante 2, 0,85 million d'EUR (20%); iii) composante 3, 1,70 million d'EUR (39,8%). Le don du FIDA sera décaissé au cours des trois premières années et les autres sources de financement couvriront les coûts pendant les trois années restantes.

Tableau 1
Coût par composante et par source de financement
(en milliers d'EUR)

<i>Composante de dons</i>	<i>Fonds de l'opération de prêt régionale</i>	<i>Don régional du FIDA</i>	<i>Don régional du Fonds de l'OPEP</i>	<i>Total</i>
1. Composante 1: Intégration régionale des échanges	829,89	887,16	0	1 717,05
2. Composante 2: Engagement citoyen	0	0	854,85	854,85
3. Composante 3: Coordination régionale, suivi-évaluation et gestion des savoirs				
A. Gestion de projet et appui institutionnel	656,18	633,10		1 289,28
B. Coordination régionale, suivi-évaluation et gestion des savoirs	223,54	189,43		413,06
Total	1 709,69	1 709,69	854,85	4 274,23

12. La ventilation par catégorie de dépenses est la suivante: 0,03 million d'EUR pour le matériel et les fournitures (0,6%); 0,50 million d'EUR pour les biens, les services et les intrants (11,9%); 2,68 millions d'EUR pour les services tels que l'assistance technique, les consultants nationaux et internationaux, la formation, les ateliers et les séminaires (62,8%); 0,77 million d'EUR pour les salaires et les indemnités (17,9%); 0,29 million d'EUR pour les dépenses de fonctionnement (6,8%).

Tableau 2

Coût par catégorie de dépenses et par source de financement

(en milliers d'EUR)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Fonds de l'opération de prêt régionale</i>	<i>Don régional du FIDA</i>	<i>Don régional du Fonds de l'OPEP</i>	<i>Total</i>
1. Travaux	0	0	0	0
2. Matériel et biens	4,19	21,54	0	25,65
3. Biens, services et intrants	270,64	169,69	68,13	508,46
4. Services	892,46	1 003,85	786,80	2 683,11
5. Salaires et indemnités	394,94	371,00	0	765,94
6. Frais généraux	147,46	143,61	0	291,08
Total	1 709,69	1 709,69	854,85	4 274,23

Accords de financement négociés

Accord de financement négocié - Bénin

Programme régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA)

(Négociations conclues le 17 Novembre 2020)

Prêt No:

Don No:

Nom du Projet : Programme régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA)
("le Programme")

Entre

La République du Bénin ("l'Emprunteur/Bénéficiaire")

ET

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

ATTENDU QUE PRIMA est un programme régional qui sera mis en œuvre sur les territoires de la République Togolaise et la République du Bénin ; et dont l'objectif est, notamment l'augmentation des échanges commerciaux agricoles entre ces deux États et l'intensification des échanges intra-communautaires au sein de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest ("CEDEAO") ;

ATTENDU QU'en raison de son caractère régional, chaque État bénéficiaire du Programme accepte que la coordination globale de l'exécution du Programme soit confiée à l'Unité Régionale d'Assistance Technique ("UniRAT") qui dépend de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation ("ARAA"), agence spécialisée de la CEDEAO ;

ATTENDU QUE dans le cadre du financement du Programme au Bénin ("PRIMA Bénin") l'Emprunteur/Bénéficiaire entend obtenir un financement du Fonds de l'OPEP, dont les modalités seront précisées dans un accord à conclure entre l'Emprunteur/Bénéficiaire et le Fonds de l'OPEP ;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce Programme, l'Emprunteur/Bénéficiaire a sollicité du Fonds, la mise à disposition d'un prêt et d'un don pour le financement des composantes du Programme décrit à l'Annexe 1 du présent accord ;

ATTENDU QUE, le Fonds consent à accorder un prêt à l'Emprunteur (le "Prêt") et un don au titre du Cadre de soutenabilité de la dette (le "Don"), acceptés par

l’Emprunteur/Bénéficiaire, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent accord ;

EN CONSEQUENCE DE QUOI, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Section A

1. Le présent accord comprend l’ensemble des documents suivants: la description du Programme et les dispositions relatives à l’exécution (Annexe 1), le tableau d’affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures (“les Conditions Générales”) sont annexées au présent document, et l’ensemble des dispositions qu’elles contiennent s’appliquent au présent accord (Annexe 4). Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l’Emprunteur/Bénéficiaire, un Prêt et un Don (le "Financement"), que l’Emprunteur/Bénéficiaire s’engage à utiliser aux fins exclusives de l’exécution du Programme, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. A. Le montant du Prêt est de dix-huit millions sept cent vingt mille Euros (18 720 000 EUR).

B. Le montant du Don est de six millions neuf cent vingt-cinq mille Euros (6 925 000 EUR).
2. Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables et ne porte aucun intérêt, mais porte une commission de service déterminée par le FIDA à la date d’approbation du Prêt par le Conseil d’administration du Fonds et sera payable semestriellement au titre du service du Prêt. L’emprunt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé d’amortissement de dix (10) ans à compter de la date d’approbation de l’emprunt par le Conseil d’administration du Fonds. Le principal de l’emprunt sera remboursé à raison de quatre pour cent et demi (4,5%) du principal total par an pour les années onze (11) à trente (30) et un pour cent (1%) du principal total par an pour les années trente et un (31) à quarante (40).
3. La monnaie de remboursement au titre du service du Prêt est l’Euro.
4. L’exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du Prêt sont exigibles le 15 janvier et le 15 juillet.
6. Un compte désigné en francs de la Communauté financière africaine (FCFA), destiné à recevoir exclusivement les ressources du Prêt et du Don FIDA accordés au titre du présent accord sera ouvert au nom du Projet auprès de la BCEAO à Cotonou. Le Directeur Général de la Caisse Autonome d’Amortissement (CAA) et le Receveur des Finances de la Dette près de la CAA en seront les signataires. Le compte sera géré en suivant le système du compte d’avances temporaires. Un compte désigné distinct sera ouvert pour recevoir les fonds provenant de tout autre bailleur.

7. Un compte d'opérations en FCFA sera ouvert par le ProCaR dans une banque commerciale crédible. Le compte du PRIMA Bénin sera mouvementé selon le principe de la double signature par le Coordonnateur et le Responsable Administratif et Financier (RAF) du ProCaR.
8. L'Emprunteur/Bénéficiaire fournira des fonds de contrepartie aux fins du financement du Programme d'un montant de sept millions cinq cent trente mille Euros (7 530 000 EUR) sous forme de travaux, d'impôts et taxes, de coûts de fonctionnement du Programme.

Section C

1. L'agent principal du Programme est le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche.
2. Les personnes suivantes sont désignées comme parties supplémentaires au programme: l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation ("ARAA"), agence spécialisée de la CEDEAO qui assurera la coordination globale de l'exécution du Programme. Les autres parties prenantes du Programme sont décrites dans la partie II de l'Annexe 1.
3. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. La revue à mi-parcours sera effectuée à la fin de la troisième (3^{ème}) année du Programme afin de mesurer les progrès et d'apporter les ajustements appropriés. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme.
4. La date d'achèvement du Programme est fixée au sixième (6^{ème}) anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord. La date de clôture du financement interviendra 6 mois plus tard, ou à toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur/Bénéficiaire. La date de clôture du financement sera fixée conformément aux Conditions Générales, le cas échéant.
5. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée:
 - a) conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur/Bénéficiaire en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA, ou
 - b) conformément aux méthodes de passation des marchés et à toute autre mesure définie par le FIDA ;
 - c) Un plan de passation des marchés basé sur le Plan de Travail et Budget Annuel sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs, les seuils de revue préalable.

Section D

1. Le Fonds administrera le Prêt et le Don et supervisera le Programme, selon les modalités spécifiées à l'Annexe 1 partie II.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension, de résiliation ou d'annulation du présent accord :
 - a) A l'appréciation discrétionnaire du Fonds ou des cofinanciers, le cas échéant, l'absence de ratification ou d'approbation de l'accord de financement, selon la législation de l'État partie au Programme.
 - b) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement, sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur/Bénéficiaire, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Programme.
 - c) Le non respect par l'Emprunteur/Bénéficiaire de l'un quelconque de ses engagements au titre du présent accord de financement ou de l'exécution du Programme entraînera, à l'appréciation discrétionnaire du Fonds, la suspension ou la résiliation du présent accord de financement ainsi que tous les engagements subséquents du Fonds.
 - d) La suspension ou résiliation ou annulation d'un accord de financement conclu entre le Fonds et un co-financier ou le Fonds et un État participant au Programme ou entre le co-financier et un État participant au Programme, entraînera, à l'appréciation discrétionnaire du Fonds, la suspension ou la résiliation du présent accord.
2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles spécifiques préalables aux décaissements:
 - a) La notification de l'entrée en vigueur de l'accord de financement consécutive à sa ratification selon la législation de l'Emprunteur/Bénéficiaire ;
 - b) La non-objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Programme a été obtenue ;
 - c) L'ouverture des comptes désigné et d'opérations et la désignation officielle du personnel habilité à mobiliser le financement ;
 - d) L'installation et le paramétrage du logiciel comptable afin de prendre en compte les exigences comptables et financières spécifiques à ce financement;
 - e) Le personnel clé du Programme a été recruté conformément à l'Annexe 1 du présent accord;
 - f) La soumission au FIDA de la lettre d'utilisateurs ICP désignant les personnes autorisées à accepter les jetons et le mot de passe du système d'authentification à double facteur, et à soumettre les demandes de retrait et documents de référence au Fonds par voie électronique.
3. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur/Bénéficiaire

Ministère de l'Economie et des Finances
01 BP : 302 Cotonou

Route de l'aéroport
République du Bénin
Tel. : (229) 21 30 10 20
Fax. : (21 30 18 51

A l'attention de la Caisse Autonome d'Amortissement
Carrefour des 3 banques
01 BP 59 Cotonou
République du Bénin
Tel : (229) 21 31 42 61 – 21 31 47 81
Fax : (229) 21 31 53 56
Mail : mobilisation@caabenin.org

Pour le Fonds:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le présent accord a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur/Beneficiaire.

LA REPUBLIQUE DU BENIN

Romuald Wadagni
Ministre de l'Economie et des Finances

Date : _____

FONDS INTERNATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Date : _____

Annexe 1

Description du programme et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Programme

1. Population cible. Le Programme visera particulièrement les femmes, les jeunes, et aussi les personnes en situation de handicap par le biais de leurs associations nationales. Les interventions du Programme bénéficieront à environ 144 000 ménages ruraux ou à plus de 833 000 personnes, soit 99 000 ménages au Bénin et 45 000 au Togo dont au moins 40% de femmes et 40% de jeunes.
2. Zone d'intervention du Programme. Le Programme sera mis en œuvre dans les zones transfrontalières du Togo et du Bénin et dans les zones où existent des pôles et des corridors commerciaux régionaux d'envergure (« Zone du Programme »).
3. Finalité. La finalité du Programme est d'accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux des régions frontalières du Bénin et du Togo.
4. Objectifs. L'objectif global du Programme est de stimuler le commerce agricole régional pour créer des emplois pour les femmes et les jeunes, augmenter les revenus et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des ruraux pauvres.
5. L'objectif de développement est de soutenir la transformation durable de l'agriculture familiale au Bénin et au Togo en améliorant les performances des pôles commerciaux sous-régionaux et des couloirs de transport transfrontaliers tout en favorisant l'entrepreneuriat rural pour les jeunes et les femmes, et en intégrant pleinement les petits exploitants dans les marchés nationaux et sous-régionaux.
6. Composantes. Le Programme comprendra les composantes suivantes:

Composante 1: Intégration des marchés et entrepreneuriat rural

Cette composante vise à améliorer la commercialisation des productions agricoles des exploitations agricoles familiales dans la sous-région à travers la mise en œuvre des activités suivantes :

Sous-composante 1.1: Gestion des infrastructures économiques et dispositif de maintenance. A travers cette sous-composante, le Programme soutiendra la mise en place de dispositifs fonctionnels de gestion des marchés et de maintenance des pistes rurales afin d'assurer leur efficacité et faciliter l'amélioration des résultats escomptés.

Sous-composante 1.2. Réhabilitation d'infrastructures économiques. Les activités entreprises dans le cadre de cette sous-composante seront les suivantes : (i) la réhabilitation des marchés physiques, notamment des infrastructures commerciales des marchés de gros et centres de collectes identifiés sur la base d'une évaluation des volumes de flux de produits agricoles transitant au sein de ces marchés et sur leur fonctionnement actuel en tant que marchés territoriaux assurant des transactions commerciales de produits agricoles contribuant aux économies locales et nationales ; (ii) la réhabilitation de pistes rurales afin de désenclaver les bassins de productions agricoles, tout en intégrant un volet environnemental et social dans les études de faisabilité technique afin de prévoir toutes actions qui seraient nécessaires afin d'atténuer tous impacts négatifs du Programme sur l'environnement.

Sous-composante 1.3. Entrepreneuriat et financement. Cette sous-composante a pour objectif de faciliter l'accès aux opportunités de marché par le biais notamment

d'une amélioration de la valeur ajoutée des principales spéculations agricoles ainsi que des opportunités entrepreneuriales transversales. Dans ce cadre, les activités seront concentrées sur : (i) l'accès aux opportunités d'affaires dans les corridors en créant les conditions nécessaires au développement des affaires; (ii) la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap en dynamisant l'esprit d'entreprise de ces catégories; (iii) l'appui aux coopératives et groupements à travers le soutien d'initiatives économiques en vue de favoriser la commercialisation; (iv) la consolidation et la viabilité des agro-PME de transformation en activité dans les corridors principalement; et (v) l'accès des promoteurs aux services financiers notamment au crédit et aux services numériques.

Composante 2: Transformation d'une agriculture familiale adaptée au changement climatique

Cette composante a pour objectif de permettre aux agriculteurs/trices familiaux d'augmenter durablement leur production et leurs capacités d'adaptation aux chocs externes, notamment climatiques, par la diversification de leurs productions et de meilleures pratiques nutritionnelles à travers la mise en œuvre des trois sous-composantes suivantes :

Sous-composante 2.1: Développement d'une agriculture durable et climato-résiliente. Afin de renforcer la résilience de l'agriculture au changement climatique, les activités suivantes sont envisagées dans le cadre de cette sous-composante : (i) une planification participative de l'aménagement durable des terroirs villageois dans les cinq corridors via la sensibilisation préalable des communautés aux enjeux climatiques et environnementaux et la création d'association des usagers de l'eau et des ressources naturelles sur les sites d'intervention, (ii) le renforcement des capacités et l'amélioration de la productivité agricole via l'adoption de bonnes pratiques agricoles telles que la mise en place de Champs Ecoles Paysans (CEP), l'accès à des semences locales améliorées ou encore le développement d'une petite mécanisation aux besoins des producteurs/trices ciblés et de l'agroforesterie comme source de revenus (iii) une gestion communautaire des ressources naturelles.

Sous-composante 2.2 : Gestion durable de l'irrigation. Cette sous-composante vise à éliminer les risques hydriques sur les cultures via l'aménagement d'environ 4000 hectares de terre pour une gestion durable de l'irrigation avec une priorité pour les aménagements en maîtrise totale de l'eau afin d'assurer au moins deux récoltes annuelles. Les sites pré-identifiés feront l'objet d'études techniques et socio-environnementales, conformément aux réglementations nationales. Des plateformes conjointes multipartites seront promues pour relever les défis transfrontaliers liés notamment à la gestion de l'eau et des conflits potentiels de partage de la ressource.

Sous-composante 2.3 : Amélioration de la sécurité alimentaire de la famille et soutien à l'intégration des femmes. Cette sous-composante vise à assurer : (i) la promotion de l'équité de genre et l'autonomisation des femmes, des jeunes et des personnes vivant en situation de handicap, à travers la réalisation de leurs droits sociaux et économiques; et (ii) un changement de comportement dans l'alimentation des membres du ménage (surtout des femmes de 15-49 ans et des enfants de moins 5 ans) pour améliorer leur nutrition. Différentes actions seront mises en œuvre à cet effet telles que : tribunes participatives sur les droits des femmes et des jeunes à l'accès à la terre, des actions de formation des femmes en vue de leur autonomisation et du renforcement de la sécurité nutritionnelle (promotion des bonnes pratiques alimentaires à travers différents moyens).

Composante 3. Dialogue politique et engagement citoyen

A travers cette composante, le Programme renforcera les capacités de ses groupes cibles et partenaires stratégiques à tous les niveaux pour plaider en faveur de politiques publiques plus propices à l'intégration régionale des marchés. Les activités mises en œuvre seront les suivantes :

Sous-composante 3.1. Dialogue politique. Dans le cadre de cette sous-composante, afin de contribuer à l'amélioration de la connectivité des marchés de demi-gros et à leur intégration au sein des corridors commerciaux sous-régionaux, couvrant les zones transfrontalières, les activités suivantes seront mises en œuvre : (i) surveillance des corridors commerciaux en vue d'identifier les flux de produits agricoles et renforcer les compétence des acteurs impliqués et (ii) appui aux politiques régionales d'intégration des marchés et de commerce des produits agricoles, à travers des actions de sensibilisation et d'information des acteurs sur le commerce transfrontalier, un appui aux politiques nationales et régionales en faveur d'une harmonisation des règles et pratiques en vigueur.

Sous-composante 3.2. Engagement citoyen inclusif. L'objectif de cette sous-composante est d'améliorer l'efficacité et l'impact des actions du Programme en termes économiques, environnementaux et sociaux en encourageant la participation des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre du Programme.

II. Dispositions relatives à l'exécution

76. Agent Principal du Programme. Le Programme sera placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP).

77. Comité National de Pilotage (CNP). Le CNP pour le PRIMA Bénin est présidé par le Ministère du Plan et du Développement, conformément aux dispositions de l'Arrêté Interministériel, année 2019 N° 010/MPD/MAEP/DC/SGM/ProCaR/CJ/SA010SGG19 portant mise en place du Comité National de Pilotage du Programme Cadre des Intervention du FIDA en milieu rural au Bénin (CNP/ProCaR) du 18 Février 2019. La composition du CNP sera revue, pour intégrer, notamment un représentant de la Douane, des Organisations paysannes et du Secteur privé oeuvrant dans les activités agricoles transfrontalières. Le CNP se réunira deux fois par an et sera chargé de l'examen et de la validation: (i) du Programme de travail et budget annuel (PTBA); (ii) des orientations stratégiques au regard des priorités politiques nationales; et (iii) d'un dialogue citoyen inclusif au niveau national et local.

78. Unité de Gestion du Projet (UGP). L'UGP sera ancrée dans le dispositif ProCaR avec lequel elle mutualisera les fonctions administratives, financières et de passation des marchés. Les dispositions spécifiques relatives à ces fonctions seront précisées dans le Manuel de procédures du ProCaR. Sous la direction du chef du projet PRIMA Bénin, l'UGP assurera la planification opérationnelle, l'exécution des activités et la supervision des aspects techniques selon les orientations du CNP.

Le chef de projet et le personnel technique d'appui sont tous recrutés par appel à candidature et nommés par l'Agent Principal du Programme.

L'UniRAT interviendra en appui à l'UGP pour la mise en œuvre du PRIMA Bénin.

79. Comité de Pilotage Conjoint (CoPiC). Le CoPiC sera co-présidé par les Ministres en charge de l'agriculture des deux pays, et le Commissaire chargé de l'agriculture, de l'environnement et des ressources naturelles de la CEDEAO. Le CoPiC sera composé comme détaillé dans le Manuel de mise en œuvre du Programme de représentants de la CEDEAO, des gouvernements du Bénin et du Togo, du secteur privé du Bénin et du Togo et des plateformes nationales et régionales d'organisations de producteurs du Bénin et du Togo (ROPPA et ROAC). Le CoPiC aura pour mission: (i) de constituer une plateforme de dialogue entre les gouvernements du Bénin et du Togo, la CEDEAO et les parties prenantes clés de la mise en œuvre du Programme; (ii) d'assurer une mise en œuvre du Programme conforme et cohérente avec les politiques régionales d'intégration des marchés et de commerce des produits agricoles; (iii) de valider le PTBA conjoint consolidé du Programme; et iv) d'entériner les rapports d'activités du Programme. Le CoPiC se réunira une fois par an dans le cadre des sessions des comités de pilotage des projets régionaux de l'ECOWAP organisées par l'ARAA.

80. Unité régionale d'appui technique (UniR-AT). L'UniR-AT sera notamment en charge: (i) de la planification stratégique du Programme; (ii) de la cohérence et l'harmonisation des approches et des modalités de mise en œuvre des activités du Programme en appui aux UGP nationales; (iii) de la mobilisation de l'assistance technique pour la réalisation des études et analyses sur les aspects transfrontaliers et sous-régionaux du Programme; (iv) de la revue qualité des livrables issus de la production des connaissances et de la gestion des savoirs; (v) du suivi et de l'évaluation (S&E) du PTBA consolidé; et (vi) de la consolidation des rapports d'activités, la capitalisation et la gestion des savoirs. Le personnel de l'UniR-AT sera recruté de façon compétitive par l'ARAA sous réserve de l'avis de non objection du FIDA.

81. Partenaires : Le Programme cherchera à développer des synergies avec les institutions économiques régionales (IER) – CEDEAO et UEMOA – ainsi qu’avec les partenaires nationaux et internationaux déjà engagés dans les domaines d'intervention du Programme, afin d'assurer la pertinence et la cohérence de la stratégie de ciblage ainsi que des interventions vis-à-vis des bénéficiaires. PRIMA Bénin établira aussi des partenariats stratégiques avec les plateformes d’organisations de producteurs au niveau national (CTOP pour le Togo et PNOPPA pour le Bénin, et d'autres Organisations Paysannes sectorielles et les Agences Territoriales de Développement Agricole) et régional (ROPPA) dans les domaines pertinents identifiés dans le document de programme. Il envisagera également de s'associer avec d’autres organisations impliquées dans les activités transfrontalières et la production d'informations (ROAC par exemple). En ce qui concerne l'analyse des politiques et la collecte de données, le Programme a l'intention d'établir des partenariats avec le CILSS et l'IFPRI, en étroite synergie avec FARM-TRAC.

82. Suivi et évaluation. Un système de suivi- évaluation (SSE) axé sur les résultats sera mis en place au sein de l’UGP, et sera harmonisé et normalisé afin de pouvoir rendre compte des indicateurs clés identifiés à communiquer au niveau régional. Chaque SSE sera sous la responsabilité du/de la responsable de SE (RSE). Le SSE mesurera deux niveaux d’indicateurs sur les produits/résultats et les effets et fournira l'information nécessaire à l’exécution du projet à travers notamment: (i) la réalisation d’études de base; (ii) un suivi d’échantillons pour (iii) des ateliers d'évaluation participative et de capitalisation avec les parties prenantes. Le suivi et l'évaluation auront des rôles complémentaires au niveau national et régional. Une perspective de genre sera intégrée dans ces activités de suivi-évaluation afin d’identifier, de suivre et d’évaluer les groupes cibles par pays.

83. Gestion des connaissances. Le Programme capitalisera sur les expériences acquises pour : (i) contribuer aux politiques sectorielles nationales ; (ii) démontrer que la transformation de l'agriculture familiale tirée par les marchés concourt à un système de production durable et résilient contribuant à la diminution de la pauvreté en milieu rural ; (iii) contribuer au plaidoyer sur le rôle des dispositifs professionnels agricoles dans le changement d'échelle du traitement de volumes de produits agricoles ; (iv) promouvoir l'approche territoriale intégrée reliée à des corridors commerciaux sous-régionaux. Un partenariat stratégique sera développé entre l’Uni-RaT et le ROPPA, afin de documenter, de communiquer et de partager les expériences entre les pays et les principales parties prenantes. La stratégie de gestion des connaissances intégrera une dimension liée aux modalités d’exécution spécifique aux programmes régionaux afin de renforcer les échanges et partages d’expériences entre les deux pays et plus généralement, promouvoir les leçons apprises pour la formulation d’autres opérations de même envergure.

84. Manuel de mise en œuvre de Programme. Un Manuel acceptable par le FIDA sera préparé et inclura des dispositions relatives notamment : (i) à la coordination institutionnelle quotidienne du Programme, (ii) au budget, aux procédures de décaissement, de passation des marchés, de surveillance et d'évaluation, de gestion financière et de reporting, (iii) aux procédures de recrutement du personnel clé du PRIMA Bénin ou de toute assistance technique, (iv) à la description détaillée des modalités de mise en œuvre du PRIMA Bénin, et (v) à toutes autres procédures ou modalités administratives, financières ou techniques requises par le Programme.

85. Approbation et Adoption. Le projet de Manuel sera adressé au FIDA pour commentaire et approbation et sera adopté par l'Agent principal tel qu'approuvé par le FIDA. Une copie sera communiquée au FIDA dans les meilleurs délais. L'Agent principal devra exécuter le Programme conformément au Manuel et ne pourra le modifier, l'abroger, y déroger ou permettre de le modifier, de l'abroger ou d'y déroger sans l'accord écrit préalable du FIDA

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du prêt et de don.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt ainsi que du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Don (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	-	4 975 000	100% HT et hors contributions du Gouvernement, des bénéficiaires et OFID
II. Biens services et intrants	700 000	960 000	100% HT
III. Consultations	3 880 000	4 720 000	100% HT
IV. Dons et subventions	1 655 000	3 790 000	100% hors contributions des bénéficiaires
V. Salaires et indemnités	-	2 405 000	100% HT et hors contributions du Gouvernement
VI. FIPS	-	736 000	100% HT
<i>Non alloué</i>	690 000	1 134 000	
TOTAL	6 925 000	18 720 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

i) Les dépenses en « Biens Services et intrants » relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux équipements et matériels et celles relatives aux Véhicules;

ii) Les dépenses en « Consultation » relatives à la catégorie III incluent également les dépenses liées aux formations et ateliers et celles relatives à l'assistance technique;

iii) Les dépenses en « Dons et subventions » relatives à la catégorie IV incluent également les dépenses liées au financement de l'UniRAT qui seront effectuées exclusivement à partir du compte de Don;

iv) Les dépenses en « Salaires et Indemnités » relatives à la catégorie V incluent également les dépenses liées aux coûts de fonctionnement

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur/Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du Prêt du Fonds, si l'Emprunteur/Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Programme:

1. Dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de l'accord de financement, le Programme acquerra et installera un logiciel de comptabilité paramétré, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'accord de financement, le Programme conclura un protocole d'accord avec les partenaires pour la mise en œuvre du Programme qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptable et de production de rapports.
3. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance : Dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de l'accord de financement, un arrangement spécifique sera mis en place pour permettre au Programme Cadre des Interventions du FIDA en milieu rural au Bénin (ProCaR) de conduire les processus de passation des marchés sous la supervision de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP). Des conventions seront signées par le PRIMA Bénin avec les départements techniques gouvernementaux compétents pour un appui dans le processus de sélection, passation et supervision de ces marchés d'infrastructures.
4. Planification, suivi et évaluation. L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Évaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord.
5. Sélection du personnel du PRIMA Bénin. La sélection du personnel se fera de manière compétitive par voie d'appel à candidatures selon une procédure préalablement approuvée par le Fonds. Le recrutement du personnel clé, le renouvellement de leur contrat et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront soumis à l'approbation préalable du Fonds. Des contrats d'une durée d'un an renouvelables seront offerts au personnel clé sélectionné et tout renouvellement sera en fonction de la performance. Le personnel du PRIMA Bénin sera soumis annuellement à des évaluations de performance internes et externes. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Tout fonctionnaire sélectionné devra obtenir une mise à disposition de son employeur avant qu'un contrat lui soit proposé. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures décrites dans les Manuels de mise en œuvre du Programme.
6. Genre. L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que les orientations de la stratégie genre telles qu'énoncées dans le document de conception du Programme, y inclus les quotas relatifs aux services et appuis en faveur des femmes, des jeunes et des autres

couches vulnérables, telles que les personnes vivant avec un handicap soient respectées et mises en œuvre.

7. Sécurité du régime foncier. L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera, le cas échéant, à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.
8. Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP).

L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le Programme soit mis en œuvre conformément au SECAP du FIDA et plus précisément aux mesures suivantes :

Environnement et garanties sociales. L'Emprunteur/le Bénéficiaire veille à ce que:

- a) toutes les activités du Programme soient mises en œuvre dans le strict respect des lois/réglementations pertinentes de l'Emprunteur/Bénéficiaire et du Fonds ;
 - b) toutes les activités de Programme tiennent particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques, conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon le cas;
 - c) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n'est requise dans le cadre du Programme. En cas d'acquisition de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Programme, l'Emprunteur/Bénéficiaire devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires ;
 - d) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Programme;
 - e) le recours au travail des enfants est strictement interdit ;
 - f) les mesures incluses dans le plan d'action pour l'égalité des sexes préparés pour le Programme sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile; et
 - g) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Programme sont dûment prises.
9. Mesures anticorruption. L'Emprunteur/Bénéficiaire doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.
 10. Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus. L'Emprunteur/Bénéficiaire et les parties au projet doivent s'assurer que le PRIMA Bénin est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

11. Utilisation des véhicules du Programme et autres équipements. L'Emprunteur doit s'assurer que :

- a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du PRIMA Bénin sont affectés exclusivement à ses besoins;
- b) les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du PRIMA Bénin sont adaptés à ses besoins; et
- c) tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du PRIMA Bénin sont exclusivement destinés à son utilisation.

Accord de financement négocié – République Togolaise :

Programme régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA)

Entre

La République Togolaise ("l'Emprunteur/Bénéficiaire")

ET

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

(Négociations conclues le 16 novembre 2020)

Prêt No: _____

Don No: _____

ATTENDU QUE PRIMA est un programme régional qui sera mis en œuvre sur les territoires de la République Togolaise et la République du Bénin; et dont l'objectif est, notamment l'augmentation des échanges commerciaux agricoles entre ces deux États et l'intensification des échanges intra-communautaires au sein de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest ("CEDEAO") ;

ATTENDU QU'en raison de son caractère régional, chaque État bénéficiaire du Programme accepte que la coordination globale de l'exécution du Programme soit confiée à l'Unité régionale d'assistance technique ("UniRAT") qui dépend de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation ("ARAA"), agence spécialisée de la CEDEAO ;

ATTENDU QUE dans le cadre du financement du Programme au Togo ("PRIMA Togo"), l'Emprunteur/Bénéficiaire entend obtenir un financement de l'OPEP dont les modalités seront précisées dans un accord conclu entre l'Emprunteur et l'OPEP;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce Programme, l'Emprunteur/ Bénéficiaire a sollicité du Fonds, la mise à disposition d'un prêt et d'un don, pour le financement des composantes de PRIMA Togo décrites à l'Annexe 1 du présent accord ;

ATTENDU QUE, le Fonds a accepté d'accorder un prêt à l'Emprunteur (le "Prêt") ainsi qu'un don au titre du Cadre de soutenabilité de la dette (le "Don") qu'il accepte conformément aux modalités et conditions établies dans le présent accord,

EN CONSEQUENCE DE QUOI, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Section A

4. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: la description de PRIMA Togo et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

5. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions Générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord (Annexe 4). Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.

6. Le Fonds accorde à l'Emprunteur/Bénéficiaire un Prêt et un Don (le "Financement"), que l'Emprunteur/Bénéficiaire s'engage à utiliser aux fins exclusives de l'exécution de PRIMA Togo, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

9. A. Le montant du Prêt est de douze millions quatre cent quatre-vingt mille Euro (12 480 000 EUR).

B. Le montant du Don est de quatre millions six cent quinze mille Euro (4 615 000 EUR).

10. Le Prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables et ne porte aucun intérêt, mais porte une commission de service déterminé par le FIDA à la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds et sera payable semestriellement au titre du service du Prêt. L'emprunt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal de l'emprunt sera remboursé à raison de quatre pour cent et demi (4,5%) du principal total par an pour les années onze (11) à trente (30) et un pour cent (1%) du principal total par an pour les années trente et un (31) à quarante (40).

11. La monnaie de remboursement au titre du service du Prêt est l'Euro.

12. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

13. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du Prêt sont exigibles le 15 Avril et le 15 Octobre .

14. Un compte désigné dénommé en francs de la Communauté financière africaine (FCFA), destiné à recevoir exclusivement les ressources du Prêt et du Don FIDA accordés au titre du présent accord sera ouvert au nom du Projet, dans une banque commerciale crédible, établie à Lomé. Le compte sera géré en suivant le système du compte d'avance temporaire et mobilisé selon le principe de la double signature par le Responsable administratif et Financier (RAF) et le Coordonnateur du Projet. Un compte désigné distinct sera ouvert pour recevoir les fonds provenant de tout autre bailleur.

15. Un compte d'opérations en FCFA sera ouvert dans une banque commerciale crédible afin de recevoir de manière exclusive les fonds provenant du compte désigné FIDA. Un compte d'opération additionnel sera ouvert pour recevoir les fonds de chaque autre bailleur y compris les fonds de contrepartie.

16. L'Emprunteur/Bénéficiaire fournira des fonds de contrepartie aux fins du Programme d'un montant de cinq millions sept cent vingt mille Euro (5 720 000 EUR), sous forme d'impôts et taxes, de salaires et de coûts de fonctionnement du Programme.

Section C

6. L'agent principal du PRIMA Togo est le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural qui assure la tutelle technique.

7. Les personnes suivantes sont désignées comme parties supplémentaires au Programme : l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation ("ARAA"), agence spécialisée de la CEDEAO assurera la coordination globale de l'exécution du Programme. Les autres parties du Programme sont décrites dans la partie II de l'Annexe 1.

8. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. La revue à mi-parcours sera effectuée à la fin de la troisième (3^{ème}) année du Programme afin de mesurer les progrès et d'apporter les ajustements appropriés. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme.

9. La date d'achèvement du PRIMA Togo est fixée au sixième (6^{ème}) anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord. La date de clôture du financement interviendra six (6) mois plus tard, ou à toute autre date désignée par le Fonds et notifiée à l'Emprunteur/Bénéficiaire. La date de clôture du financement sera fixée conformément aux Conditions Générales, le cas échéant.

10. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée:

- (a) conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur/Bénéficiaire en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA, ou
- (b) conformément aux méthodes de passation des marchés et à toute autre mesure définie par le FIDA.
- (c) un plan de passation des marchés basé sur le Plan de Travail et Budget Annuel sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs, les seuils de revue préalable.

Section D

2. Le Fonds administrera le Prêt et le Don et supervisera le Programme, selon les modalités spécifiées à l'Annexe 1 partie II.

Section E

4. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension, de résiliation ou d'annulation du présent accord :

- e) L'absence de ratification ou approbation de l'accord de financement selon la législation de l'État parti au Programme, ou réception de l'avis juridique de la Cour Suprême statuant sur la validité et l'opposabilité du présent accord à l'Emprunteur, sous réserve de l'appréciation discrétionnaire du Fonds ou des cofinanciers, le cas échéant.
 - f) Le manuel de mise en œuvre du Projet et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement, sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur/Bénéficiaire, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir un effet préjudiciable important sur le Programme.
 - g) Le non-respect par l'Emprunteur de l'un quelconque de ses engagements au titre du présent accord de financement ou de l'exécution du Programme entraînera, à l'appréciation discrétionnaire du Fonds, la suspension ou la résiliation du présent accord de financement ainsi que tous les engagements subséquents du Fonds.
 - h) En cas de suspension ou résiliation ou annulation d'un accord de financement conclu entre le Fonds ou un co-financier et un État participant au Programme, sous réserve de l'appréciation discrétionnaire du Fonds.
5. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles spécifiques préalables aux décaissements:
- g) La notification de l'entrée en vigueur de l'accord de financement consécutive à sa ratification ou approbation ou réception de l'avis juridique de la Cour Suprême statuant sur la validité et l'opposabilité du présent accord à l'Emprunteur ;
 - h) La non-objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Programme a été obtenue ;
 - i) L'ouverture des comptes désignés et d'opérations et la désignation officielle du personnel habilité à les mobiliser ;
 - j) L'installation et le paramétrage du logiciel comptable afin de prendre en compte les exigences comptables et financières spécifiques à ce financement;
 - k) Le personnel clé du Programme a été recruté et nommé conformément à la partie II de l'Annexe 1 du présent accord;
6. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur/Bénéficiaire

Ministère de l'Économie et des Finances
BP 387 - Lomé
Tél. : (228) 22 21 35 54
Fax. : (228) 22 21 09 05
Mail. Secretariat.ministre@economie.gouv.tg

Pour le Fonds:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le présent accord a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur/Bénéficiaire.

LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

Sani YAYA
Ministre de l'Économie et des Finances

Date : _____

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Date : _____

Annexe 1

Description du programme et dispositions relatives à l'exécution

III. Description du Programme

7. Population cible. Le Programme visera particulièrement les femmes, les jeunes, et aussi les personnes en situation de handicap par le biais de leurs associations nationales. Les interventions du Programme bénéficieront à environ 144 000 ménages ruraux ou à plus de 833 000 personnes, soit 99 000 ménages au Bénin et 45 000 au Togo dont au moins 40% de femmes et 40% de jeunes.
8. Zone d'intervention du Programme. Le Programme sera mis en œuvre dans les zones transfrontalières du Togo et du Bénin et dans les zones où existent des pôles et des corridors commerciaux régionaux d'envergure (« Zone du Programme »).
9. Finalité. La finalité du Programme est d'accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux des régions frontalières du Bénin et du Togo.
10. Objectifs. L'objectif global du Programme est de stimuler le commerce agricole régional pour créer des emplois pour les femmes et les jeunes, augmenter les revenus et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des ruraux pauvres.
11. L'objectif de développement est de soutenir la transformation durable de l'agriculture familiale au Bénin et au Togo, en améliorant les performances des pôles commerciaux sous-régionaux et des couloirs de transport transfrontaliers tout en favorisant l'entrepreneuriat rural pour les jeunes et les femmes, et en intégrant pleinement les petits exploitants dans les marchés nationaux et sous-régionaux.
12. Composantes. Le Programme comprendra les composantes suivantes:

Composante 1: Intégration des marchés et entrepreneuriat rural

Cette composante vise à améliorer la commercialisation des productions agricoles des exploitations agricoles familiales dans la sous-région à travers la mise en œuvre des activités suivantes:

Sous-composante 1.1: Gestion des infrastructures économiques et dispositif de maintenance. A travers cette sous-composante, le Programme soutiendra la mise en place de dispositifs fonctionnels de gestion des marchés et de maintenance des pistes rurales afin d'assurer leur efficacité et faciliter l'amélioration des résultats escomptés.

Sous composante 1.2: Réhabilitation d'infrastructures économiques. Les activités entreprises dans le cadre de cette sous-composante seront les suivantes : (i) la réhabilitation des marchés physiques, notamment des infrastructures commerciales des marchés de gros et centres de collectes identifiés sur la base d'une évaluation des volumes de flux de produits agricoles transitant au sein de ces marchés et sur leur fonctionnement actuel en tant que marchés territoriaux assurant des transactions commerciales de produits agricoles contribuant aux économies locales et nationale, (ii) la réhabilitation de pistes rurales afin de désenclaver les bassins de productions agricoles produits, tout en intégrant un volet environnemental et social dans les études de faisabilité technique afin de prévoir toutes actions qui seraient nécessaires afin d'atténuer tous impacts négatifs du Programme sur l'environnement.

Sous-composante 1.3 Entrepreneuriat et financement. Cette sous-composante a pour objectif de faciliter l'accès aux opportunités de marché par le biais notamment d'une amélioration de la valeur ajoutée des principales spéculations agricoles ainsi que des opportunités entrepreneuriales transversales. Dans ce cadre, les activités seront concentrées sur: (i) l'accès aux opportunités d'affaires dans les corridors en créant les conditions nécessaires au développement des affaires; (ii) la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap en dynamisant l'esprit d'entreprise de ces catégories; (iii) l'appui aux coopératives et groupements à travers le soutien d'initiatives économiques en vue de favoriser la commercialisation; (iv) la consolidation et la viabilité des agro-PME de transformation en activité dans les corridors principalement; et (v) l'accès des promoteurs aux services financiers notamment au crédit et aux services numériques

Composante 2: Transformation d'une agriculture familiale adaptée au changement climatique

Cette composante a pour objectif de permettre aux agriculteurs/trices familiaux d'augmenter durablement leurs productions et leurs capacités d'adaptation aux chocs externes, notamment climatiques, par la diversification de leurs productions et de meilleures pratiques nutritionnelles à travers la mise en œuvre des trois sous-composantes suivantes :

Sous-composante 2.1: Développement d'une agriculture durable et climato-résiliente. Afin de renforcer la résilience de l'agriculture au changement climatique, les activités suivantes sont envisagées dans le cadre de cette sous-composante : (i) une planification participative de l'aménagement durable des terroirs villageois dans les cinq corridors via la sensibilisation préalable des communautés aux enjeux climatiques et environnementaux et la création d'association des usagers de l'eau et des ressources naturelles sur les sites d'intervention, (ii) le renforcement des capacités et l'amélioration de la productivité agricole via l'adoption de bonnes pratiques agricoles telles que la mise en place de Champs Ecoles Paysans (CEP), l'accès à des semences locales améliorées ou encore le développement d'une petite mécanisation aux besoins des producteurs/trices ciblé (e)s et de l'agroforesterie comme source de revenus (iii) une gestion communautaire des ressources naturelles.

Sous-composante 2.2 : Gestion durable de l'irrigation. Cette sous-composante vise à éliminer les risques hydriques sur les cultures via l'aménagement d'environ 4000 hectares de terre pour une gestion durable de l'irrigation avec une priorité pour les aménagements en maîtrise totale de l'eau afin d'assurer deux récoltes annuelles. Les sites pré-identifiés feront l'objet d'études techniques et socio-environnementales conformément aux réglementations nationales. Des plateformes conjointes multipartites seront promues pour relever les défis transfrontaliers liés notamment à la gestion de l'eau et des conflits potentiels de partage de la ressource.

Sous-composante 2.3: Amélioration de la sécurité alimentaire de la famille et soutien à l'intégration des femmes. Cette sous-composante vise à assurer : (i) la promotion de l'équité de genre et l'autonomisation des femmes, des jeunes et des personnes vivant en situation de handicap à travers la réalisation de leurs droits sociaux et économiques; et (ii) un changement de comportement dans l'alimentation des membres du ménage (surtout des femmes de 15-49 ans et des enfants de moins 5 ans) pour améliorer leur nutrition. Différentes actions seront mises en œuvre à cet effet telles que : tribunes participatives sur les droits des femmes et des jeunes à l'accès à la terre, des actions de formation des femmes en vue de leur autonomisation et du renforcement de la sécurité nutritionnelle (promotion des bonnes pratiques alimentaires à travers différents moyens).

Composante 3. Dialogue politique et engagement citoyen

A travers cette composante, le Programme renforcera les capacités de ses groupes cibles et partenaires stratégiques à tous les niveaux pour plaider en faveur de politiques publiques plus propices à l'intégration régionale des marchés. Les activités mises en œuvre seront les suivantes :

Sous-composante 3.1. Dialogue politique. Dans le cadre de cette sous-composante, afin de contribuer à l'amélioration de la connectivité des marchés de demi-gros et à leur intégration au sein des corridors commerciaux sous-régionaux, couvrant les zones transfrontalières, les activités suivantes seront mises en œuvre: (i) surveillance des corridors commerciaux en vue d'identifier les flux de produits agricoles et renforcer les compétence des acteurs impliqués et (ii) appui aux politiques régionales d'intégration des marchés et de commerce des produits agricoles, à travers des actions de sensibilisation et d'information des acteurs sur le commerce transfrontalier, un appui aux politiques nationales et régionales en faveur d'une harmonisation des règles et pratiques en vigueur.

Sous-composante 3.2. Engagement citoyen inclusif. L'objectif de cette sous-composante est d'améliorer l'efficacité et l'impact des actions du Programme en termes économiques, environnementaux et sociaux en encourageant la participation des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre du Programme.

IV. Dispositions relatives à l'exécution

86. Agent principal du PRIMA Togo. PRIMA Togo sera placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural (MAEDR).

87. Comité National de Pilotage (CNP). Le CNP de chaque pays sera présidé par le ministère agissant en qualité du représentant de l'Emprunteur/Bénéficiaire et, comprendra les ministères en charge de l'agriculture, du commerce, des douanes, ainsi que les parties prenantes clés de la mise en œuvre du PRIMA notamment un représentant des autorités locales et les partenaires économiques et sociaux (chambres de commerce, organisations paysannes, secteur privé, etc.).

Le CNP se réunira deux fois par an et sera chargé de l'examen et de la validation: (i) du pProgramme de travail et budget annuel (PTBA); (ii) des orientations stratégiques au regard des priorités politiques nationales; et (iii) d'un dialogue citoyen inclusif au niveau national et local.

88. Unité de gestion du Projet (UGP). L'UGP sera basée au MAEDR et assurera les responsabilités de gestion fiduciaire et opérationnelle notamment : la planification opérationnelle, la gestion administrative et financière, la mise en œuvre et la supervision des aspects techniques. Un coordinateur national soutenu par un personnel technique tous recrutés sur appel à candidature et nommés par l'Agent principal du PRIMA Togo : (i) une cellule technique constituée des responsables de composante et de spécialistes dans les différents domaines d'expertise requis; (ii) une cellule administrative et financière et (iii) l'UniRAT.

89. Comité de Pilotage Conjoint (CoPiC). Le CoPiC sera co-présidé par les Ministres en charge de l'agriculture des deux pays, et le Commissaire chargé de l'agriculture, de l'environnement et des ressources naturelles de la CEDEAO. Le CoPiC sera composé comme détaillé dans le Manuel de mise en œuvre du PRIMA Togo, de représentants de la CEDEAO, des gouvernements du Bénin et du Togo, du secteur privé du Bénin et du Togo et des plateformes nationales et régionales d'organisations de producteurs du Bénin et du Togo (ROPPA et ROAC). Le CoPiC aura pour mission: (i) de constituer une plateforme de dialogue entre les gouvernements du Bénin et du Togo, la CEDEAO et les parties prenantes clés de la mise en œuvre du Programme; (ii) d'assurer une mise en œuvre du Programme conforme et cohérente avec les politiques régionales d'intégration des marchés et de commerce des produits agricoles; (iii) de valider le Plan de travail et le budget annuel

conjoint consolidé du Programme; et iv) d'entériner les rapports d'activités du Programme. Le CoPiC se réunira une fois par an dans le cadre des sessions des comités de pilotage des projets régionaux de l'ECOWAP organisées par l'ARAA.

90. Unité régionale d'appui technique (UniR-AT). L'UniR-AT sera notamment en charge: (i) de la planification stratégique du Programme; (ii) de la cohérence et l'harmonisation des approches et des modalités de mise en œuvre des activités du Programme en appui aux UGP nationales; (iii) de la mobilisation de l'assistance technique pour la réalisation des études et analyses sur les aspects transfrontaliers et sous-régionaux du Programme; (iv) de la revue qualité des livrables issus de la production des connaissances et de la gestion des savoirs; (v) du suivi et de l'évaluation (S&E) des PTBA consolidés; et (vi) de la consolidation des rapports d'activités, la capitalisation et la gestion des savoirs. Le personnel de l'UniR-AT sera recruté par l'ARAA sous réserve de l'avis de non objection du FIDA.

91. Partenaires. Le Programme cherchera à développer des synergies avec les Institutions économiques régionales (IER) – CEDEAO et UEMOA – ainsi qu'avec les partenaires nationaux et internationaux déjà engagés dans les domaines d'intervention du Programme, afin d'assurer la pertinence et la cohérence de la stratégie de ciblage ainsi que des interventions vis-à-vis des bénéficiaires. Le Programme établira aussi des partenariats stratégiques avec les plateformes d'organisations de producteurs au niveau national (CTOP pour le Togo et PNOPPA pour le Bénin, et d'autres OP sectorielles) et régional (ROPPA) dans les domaines pertinents identifiés dans le document de Programme, et envisagera également de s'associer avec d'autres organisations impliquées dans les activités transfrontalières et la production d'informations (ROAC par exemple). En ce qui concerne l'analyse des politiques et la collecte de données, le Programme a l'intention d'établir des partenariats avec le CILSS et l'IFPRI, en étroite synergie avec FARM-TRAC.

92. Suivi et évaluation. Un système de suivi-évaluation (SSE) axé sur les résultats sera mis en place au sein de l'UGP, et sera harmonisé et normalisé afin de pouvoir rendre compte des indicateurs clés identifiés à communiquer au niveau régional. Chaque SSE sera sous la responsabilité du/de la responsable de SE (RSE). Le SSE mesurera deux niveaux d'indicateurs sur les produits/résultats et les effets et fournira l'information nécessaire à l'exécution du Programme à travers notamment: (i) la réalisation d'études de base; (ii) un suivi d'échantillons pour (iii) des ateliers d'évaluation participative et de capitalisation avec les parties prenantes. Le suivi et l'évaluation auront des rôles complémentaires au niveau national et régional. Une perspective de genre sera intégrée dans ces activités de suivi-évaluation afin d'identifier, de suivre et d'évaluer les groupes cibles par pays.

93. Gestion des connaissances. Le projet capitalisera sur les expériences acquises pour : (i) contribuer aux politiques sectorielles nationales ; (ii) démontrer que la transformation de l'agriculture familiale tirée par les marchés concourt à un système de production durable et résilient contribuant à la diminution de la pauvreté en milieu rural ; (iii) contribuer au plaidoyer sur le rôle des dispositifs professionnels agricoles dans le changement d'échelle du traitement de volumes de produits agricoles ; (iv) promouvoir l'approche territoriale intégrée reliée à des corridors commerciaux sous-régionaux. Un partenariat stratégique sera développé entre l'Uni-RaT et le ROPPA, afin de documenter, de communiquer et de partager les expériences entre les pays et les principales parties prenantes. La stratégie de gestion des connaissances intégrera une dimension liée aux modalités d'exécution spécifique aux programmes régionaux afin de renforcer les échanges et partage d'expériences entre les deux pays et plus généralement, promouvoir les leçons apprises pour la formulation d'autres opérations de même envergure.

94. Manuel de mise en œuvre de Programme/Projet. Un Manuel acceptable pour le FIDA sera préparé et inclura des dispositions relatives notamment à (i) la coordination institutionnelle quotidienne du Programme, (ii) au budget, aux procédures de décaissement, de passation des marchés, de surveillance et d'évaluation, de gestion financière et de reporting, (iii) aux procédures de recrutement du personnel clé du Programme ou de toute assistance technique, (iv) la description détaillée des modalités de

mise en œuvre du Programme t, et (v) à toutes autres procédures ou modalités administratives, financières ou techniques requises par le Programme.

95. Approbation et adoption. Ce projet de Manuel sera adressé au FIDA pour commentaire et approbation et sera adopté par l'Agent principal tel qu'approuvé par le FIDA. Une copie sera communiquée au FIDA dans les meilleurs délais. L'Agent principal devra exécuter le Programme conformément au Manuel et ne pourra le modifier, l'abroger, y déroger ou permettre de le modifier, de l'abroger ou d'y déroger sans l'accord écrit préalable du FIDA.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du Prêt et de Don. a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du Prêt ainsi que du Don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Don (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	-	1 755 000	100% HT et hors contributions du Gouvernement, des bénéficiaires et OFID
II. Biens services et intrants	310 000	945 000	100% HT
III. Consultations	2 765 000	4 225 000	100% HT
IV. Dons et subventions	980 000	2 525 000	100% hors contributions des bénéficiaires
V. Salaires et indemnités	100 000	1 785 000	100% HT et hors contributions du Gouvernement
VI. FIPS	-	736 000	100% HT
<i>Non alloué</i>	460 000	509 000	
TOTAL	4 615 000	12 480 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i)* Les dépenses en Biens Services et intrants relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux Equipements et matériels et celles relatives aux Véhicules;
- ii)* Les dépenses en Consultations relatives à la catégorie III incluent également les dépenses liées aux Formations et Ateliers et celles relatives à l'Assistance Technique;
- iii)* Les dépenses en Dons et subventions relatives à la catégorie IV incluent également les dépenses liées au financement de l'UniRAT qui seront effectuée exclusivement à partir du compte de Don;
- iv)* Les dépenses en Salaires et Indemnités relatives à la catégorie V incluent également les dépenses liées aux Coûts de Fonctionnement

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur/Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du Prêt du Fonds si l'Emprunteur/Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Programme:

12. Dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de l'accord de financement, le Programme acquerra et installera un logiciel de comptabilité paramétré, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
13. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'accord de financement, le Programme conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapports.
14. Passation des marchés et gouvernance : Dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de l'accord de financement, un arrangement spécifique sera mis en place pour supprimer le double contrôle a priori des marchés relatifs aux infrastructures ce qui permettra d'en assurer la célérité. Des conventions seront signées par PRIMA Togo avec les départements techniques gouvernementaux compétents pour un appui dans le processus de sélection, passation et supervision de ces marchés d'infrastructures.
15. Planification, suivi et évaluation. L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que (i) un système de Planification, de Suivi et d'Évaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord.
16. Sélection du personnel du Programme. La sélection du personnel se fera de manière compétitive par voie d'appel à candidatures selon une procédure préalablement approuvée par le Fonds. Le recrutement du personnel clé, le renouvellement de leur contrat et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront soumis à l'approbation préalable du Fonds. Des contrats d'une durée d'un an renouvelables seront offerts au personnel clé sélectionné et tout renouvellement sera en fonction de la performance. Le personnel du Programme sera soumis annuellement à des évaluations de performance internes et externes. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Tout fonctionnaire sélectionné, devra obtenir une mise à disposition de son employeur avant qu'un contrat lui soit proposé. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures décrites dans les Manuels du Programme.
17. Genre. L'Emprunteur/le Bénéficiaire veillera à ce que les orientations de la stratégie genre telles qu'énoncées dans le document de conception du programme, y inclus les quotas relatifs aux services et appuis en faveur des femmes, des jeunes et des autres couches vulnérables telles que les personnes vivant avec un handicap soient respectées et mises en œuvre.

18. Sécurité du régime foncier. L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera, le cas échéant, à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.
19. Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP). L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le Programme soit mis en œuvre conformément au SECAP du FIDA et plus précisément aux mesures suivantes :

Environnement et garanties sociales. L'Emprunteur/le Bénéficiaire veille à ce que:

- h) toutes les activités du Programme soient mises en œuvre dans le strict respect des lois/réglementations pertinentes de l'Emprunteur/du Bénéficiaire et du Fonds;
 - i) toutes les activités de Programme tiennent particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques, conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon le cas;
 - j) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n'est requise dans le cadre du Programme. En cas d'acquisition de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Programme, l'Emprunteur/le Bénéficiaire devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires;
 - k) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Programme;
 - l) le recours au travail des enfants est strictement interdit;
 - m) les mesures incluses dans le plan d'action pour l'égalité des sexes préparé pour le Programme sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile; et
 - n) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Programme sont dûment prises.
20. Mesures anticorruption. L'Emprunteur/ Bénéficiaire doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.
21. Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus. L'Emprunteur/Bénéficiaire et les parties au Programme doivent s'assurer que le Programme est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.
22. Utilisation des véhicules du Programme et autres équipements. L'Emprunteur doit s'assurer que :

- a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Programme sont affectés exclusivement aux besoins du PRIMA Togo;
- b) les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Programme sont adaptés aux besoins du PRIMA Togo; et
- c) tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Programme sont exclusivement destinés à une utilisation pour le PRIMA Togo.

Cadre logique

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés ⁴⁴				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence (B.T.R)	Mi-parcours (B.T.R)	Fin (B.T.R)	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée	1. Nombre de personnes recevant des services promus par le projet	0	15 400	245 000	SSE	Annuelle	UGP Nationales UniR-AT & FIDA	Bonne capacité de mise en œuvre ; tailles du ménage = 5,3 pers/ménage (Togo) et 6 pers/ménage (Bénin)
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés	0	9 000	144 000				
	1.b. Estimation du nombre total correspondant de membres des ménages	0	52 000	833 000				
But du Projet: Accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux	2. Incidence de la pauvreté et de la vulnérabilité (moyenne)	47,5%	-	42,5%	Enquêtes SMART	Année 6	UGP Nationales & FIDA	Cadre réglementaire et institutionnel national favorable
Objectif de Développement: Accompagner la transformation durable de l'agriculture familiale tirée par les marchés de demi-gros des produits agricoles, en favorisant l'entrepreneuriat rural des jeunes et des femmes, et l'intégration des marchés dans les corridors commerciaux nationaux et sous-régionaux.	3. % producteurs/trices déclarant avoir augmenté leurs revenus d'au moins 30% (de la marge nette de leurs activités agricoles) ⁴⁵	0	30%	80%	SSE Enquêtes des effets annuels	Annuelle à partir d'année 2	UGP Nationales UniR-AT	Bonnes capacités de mise en œuvre
Effet 1: Les exploitations agricoles familiales commercialisent mieux leurs surplus de productions agricoles dans la sous région	4. Pourcentage de personnes faisant état d'une amélioration de leur accès physique aux marchés ainsi qu'aux installations de transformation et de stockage (2.2.6) ²	0	15%	60%	SSE Enquêtes des effets annuels	Année 4, 5, 6	UGP Nationales UniR-AT	Utilisation équitable des ressources et répartition des prestations au sein des ménages
	5. Pourcentage d'augmentation des volumes de produits agricoles commercialisés sur les marchés réhabilités du Bénin et du Togo	0	0%	30%	SSE et rapports des marchés	Annuelle à partir d'année 3	UGP Nationales UniR-AT	
Produit 1.1: Les infrastructures économiques sont utilisées et maintenues de manière durable et sont reliés aux zones de production par des routes praticables	6. Les organisations formelles de gestion, d'exploitation et d'entretien des infrastructures réhabilitées sont fonctionnelles après deux ans	0	44	109	SSE	Annuelle à partir de l'année 3	UGP Nationales	Les OP s'engagent dans des activités de services économiques pour leurs

⁴⁴ Indicateurs de base de FIDA sont inclus.

⁴⁵ (=) Indicateurs à ventiler par sexe: homme adulte (HA), femme adulte (FA) jeune homme (JH) et jeune femme (JF) et personnes en situation d'handicap (binôme personne handicapé plus son accompagnant) avec un ciblage croisé d'au moins 40 % FA et 30 % jeunes (70 %) JH + 30 % JF) ; Tous les indicateurs se référant à des groupes devront compter le nombre de membres par sexe, et le nombre de groupes ayant des femmes dans leurs organes directeurs

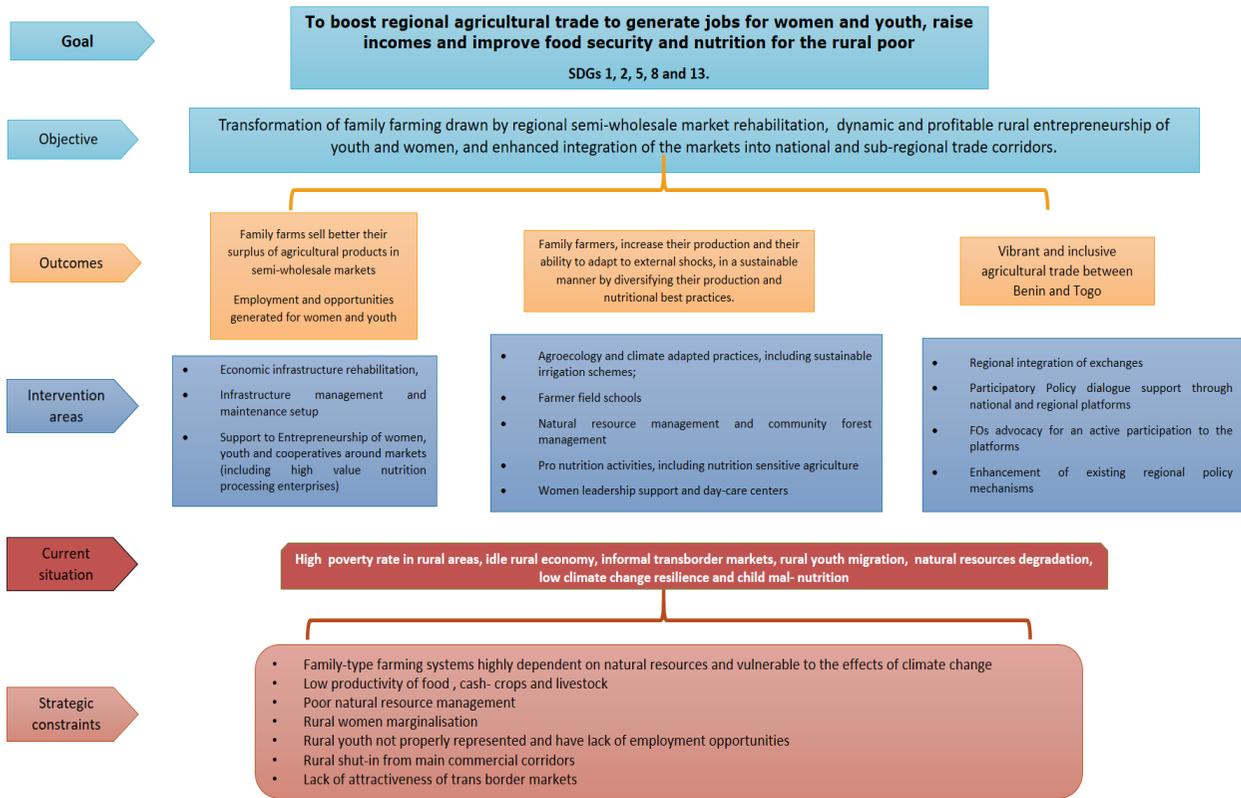
Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés ⁴⁴				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence (B.T.R)	Mi-parcours (B.T.R)	Fin (B.T.R)	Source	Fréquence	Responsabilité	
	7. Nombre de kilomètres de routes construites, remises en état ou améliorées (2.1.5) ⁴⁶	0	200	500	SSE	semestrielle	UGP Nationales	membres aux côtés du secteur privé
	8. Nombre d'installations de marché construites ou remises en état (2.1.6)	0	14	28	SSE	semestrielle	UGP Nationales	
<u>Produit 1.2:</u> Les groupements de producteurs/trices, les jeunes et les femmes sont engagés dans des activités entrepreneuriales rémunératrices, dont celles impliquées dans les filières à haute valeur nutritionnelle	9. Nombre d'initiatives entrepreneuriales viables après 3 ans (AGR, MER, Agro-PME, coop)	0	277	694	SSE	Annuelle	UGP Nationales	
	- Dont investi dans des filières à haute valeur nutritionnelle (30%)	0	98	208				
	- Dont organisations de producteurs ruraux (coopératives, groupements)	0	111	278				
Effet 2: Les agriculteurs familiaux, femmes et jeunes inclus, augmentent durablement leurs productions et leurs capacités d'adaptation aux chocs externes, notamment climatiques, par la diversification de leurs productions et de meilleures pratiques nutritionnelles	10. Pourcentage des individus présentant une amélioration de l'autonomisation (EI 2.1) ¹³⁴	0	30%	80%	Enquêtes effets annuels	Annuelle à partir d'année 2	UGP Nationales UniR-AT	Les variations climatiques ne sont pas extrêmes
	11. pourcentage de personnes/ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables durable pour l'environnement et résilientes au changement climatique (3.2.2) ²	0	25%	80%	Enquêtes effets annuels	Annuelle à partir d'année 2	UGP Nationales UniR-AT	
	12. Pourcentage de femmes entre 15 et 49 ans consommant au moins 5 des 10 groupes alimentaires (MDD-W)	0	30%	60%	Enquêtes effets annuels	Annuelle à partir d'année 2	UGP Nationales UniR-AT	
<u>Produit 2.1:</u> Les agriculteurs ont diversifié leur production avec des pratiques agricoles climato- résilients et agro-écologiques	13. Nombre d'hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat (3.1.4)	0	12 400	20 000	SSE	Annuelle	UGP Nationales	
	14. Nombre d'AUE appuyées pour gérer de manière durable les surfaces aménagées	0	30	30	SSE	Annuelle	UGP Nationales	
	15. Nombre de personnes formées aux pratiques et/ou techniques de production (1.1.4)	0	7 300	20 000	SSE	Annuelle	UGP Nationales	

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés ⁴⁴				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence (B.T.R)	Mi-parcours (B.T.R)	Fin (B.T.R)	Source	Fréquence	Responsabilité	
	16 .Tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (CO2e) évitées ou de carbone fixé (3.2.1)	0	tbc	- 2,100,00 0	EX-ACT	Ligne de base, ligne médiane et ligne de fin	tbc	Les activités liées à l'atténuation seront implementées
<u>Produit 2.3:</u> De meilleures pratiques liées à la nutrition sont adoptées dans l'alimentation des enfants, femmes et hommes au sein des ménages	17. Nombre de personnes amélioration des rapports les connaissances, les attitudes et les pratiques en matière de nutrition (KAP) (1.2.9)*.	0	1 565	3 635	SSE	Annuelle	UGPs Nationales	
	18. Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition (1.1.8) ¹³⁴	0	1 565	3 635	SSE	Annuelle	UGPs Nationales	
Effet 3: Un commerce agricole plus performant entre le Bénin et le Togo avec une participation active des instances de décision de la CEDEAO et d'autres organismes régionaux et nationaux pilotant les stratégies de commerce agricole à l'échelle transfrontalière.	19. Augmentation des volumes d'échanges de produits agricoles entre les deux pays (%)	0	10 %	30%	SSE	Année, 4, 5 et 6	ARAA UniR-AT	Bon déroulement du dialogue politique entre les pays
<u>Product 3.1:</u> Les mécanismes de surveillance des flux commerciaux de produits agricoles dans les couloirs régionaux améliorent le commerce	20. Cadres de concertation par corridor créés	0	2	9		Annuelle à partir d'année 2	UGP Nationales ARAA UniR-AT	
<u>Produit 3.2:</u> Les acteurs économiques et sociaux sont bien représentés et participent activement au dialogue politique avec les IER et les organismes nationaux	21. Nombre de produits de savoirs pertinents en matière de politiques réalisés (Politique 1) ⁴⁷	0	4	10	SSE			
	22. Nombre # processus / comités / cadre de concertation de politique sectorielle dans lesquelles les OP participent	0	20	30	SSE			

⁴⁷ Les études et les produits de connaissance générés sont pertinents pour le dialogue sur la politique régionale

Théorie du changement

Problème	Causes	Effets	Intervention	Impact	Objectif
<p>L'agriculture familiale dans les régions frontalières du Bénin et du Togo ne peut subvenir ni aux besoins alimentaires et nutritionnels des populations des femmes et des jeunes enfants, ni à répondre à la demande intérieure pourtant croissante des zones urbaines et des marchés sous-régionaux en productions agricoles de qualité (céréales, produits maraichers, légumineuses, tubercules).</p>	<p>i) une agriculture familiale pas assez bien connectée aux corridors commerciaux assurant des débouchés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - un enclavement des zones de production avec <u>des coûts de transactions très élevés pour accéder aux marchés urbains et sous-régionaux induisant de faibles marges pour les producteurs/trices;</u> - un manque de dialogue interprofessionnel entre producteurs et commerçants; - des possibilités réduites d'investissements pour produire des aliments à haute valeur nutritionnelle à prix compétitif et abordable. <p>ii) faible productivité des surfaces cultivées</p> <ul style="list-style-type: none"> - des terres sous exploitées ne permettant pas de gros surplus commercialisables - Des possibilités d'investissements limitées pour mieux exploiter les zones agricoles (bas-fonds, terres amont); - Un accès limité au "paquet technologique raisonné" et à l'appui-conseil de qualité; - Un manque de capacités techniques et financières des femmes et des jeunes limitant leur implication dans les activités rémunératrices; - <u>De trop faibles volumes produits par exploitation pour être commercialisés;</u> - <u>des traditions alimentaires ne valorisant pas la diversification d'un régime alimentaire.</u> 	<p>Sur l'agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une production insuffisante et une faible productivité des exploitations agricoles familiales ; - Des terres arables mal ou peu exploitées en bas-fond ou en amont des sous-bassins versants; <p>Sur l'économie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le manque d'offre de produits agricoles locaux sur les marchés tant ruraux qu'urbains encourage le recours aux importations de céréales (riz) et produits agricoles rendant les productions locales de moins en moins compétitives ; - un exode des jeunes ruraux qui ne trouvent pas d'activités économiquement viables dans le secteur agricole; <p>Sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - une disponibilité alimentaire en quantité et/ou en prix contribuant à une insécurité alimentaire et nutritionnelle - le taux de malnutrition chronique élevé des enfants de moins de deux ans (30-35%); <p>Sur l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une augmentation de la pression anthropique négative: érosion et baisse de la fertilité des bassins versants ; 	<p>(i) Connecter et renforcer les acteurs économiques, dont les jeunes et les femmes impliqués dans des microentreprises rurales dont celles à haute valeur nutritionnelle, autour des marchés de demi-gros transfrontaliers de produits agricoles pour accéder aux marchés urbains et sous-régionaux, par des infrastructures économiques favorisant le regroupement de l'offre, de manière équitable, inclusive et durable (information sur les prix et les volumes, normes et qualité, taxes).</p> <p>(i) augmenter la productivité de l'agriculture familiale, de manière inclusive et par des techniques résilientes au changement climatique, afin d'améliorer la sécurité nutritionnelle tout en apportant les surplus sur les marchés hebdomadaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - augmentation de la demande en produits agricoles sur des marchés de demi-gros intégrés aux corridors sous-régionaux - augmentation des taxes locales prélevées pour une meilleure capacité d'investissement dans les biens publics communs. - augmentation des revenus des exploitations familiales et baisse des couts de transactions; - création d'emploi (jeunes, femmes) par l'augmentation de la rentabilité de l'agriculture familiale orientée vers le marché et par des microentreprises rurales rentables ; - augmentation de la disponibilité en produits vivriers et à haute valeur nutritionnelle sur les marchés hebdomadaires; - amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des exploitations familiales; - risques environnementaux mieux maîtrisés et une plus grande résilience aux chocs climatiques. 	<p>Accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux des régions frontalières du Bénin et du Togo</p>



Justification d'une approche régionale dans le PRIMA et aperçu de l'articulation opérationnelle entre les niveaux régional et nationaux

I Vue d'ensemble des enjeux sous régionaux et approches du PRIMA

A) Un positionnement stratégique du Bénin et du Togo au sein de l'espace CEDEAO

Le Bénin et le Togo sont deux Pays faisant partie de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union Monétaire Ouest Afrique (UEMOA) et du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS). Les pays de l'espace CEDEAO et CILSS ont été subdivisés en trois grands bassins de production et de commercialisation⁴⁸. Le bassin ouest, le bassin central et le bassin est (cf carte ci-dessous).

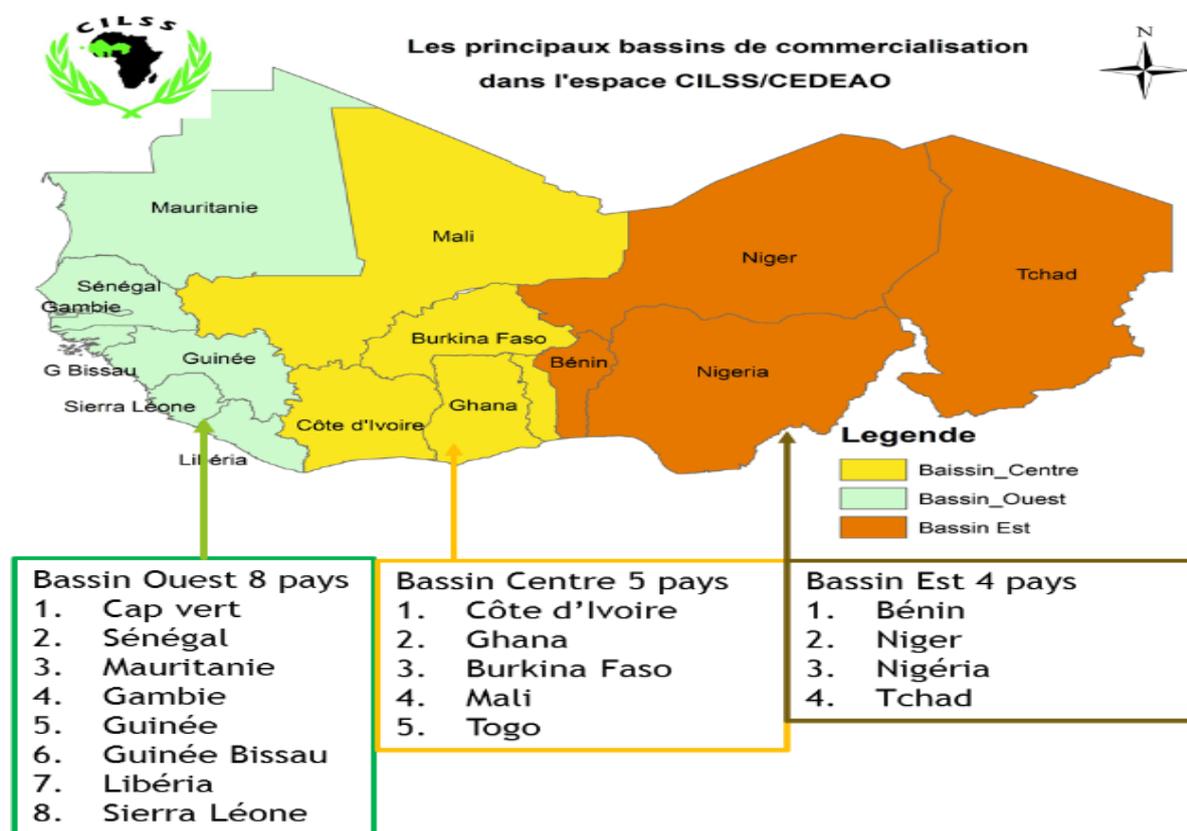


Figure: Carte des principaux bassins de production et de commercialisation dans l'espace CEDEAO/CILSS

Ces bassins constituent des systèmes commerciaux au sein desquels se développent des dynamiques porteuses d'opportunités pour le devenir de la sécurité alimentaire au niveau sous régional.

La zone d'intervention du PRIMA se situe stratégiquement à l'articulation des bassins Est, auquel appartient le Bénin et Centre auquel appartient le Togo. Les deux pays se situent ainsi au croisement névralgique entre les grandes économies sous-régionales à l'est (Nigéria) et au Centre: Ghana et Côte d'Ivoire).

Au niveau de la CEDEAO, les produits alimentaires officiellement exportés par la CEDEAO ne représentent que 10 % de l'ensemble des exportations et les échanges intra régionaux représenteraient entre 8 et 13 % de l'ensemble du commerce de la CEDEAO. Les chiffres

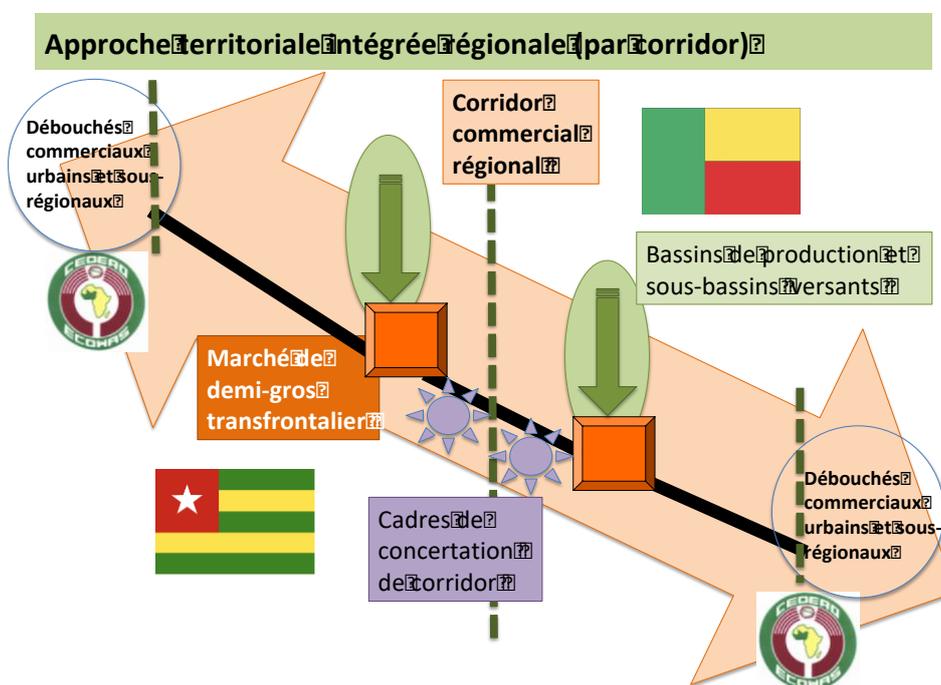
⁴⁸ Lors de la réunion des Experts en Sécurité Alimentaire des pays membre de la CEDAO/CILSS à Lomé, 1989

du commerce varient grandement d'un pays ouest-africain à l'autre. **Pour le Bénin et le Togo**, en moyenne, sur les périodes 2013 à 2017, les deux pays contribuent respectivement à hauteur de 2% et 1,6% pour le commerce de la CEDEAO avec ses pays tiers.

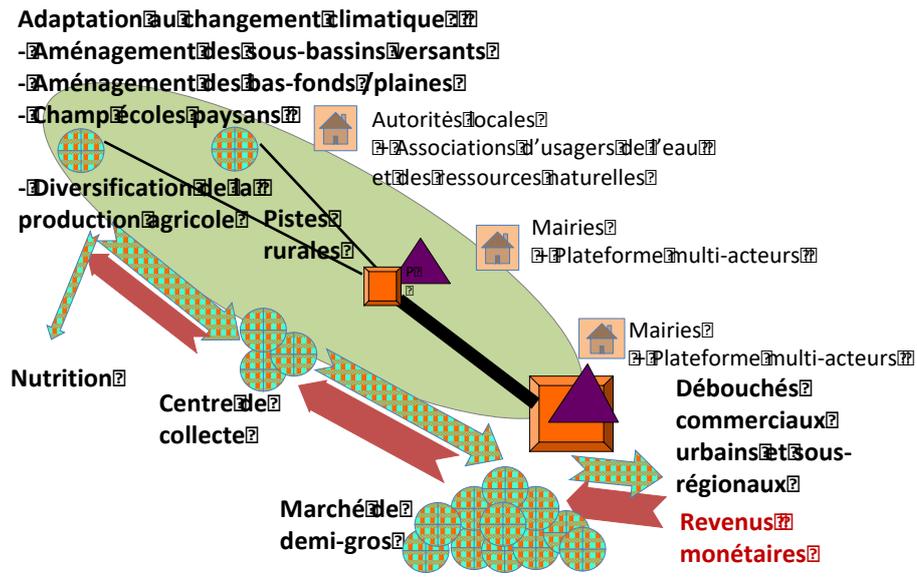
B) De la pertinence de l'approche PRIMA: dynamisation du commerce transfrontalier et des marchés territoriaux

L'analyse des échanges intracommunautaire montre que les Pays de la zone CEDEAO ne **s'échangent en majorité que des produits alimentaires sans grand processus de valeur ajoutée**. Aussi, il s'agit des échanges formels enregistrés aux cordons douaniers, ces statistiques n'intègrent pas le commerce informel transfrontalier. La CEDEAO estime que trois-quarts des échanges intra-régionaux s'effectuent sur une base informelle et ne sont pas comptabilisés dans les statistiques officielles.

Le Bénin et le Togo souffrent d'un manque de diversification de leurs exportations et avec une **prédominance du caractère informel du commerce transfrontalier des produits agropastoraux**, notamment à travers les marchés ruraux, qui sont pour l'essentiel des marchés hebdomadaires. Le PRIMA par son approche de corridor transfrontalier contribuera à une meilleure comptabilisation de ces échanges informels en modernisant les marchés de demi-gros.



Approche du PRIMA pôle de développement territorial intégré

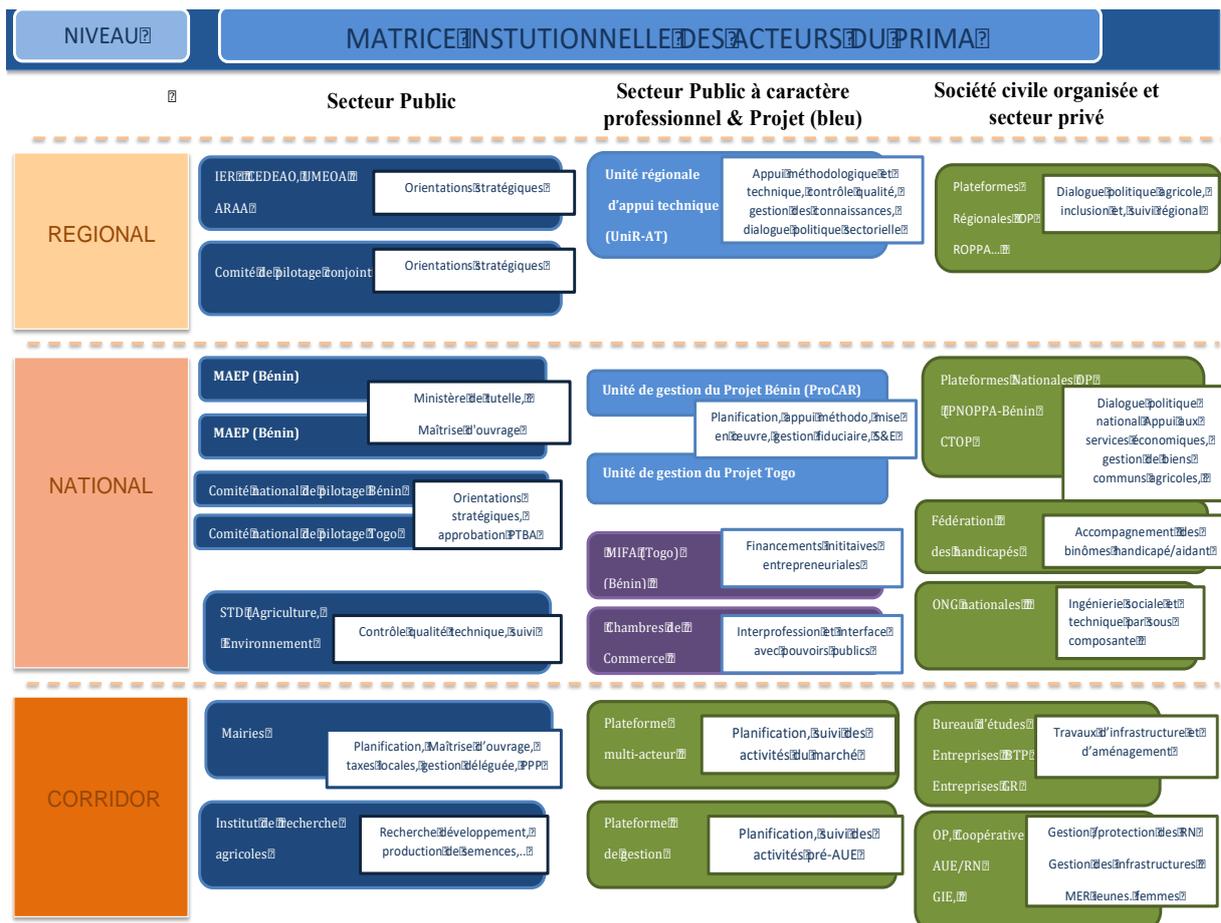


II Articulation stratégique et opérationnelle du PRIMA entre la coordination régionale et les fonctions nationales

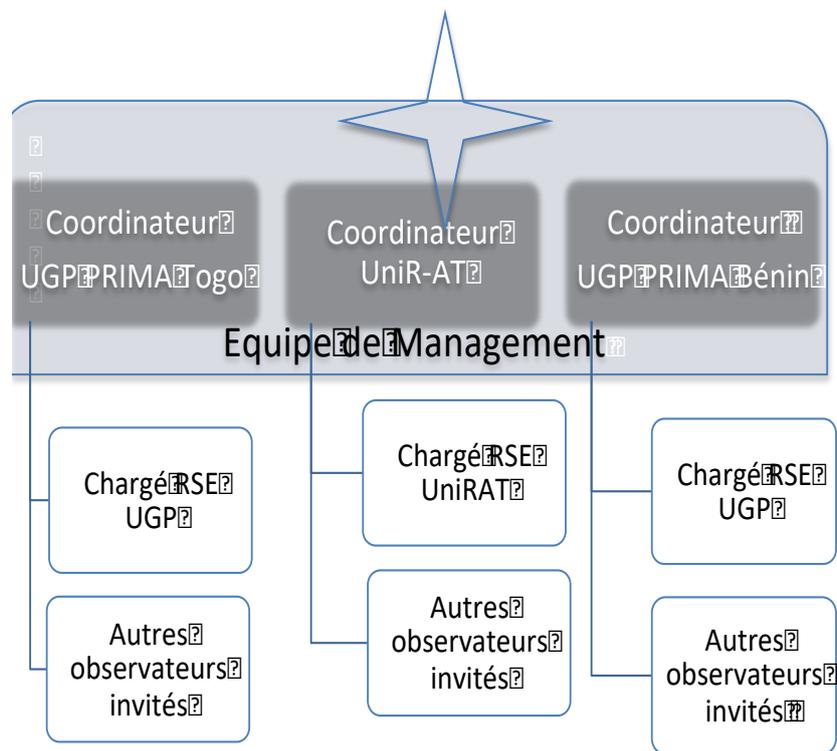
A) Matrice schématique de mise en œuvre de PRIMA

Niveau	Régional	National		Corridor
Acteurs	Unité Régionale d'Appui Technique (UnIR-AT/ARAA) Plateforme Régionale (OP)	Unité de Gestion de Projet (UGP) Congo (MAPAH) Plateforme Nationales OP, Interprofessions	Unité de Gestion de Projet (UGP) Bénin (ProCAR/MAEP) Plateforme Nationales OP, Interprofessions	Partenaires prestataires (OP, Entreprises, ONG, consultants)
Rôles	Appui technique, Base arrière, Plaidoyer Dialogue politique régional et partenariats stratégiques Contrôle qualité interne Appuis méthodologiques et harmonisation Renforcement des capacités Réalisation d'études thématiques Gestion des savoirs (capitalisation, diffusion des bonnes pratiques, communication)	Coordination permanente de la mise en œuvre, plaidoyer, engagement citoyen Programmation et gestion de la mise en œuvre des activités (PTBA) synergie entre les composantes du projet Opérationnalisation de la stratégie de ciblage (femme, jeune et vulnérable) Gestion fiduciaire et passage des marchés Partenariat de mise en œuvre et synergie avec les autres projets Suivi, évaluation et gestion des savoirs		Contrat d'objectif évalué selon l'IDR Mise en œuvre des activités Renforcement des capacités de la société civile rurale organisée et des bénéficiaires

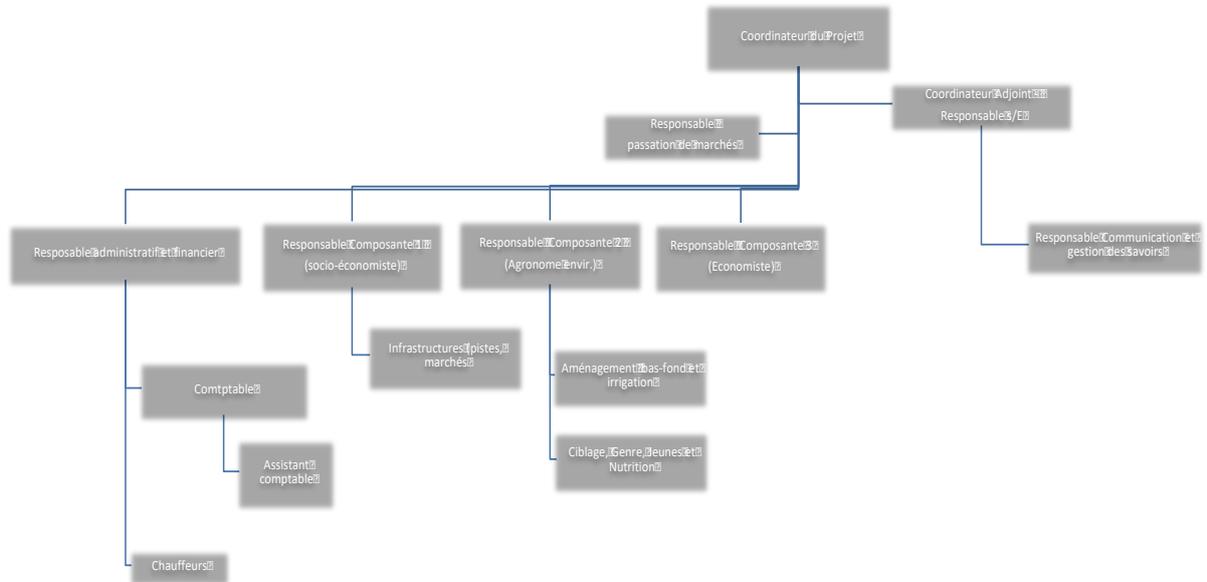
B) Matrice institutionnelle des acteurs de PRIMA



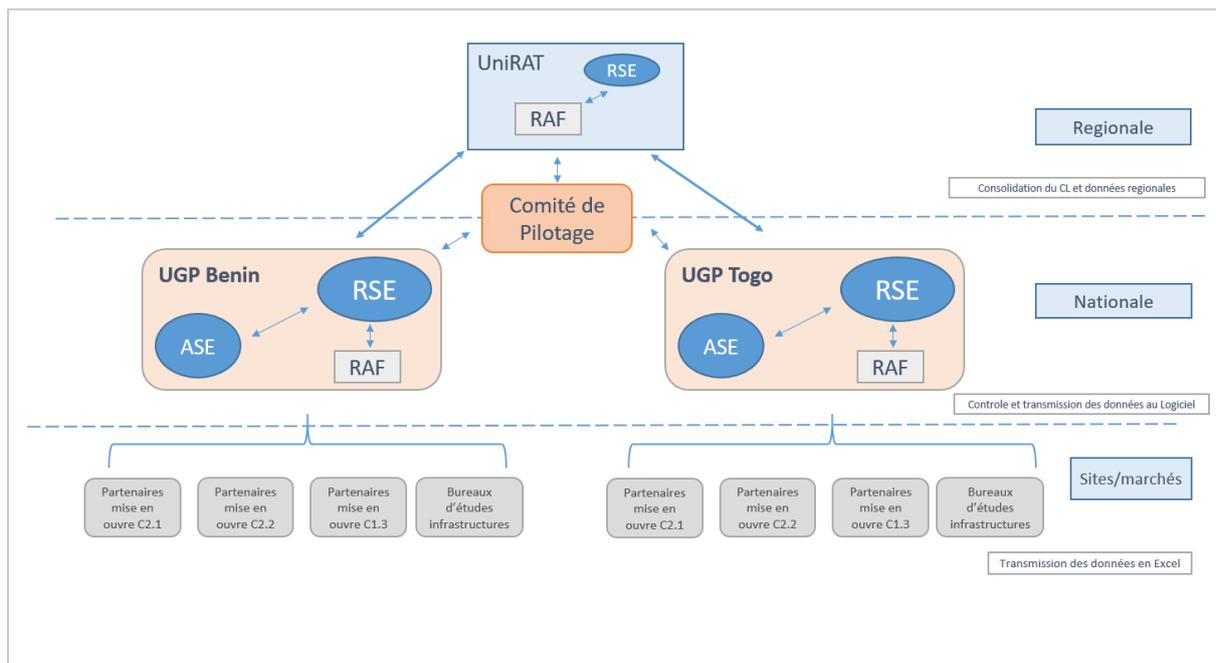
C) Equipe de management de PRIMA



D) Modèle d'Organigramme des UGP du Bénin et du Togo



E) Système de Suivi Evaluation du Prima



Enseignements tirés

Expériences en matière de formulation d'opérations régionales

Le PRIMA est l'une des deux premières opérations régionales avec le S3DC/G5 Sahel+Senegal et ne dispose pas de lignes directrices finalisées. Cela dit, grâce aux échanges permanents internes entre les deux équipes de formulation et à l'inspiration issues de l'expérience des autres partenaires, des leçons seront rapidement tirées. Il s'agira notamment de tirer les enseignements de projets BAD qui montrent l'importance de la dimension politique et de l'ancrage dans les institutions régionales en place et le fort potentiel d'impact et de mise à échelle des résultats des projets nationaux.

Aspects techniques sur les approches de mise en oeuvre

En ce qui concerne l'approche de développement territorial (par Pôle de Développement Economique), qui se concentre sur une intégration cohérente des bassins de production agricole avec la commercialisation en gros des produits agricoles et les corridors commerciaux transfrontaliers, le Programme tirera parti des enseignements de l'expérience acquise auprès: (i) du FIDA, dans des projets similaires dans la région⁴⁹; (ii) d'autres partenaires techniques et financiers (Agropoles / Zone de développement Economique de la BAD); et (iii) de l'organisation paysanne MVIWATA en Tanzanie financée par l'agence française de développement et l'Union européenne. Les principaux enseignements de ces expériences sont: (i) l'efficacité de l'implication des OP dans les dynamiques de collecte et de commercialisation des produits; (ii) la pertinence de l'accompagnement d'une offre solide de services économiques des marchés de demi-gros à ses usagers pour sa gestion durable; (iii) l'efficacité de l'approche d'ingénierie sociale multi-acteurs (incluant des actions permettant de promouvoir la participation des femmes dans les discussions) en préambule des actions d'ingénierie civile pour s'assurer de l'appropriation du processus.

En ce qui concerne l'amélioration durable de la productivité agricole, les acteurs du Bénin et du Togo ont démontré la pertinence des approches utilisées et qui ont fait leurs preuves et méritent d'être répliqués voire mises à l'échelle: il s'agit notamment de la gestion intégrée des sols (Projet PROSOL financé par la GIZ au Bénin), de la promotion de modes de production agro-écologique (AVSF et RAFIA au Togo), de l'animation de champs école paysan (CEP en agro-écologie dans la région des Savanes au Togo) et de l'utilisation de méthodes de zonage et de cartographie participative comme moyens de promotion de mode de gestion concertée et durable des ressources naturelles (AVSF et RAFIA au Togo). Ainsi dans le cadre de la sous-composante 2.1, le PRIMA valorisera ces expériences dans une logique de mise à l'échelle et de divulgation des savoir-faire et bonnes pratiques dans le domaine de l'agriculture durable et climato-résiliente comme la gestion intégrée de la fertilité des sols, l'agriculture de conservation, la conservation des eaux et des sols, la gestion intégrée de l'agriculture et de l'élevage, l'agroforesterie et les mesures d'adaptation au changement climatique.

Les connaissances générées et les meilleures pratiques apprises par les projets achevés et en cours du FIDA au Togo (PADAT sur les champs écoles paysans et PNPER sur la planification des activités des petites entreprises et partenariats avec les IF) et au Bénin (PADMAR sur les productions maraîchères en petite irrigation, PADAAM sur les partenariats avec les OP entre autres) seront pleinement intégrées lors de la mise en oeuvre du PRIMA.

Sur l'intégration des thématiques transversales prioritaires

Concernant la nutrition: l'objectif des deux pays est de fournir des pratiques alimentaires plus saines et plus équilibrées à leur population respective, mais cela est entravé par un

⁴⁹ ProDAF: Programme de développement de l'agriculture familiale au Niger; AgriFARM: Projet Agriculture familiale, Résilience et Marchés en Guinée; REDE: Projet de diversification de l'agriculture familiale, d'intégration des marchés et de nutrition face au changement climatique en Guinée Bissau.

accès encore difficile à la transformation, à la conservation et à la commercialisation des produits agricoles (PAM, 2016). Le poids des traditions, y compris le manque d'intégration des femmes dans la prise de décision des ménages, limite encore l'amélioration des pratiques alimentaires. Le PRIMA s'inspirera des bonnes pratiques de renforcement de la nutrition adoptées par les partenaires des Nations Unies (notamment les programmes de cantines scolaires du PAM) mais aussi des expériences financées par l'ARAA dans le cadre de son programme de filets sociaux financé par la Coopération espagnole.

En ce qui concerne le genre: les autres projets du FIDA similaires dans la région ont démontré que les activités de renforcement des capacités des organisations sociales et économiques et des entreprises féminines - l'alphabétisation, le développement du leadership, les compétences techniques et de management, et la professionnalisation - ainsi que la réduction des contraintes limitantes (accès à la terre, au crédit, aux revenus, à la garde d'enfants, à l'emploi, à la santé) et le soutien à la commercialisation sont trois piliers essentiels pour permettre aux femmes de s'autonomiser et d'influencer la conduite des activités liées à l'agriculture tant au sein des familles qu'au sein des communautés rurales.

Concernant la participation des jeunes: les enseignements tirés des projets d'entrepreneuriat des jeunes (FIDA/PNPER Togo, FIDA/FIER Mali, Banque mondiale, UE) ont démontré que le soutien aux compétences, le soutien technique et l'accès au financement sont trois conditions essentielles qui permettent aux jeunes de s'émanciper et de devenir des acteurs clés du secteur rural, grâce aux activités d'une agro-industrie innovante, liées au développement rural.

Travailler en synergie avec les organisations de producteurs

Les récentes évaluations des programmes pays du FIDA dans la sous-région ont conclu que les programmes financés par le FIDA devraient promouvoir la participation active d'organisations et d'institutions rurales structurées pour faire progresser un développement économique territoriale local inclusif et durable, et devraient pour ce faire fournir un soutien solide et continu aux agriculteurs et à leurs organisations économiques notamment les coopératives. Les organisations de producteurs (OP) ont également la capacité de gérer les connaissances et de contribuer à partir des activités et des pratiques locales au dialogue politique et aux processus d'élaboration et mise en œuvre des politiques publiques et stratégie sectorielle nationales et régionales.

Le Programme d'appui aux organisations paysannes en Afrique (SFOAP)⁵⁰ cofinancé par le FIDA a démontré en 2 phases (2009-2019) la pertinence de la collaboration avec les plateformes régionales d'organisations de producteurs (OP). Le renforcement des capacités des OP à tous les niveaux leur a permis de devenir des acteurs impliqués dans les grands défis qui touchent l'agriculture familiale africaine. L'effet de levier recherché dans la promotion des activités économiques impliquant les OP locales et nationales a permis d'amplifier les impacts. L'impact des programmes de renforcement des OP est visible en ce qui concerne le ROPPA en Afrique de l'Ouest ; les réseaux sont devenus des sources de propositions (contribution aux politiques), des réservoirs de connaissances (appui aux plateformes nationales) et des organisations capables de superviser les projets mis en œuvre par les OP membres au niveau local (sélection, suivi et financement de projets pilotes économiques). La maturité des plateformes régionales s'est également accrue car elles ont acquis de grandes capacités de mobilisation de ressources pour contribuer à renforcer la durabilité des actions menées avec elles. Le programme OPenACP qui prend la suite du PAOPA en particulier en appui au ROPPA et plateformes nationales est une occasion renouvelée de favoriser une montée en puissance de l'appropriation des projets d'investissements par les organisations représentatives du public cible du FIDA.

La collecte de données primaires sur la situation des petits producteurs permet un dialogue politique pour soutenir les processus de défense de leurs intérêts. Le travail conduit par le

⁵⁰ Ce programme s'est achevé en 2019 et le OPenACP a pris le relais, toujours en appui au ROPPA et ses plateformes nationales pour la région d'Afrique de l'Ouest

ROPFA et certaines plateformes membres (y compris la CTOP au Togo et la PNOPPA au Bénin) sur son **Observatoire des exploitations familiales** montre l'importance de la collecte de données pour mieux comprendre les dynamiques et les défis auxquels sont confrontés les petits producteurs et aussi leur donner les informations pertinentes pour mener des processus de plaidoyer aux niveaux national et régional.

Sur les aspects de performance des projets du FIDA

Concernant la performance des programmes pays du FIDA au Bénin et au Togo: La performance du portefeuille du FIDA au Togo et au Bénin a été problématique du fait de la faiblesse des capacités de mise œuvre et de gestion axée sur les résultats des parties prenantes. La complexité des procédures de passation des marchés, la planification, la gestion financière, le S&E ont souvent conduit à des performances mitigées et insuffisantes. Les leçons de l'expérience des PADAT, PNPER, PAPSFRA, PADMAR sont pleinement prises en compte dans le PRIMA. Des mesures particulières seront prises pour la passation des marchés relative à la réalisation des infrastructures ainsi que pour la gouvernance et le contrôle citoyen. Une attention renforcée aux aspects fiduciaires sera assurée, notamment par un renforcement continu des capacités et un suivi rapproché par les tutelles (déjà en cours dans les deux pays) et l'équipe pays de proximité du FIDA basée à Accra.

Concernant l'appropriation nationale: au Togo, la création d'un mécanisme d'appui affirmant le leadership national et le suivi gouvernemental de la mise en œuvre des projets financés (Delivery unit) a très rapidement permis une amélioration des performances du PNPER et le démarrage du ProMIFA. L'engagement plus prononcé du ministère de l'Agriculture au Bénin démontre l'importance du leadership national dans l'amélioration de la performance du programme pays. La combinaison d'un leadership national et d'un soutien efficace et rapproché du FIDA stimule les performances des projets.

Soutenabilité de la Dette dans les différents pays du Programme

Bénin

Le dernier rapport pays du Fonds Monétaire International daté de mai 2020⁵¹ montre que le Bénin reste exposé à un risque modéré de surendettement extérieur. Tous les indicateurs projetés de la dette extérieure sont inférieurs à leurs seuils sous le scénario de référence, mais le ratio service de la dette / recettes dépasse son seuil en cas de choc de dépréciation extrême. Par rapport à l'analyse précédente de viabilité de la dette, la marge de manœuvre pour absorber les chocs a été réduite de « un certain espace » à un « espace limité ». En outre, les spreads du Bénin restent volatils et sont supérieurs à l'indice de référence du module de financement de marché. Les dérapages politiques et les vulnérabilités dus au COVID-19 et aux chocs de fermeture de la frontière avec le Nigéria sont des risques à la baisse pour le scénario de référence. En ce qui concerne la dette publique et garantie par l'État (PPG) (extérieure et intérieure), le risque global de surendettement reste également modéré en raison de la notation de la dette extérieure. Néanmoins, la valeur actuelle du ratio dette publique / PIB reste en deçà de son repère prudent dans les scénarios de référence et de choc.

Togo

La dernière analyse de soutenabilité de la dette réalisée par la Banque mondiale et le FMI et datant d'avril 2020⁵² a confirmé le risque modéré de surendettement extérieur du Togo et le risque élevé de surendettement public global, inchangé par rapport à la précédente mise à jour de l'AVD publiée en octobre 2019. Si les résultats mécaniques indiquent un faible risque de surendettement extérieure, le jugement a été appliqué compte tenu des vulnérabilités de la dette intérieure; le surendettement extérieur est donc considéré comme modéré. Le risque global de surendettement est évalué comme élevé étant donné que la valeur actuelle du ratio dette publique totale et garantie publique / PIB dépasse le seuil de surendettement jusqu'en 2021 dans le scénario de référence. Cette analyse met en évidence la nécessité d'un assainissement budgétaire soutenu, d'une meilleure gestion de la dette et de politiques macroéconomiques fortes pour ramener la dette publique à des niveaux prudents à moyen terme.

⁵¹ <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2020/05/20/Benin-Sixth-Review-under-the-Extended-Credit-Facility-Arrangement-and-Request-for-49450>

⁵² <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2020/04/16/Togo-Sixth-Review-under-the-Extended-Credit-Facility-Arrangement-and-Request-for-49334>

Matrice intégrée des risques de projet

Le niveau de risque du programme en tenant compte des mesures d'atténuation est qualifié de **modéré**. Le tableau ci-dessous résume les risques identifiés ainsi que les mesures d'atténuation proposées.

Risk Categories and Subcategories	Inherent	Residual
Country Context		
Political Commitment		
Risk: No major risk identified	L	L
Mitigations: The intervention logic, the development approaches and objectives adopted by the Program are fully aligned with regional and national development and sector public policies and priorities (including the African Union 2063 Agenda). Furthermore, improve food and nutrition security by targeting the most vulnerable groups (women and youth) through structural transformation of family agriculture, mitigation of climate change impact are at the core of national development and sector policies.		
Governance		
Risk: Insufficient governance of programme's resources, leading to fraud and corruption in violation of IFAD zero tolerance policy could affect the programme delivery.	M	L
Mitigations: The training and awareness rising of the program's teams and members of the procurement commissions with proactive joint supervision missions by IFAD and the Government of Togo and Bénin will help monitoring the application of agreed fiduciary standards through bi-annual supervision, bi-annual audits as well as audit committees and online financial reporting systems.		
Macroeconomic		
Risk: The highly-possible social and economic effects and impacts of COVID-19 pandemic in the region and specifically in the countries concerned are concrete, taking also in consideration the global /regional /national recession, and its effects on the international/regional/national agri-food value chains. Togo and Bénin are recorded a low inflation rate with a public deficit in line with the WAEMU regional deficit norm (3%) in 2019. The quoted forecasts and estimates from the IMF for 2020 and 2021 on-projected economic growth, unemployment for both countries will be changed by COVID19 pandemic. That could lead to the re-purposing of the national priorities and reducing significantly countries financial contribution to the program. There is also expectation that agricultural prices will raise substantially, due to decrease in global supply, disruption of international/regional national transport sectors. All these risk to contribute to the increase in poverty and unemployment, worsening livelihoods of vulnerable groups.	H	S
Mitigations: The program will benefit from IFAD's strategy to address COVID19 impacts on agriculture sectors		
Fragility and security		
Risk: Spillover of insecurity and armed conflicts from the Sahel region (Burkina, Niger, Mali) due to terrorism and para-militias can affect the program implementation and performance. Northern cross-border areas and rural markets are the most exposed geographic and economic targets.	M	M
Mitigations: The involvement of local leadership within the community, involvement of local economic and farmer organizations in the project implementation will reduce this risk in case of extreme situation. In addition, the program will avoid high risk areas		
Sector Strategies and Policies		
Policy alignment		
Risk: The program is fully aligned on the national and regional policies. However, due to uncertainties related to COVID19 and possible world economic recession in the future, the countries policy directions might change during the program implementation.	L	L
Mitigations: The program will adopt an adaptive management approach to adjust and align priorities.		

Policy development & implementation		
Risk: Several policies have been developed in both countries including agriculture policies but lacked of implementation. Some implementation problems are due to corruption, lack of continuity in government policies, inadequate human and material resources, all of which often lead to implementation gap, i.e. the widening of the distance between stated policy goals and the realization of such planned goals.	M	L
Mitigations: The program will engage dialogue in and with two countries to remove barriers.		
Environment and Climate Context		
Project vulnerability to environmental conditions		
Risk: 1. Unsustainable resources management and environmental degradation 2. Over-exploitation of water resources for agricultural production in large scale hydro-agricultural developments 3. Use of more agrochemicals with the associated risks for human health and pollution of the environment	M	L
Mitigations: Environmental risks will be mitigated through the implementation of measures to promote (i) sustainable management of water and soil; (ii) the rational use of phytosanitary products and chemical fertilizers; (iii) compliance with environmental standards in hydro-agricultural development, rural roads and market infrastructure, and (iv) sustainable management of natural resources on land in sub-watersheds (16,000 ha). This last measure will result in major investments in the sustainable management of community forests, erosion control and agroforestry development.		
Project vulnerability to climate change impacts		
Risk: 1. Climatic change event (drought, floods) could affect smallholder agricultural production capacity, productivity and competitiveness and also markets infrastructures (including markets and rural roads). 2. Risks and potential impact of climate change could be different from the Northern areas (more drylands) exposed to droughts and to the spill-over effect of climatic events in the Sahel countries; in the southern areas, agricultural lowlands and rural infrastructures are more exposed to severe floods. 3. Extensive shifting cultivation of slash and burn contributes to the degradation and loss of vegetation cover, 4. Degradation of forest habitats contributes to the drying up of springs and watercourses and causes soil degradation due to erosion; 5. The most vulnerable groups including women and youth have less access to land and decision-making instances	M	M
Mitigations: 1. The program will consider adaptation options (water control and promotion of short cycle varieties) 2. Adaptation and management plan for social, environmental and climatic risks. 3. The program will invest in agricultural intensification and diversification: this will reduce the slash & burning practice and clearing of forest habitats. 4. The Program will support the creation and regeneration of community forests that will play a key role in reforesting source heads and stream banks and limiting erosion by increasing soil infiltration capacity and limiting in fact runoff. 5. The Program has set quotas for all its activities, the attainment of which will be facilitated by prior social engineering, allowing access to a consensus on the selection of beneficiaries. Functional literacy activities for women and training for youth will improve their chances of access and success.		
Project Scope		
Project relevance		
Risk: No major risk identified The Program is fully aligned with continental, regional and national public policies on rural and agricultural development. IFAD's strategic priorities are also duly taken into account into the logic of intervention and operational approaches.	L	L

Mitigations: Active participation of organized economic organizations of farmers and producers associations in Project design and Implementation at strategic (Steering Committee) and operational level (implementation partners) will assure the full integration of small-holders and vulnerable groups (women and youth cooperatives, Unions, associations) into project implementation		
Technical soundness		
Risk: The Program rationale and intervention logic area have been designed within a very complex and articulated environmental, socio-economic and political context (cross-border geographical and economic geographical target, fragility and instability due to extension/spill-over proximity of social tensions, armed groups activities, and violent conflicts due to spill-over of terrorism groups and para-military militias from Sahel to the northern areas of Bénin and Togo) and issues (sub-regional agricultural trade and markets transport corridors). Furthermore, IFAD has no experience and knowledge in designing and implementing regional operations (core business based on country-projects and programs).	L	L
Mitigations: Exchange of experience and knowledge with other IFIs (in particular the World Bank and African Development Bank) in design and implementation of regional programs will be established (including training and South-South technical assistance, workshops and seminars, KM web-based platforms etc.)		
Institutional Capacity for Implementation & Sustainability		
Implementation arrangements		
Risk: At regional level, the establishment - and competitive recruitment - of a small Regional Technical Unit and two National Project Management Units will present challenges for ensuring adequate and efficient technical, administrative and financial planning, management and M&E-KM.	S	M
Mitigations: In Togo and Bénin, the MoAG has long experience and knowledge of IFAD's project management procedures as well as of others IFIs (World Bank, AfDB, OFID, GEF). The Program will adopt the TOM2PRO software for financial planning, management and monitoring. Nevertheless, the planning, management of a regional program is (due to the multi-country institutions involved) require a well-coordinated, flexible and efficient multi-stakeholders coordination mechanism		
M&E arrangements		
Risk: The project may have problems coordinating and harmonizing data and indicators at regional level. At National level there may be difficulties in collecting data due to lower capacity on M&E and problems in timely collection and processing of data.	S	M
Mitigations: Based on IFAD's M&E modalities and the already operational system of IFAD's ongoing projects in each country, a results-based M&E (RBM) system will be established and managed by the National Project Management Units and will be coordinated by the regional technical assistance unit (UniRAT) with support from IFAD and in accordance with established IFAD procedures. It will be built around the set of selected indicators outlined in the logical framework taking into account key IFAD corporate indicators and project specific indicators. These will be harmonized and standardized in order to monitor and report on the identified key indicators to be reported at the regional level. The project will do capacity building on M&E during the first year in order to level different implementers on data collection and processing. IFAD is launching the AVANTI initiative in Togo in the last quarter of 2020 with the support of HELVETAS, which will strengthen national M&E capacities. Ongoing projects will benefit from this initiative and it may be extended to Benin in order to build expertise in both countries.		
Procurement (Togo)		
Legal and regulatory framework		
Risk: Existence in the country of laws, regulations and a manual on procurement: there is no manual of procurement procedures yet Procurement methods: Competitive contracts represented in value only 64% of all public contracts awarded in 2014 Public access to information on procurement: Information on contracts awarded is not exhaustive	M	M
Mitigations: Existence in the country of laws, regulations and a manual on procurement: The project procurement procedures will be specified in a Procedures Manual for use by stakeholders		

<p>Procurement methods: The project procurement plan agreed with IFAD prior to any procurement operation helps mitigate this risk</p> <p>Public access to information on procurement: IFAD will work with other development partners to strengthen the computerization of procedures, which can help improve the collection and publication of statistics</p>		
Accountability and transparency		
<p>Risk: The Procurement Perception Index published by TRANSPARENCY INTERNATIONAL for 2019 is 29 points / 1000</p>	H	H
<p>Mitigations: As part of the project, the procurement execution procedures that will be recorded in the Procedures Manual will take into account the need to prohibit the execution of incompatible tasks and conflicts of interest, among others</p>		
Capability in public procurement		
<p>Risk: Experience of government officials in donor-funded public procurement: National regulations only allow civil servants a maximum period of six years in the public procurement chain. Even if this position is not always respected by some officials, it remains difficult to have staff with 7 years of experience or more</p> <p>Separation of procurement and financial management functions: Financial managers are often associated with the meetings of the procurement committee</p>	M	M
<p>Mitigations: Experience of government officials in donor-funded public procurement: The system as organized will ultimately make it possible to provide a large number of qualified specialists</p> <p>Separation of procurement and financial management functions: The project should avoid appointing the RAF and the SPM in the CPMPs and technical tender evaluation sub-committees</p>		
Public procurement processes		
<p>Risk: Bid opening to take place for advertised contracts and within one hour of receipt of bids: It is recommended that the opening take place 30 minutes after deposit of the envelopes. However, given the flow of files to manage, certain opening dates may be postponed. This requires a new convocation of all bidders on the new date scheduled</p> <p>Sending of the bid opening report to the tenderers: The independent review report of the compliance of public procurement procedures, concluded by the Ministry of Agriculture, Livestock and Water (MAEH) under Management 2015 (Report by Grant Thornton) notes "the failure to publish the minutes for the opening of tenders, in violation of article 54 paragraph 4 of Decree No. 2009-277 of 11 November 2009, on the Code of public contracts and public service delegations"</p> <p>Completion of evaluations during the validity period of the bids: The flow of files, the complexity and the diversity of fields make it difficult to meet the 30-day deadline for all procurement files</p> <p>Availability of a complete file of the process: Under the terms of the independent review report of the compliance of public procurement procedures, concluded by the Ministry of Agriculture, Livestock and Water (MAEH) under Management 2015 (Report by Grant Thornton): "The archiving and filing system put in place by the MAEH for files relating to public contracts is insufficient. The contracts examined do not always contain all the required documents. In addition, the contract files are kept. by the beneficiary structures, which do not systematically refer to the Person responsible for contracts, in violation of the provisions of Article 1 paragraph 9 of Decree 2009-297 / PR relating to the attributions, organization and functioning of procurement and control bodies. In addition, the supporting documents available are compiled in a document, without the help of dividers or a summary which indicates the list of existing documents "</p> <p>Public announcement of all awarded contracts: Under the terms of the independent review report of the compliance of public procurement procedures, concluded by the Ministry of Agriculture, Livestock and Water (MAEH) under Management 2015 (Report by Grant Thornton): "The results of allotments relating to quotation requests have not been published, in violation of the provisions of Article 15 of Decree No. 2011-059 of May 4, 2011 defining the thresholds for award, publication, control and approval of public contracts "</p>	M	M
<p>Mitigations: Bid opening to take place for advertised contracts and within one hour of receipt of bids: The Procurement Specialist will ensure the rigorous application of this provision (30 minutes after receipt of tenders)</p> <p>Sending of the bid opening report to the tenderers: The SPM will ensure the systematic transmission of the bid opening report to the bidders by the PRMP</p> <p>Completion of evaluations during the validity period of the bids: The project will ensure the implementation of this activity on time</p> <p>Availability of a complete file of the process: The SPM will set up an archiving system for procurement files and will use IFAD's NOTUS system for NO</p>		

Public announcement of all awarded contracts: The SPM will ensure the systematic publication of the attributions		
Procurement (Benin)		
Legal and regulatory framework		
Risk: Procurement methods: Over the period from 2011 to 2013, the amount of private contracts was greater than 10% of the total amount of public contracts awarded, which contravenes the provisions of article 51 of the public procurement code, in particular by 2013 with a rate of 29% Public access to information on procurement: Information on contracts awarded is not exhaustive	M	M
Mitigations: Procurement methods: Over The Project Procurement Plan agreed with IFAD prior to any procurement operation helps mitigate this risk Public access to information on procurement: IFAD will work with other development partners to strengthen the computerization of procedures, in particular by systematizing the use of the Integrated Public Procurement Management System (SIGMAP) by contracting authorities, which can help improve the collection and publication of statistics		
Accountability and transparency		
Risk: The Procurement Perception Index published by TRANSPARENCY INTERNATIONAL for 2019 is 41 points / 100	M	M
Mitigations: A new state institution has just been set up to strengthen the fight against corruption (High Commission for the Prevention of Corruption, created by law in April 2020)		
Capability in public procurement		
Risk: General quality of documents produced by the procurement department: If we refer to the summary report of the Audit of public contracts carried out by the ARMP under the 2011 to 2014 management, with regard to the Ministry in charge of Agriculture, the contracts for which the tender documents are incomplete or poorly prepared represent 66.67% of the sample examined. Separation of procurement and financial management functions: The financial functions are generally performed by the Administrative and Financial Director (DAF), while the contracts are prepared by the technical services and the PRMP. However, among the staff making up the PRMP (Annex 3 of the 2019 activity report of the PRMP), a member of the DAF is a member of the Procurement Unit of the Ministry, which constitutes a function incompatible with that of a member of the DAF. In addition, the decree relating to the PRMP and the CPMP provides that, for each procurement procedure, the Financial Director of the structure concerned or his representative, and a lawyer or the SPM are members of the CPMP.	M	M
Mitigations: General quality of documents produced by the procurement department: The recruitment of a Procurement Specialist at the Project Coordination Unit level will improve the quality of the files to be submitted to the PRMP Separation of procurement and financial management functions: The project will mitigate the consequences of the provisions of the regulatory texts relating to the Procurement Unit of the Ministry by i) appointing a representative of the RAF rather than the RAF itself, and ii) by avoiding appointing the SPM.		
Public procurement processes		
Risk: Bid opening to take place for advertised contracts and within one hour of receipt of bids: The opening takes place systematically 30 minutes after receipt of tenders. But for Consultant contracts, this is still not observed Sending of the bid opening report to the tenderers: The regulations clearly prescribe the sending of the minutes to the tenderers. In practice, instead of the shipment, bidders are asked to come and collect it, which they do not all do Bid evaluations carried out by a suitably qualified ad hoc evaluation committee: the summary report of the contract audit carried out by the ARMP under the 2011 to 2014 managements, indicates, with regard to the the Ministry in charge of Agriculture, that the contracts for which irregularities were noted in the appointment of members of the tender analysis subcommittee represent 28% of the markets examined Responsiveness based on the criteria set out in the tender dossier for the evaluation of tenders: The summary report of the contract audit carried out by the ARMP for the 2011 to 2014 management, indicates, with regard to the Ministry in charge of Agriculture, that 44% of the contracts examined were badly awarded	M	M

<p>Mitigations: Bid opening to take place for advertised contracts and within one hour of receipt of bids: The Procurement Specialist will ensure the rigorous application of this provision (30 minutes after receipt of tenders)</p> <p>Sending of the bid opening report to the tenderers: The Procurement Specialist will ensure the systematic transmission of the bid opening minutes to the bidders by the PRMP</p> <p>Bid evaluations carried out by a suitably qualified ad hoc evaluation committee: The support of the competent government technical services for the procurement of infrastructure contracts can help mitigate this finding</p> <p>Responsiveness based on the criteria set out in the tender dossier for the evaluation of tenders: The recruitment by the project of a qualified Procurement Specialist who will support the evaluation commissions will help mitigate the risk.</p>		
<p>Financial Management</p>		
<p>Overall</p>		
<p>Risk:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation and staffing : Staff in the 3 PMUs is not sufficient in number or qualifications to ensure an efficient financial management of the Program 2. Budgeting: The weak financial supervision of the program by the relevant technical departments and poor understanding of IFAD’s procedures could potentially affect the program implementation. 3. Funds flow/disbursement arrangements: The weak financial supervision of the program and poor understanding of IFAD’s procedures could potentially affect the program implementation. 4. Internal controls: The weak financial supervision of the program and poor understanding of IFAD’s procedures could potentially affect the program implementation. 5. Accounting and Financial Reporting: the reporting needs may not be met by the program and accounting standards are not in line line with IFAD requirements; 6. External audit: An external audit will be carried out timely by an External Auditors (folliwng IFAD’s proceduers). 	<p>H</p> <p>H</p> <p>H</p> <p>H</p> <p>H</p> <p>H</p>	<p>S</p> <p>S</p> <p>S</p> <p>S</p> <p>S</p> <p>S</p>
<p>Mitigations:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation and staffing: The regional unit will be reinforced with the recruitment of a financial analyst and will be base21.d in an organisation that has a great experience of delaing with development projects and meeting the needs of international development partners. In Togo a full PMU will be recruited on a competitive bases while in Benin the ProCAR PMU, which has a gret experience with IFAD requirements and procedures will be reinforced to better manage Program activities. 2. Budgeting: The program staff in both two countries will be trained on budget planning and financial management and participating in workshops that IFAD will organize at national / regional level qualified staff; technical assistance 3. Funds flow/disbursement arrangements: The Project Management Units (Coordinators, RAF, Accounting) will be intensively trained in administrative and financial training. During the first 2 years of project implementation, the Regional Technical Unit will facilitate and provide International Technical Assistance on financial planning and management periodically. A designated account will opened for each financier and the project will perform account reconciliations on a monthly basis. Disbursement arrangements will be in line with IFAD manuals and procedures. 4. Internal controls: in the PMU organigram and structure, the Project design will include PMUs an Internal Auditors Unit who will be in charge to oversight the regular adoption of procedures and process assuring implementation. Government Auditors (Inspection Generale) of Ministry of Economy and Finance will carry out regular administrative and financial audits. 5. Accounting and Financial Reporting: All PMUs will prepare interim and annual reports directly throught their accounting software which will be purchased and set up in order to meet all IFAD reporting requirement. PMU staff will be trained to the use of this software and financial reports will be reviewed at IFAD level to ensure their quality. Both countries use SYSCOHADA accounting standards which will aso apply to this program and are acceptable to IFAD. 6. External audits: IFAD’s FMD will provide close supervision and oversight of the ToR and of the (international) selection recruitment process of external auditors: 		
<p>Environment, Social and Climate Impact</p>		
<p>Biodiversity conservation</p>		

Risk: Togo and Benin experience environmental degradation and fragile ecosystems. Activities especially related to the agriculture production could lead to degradation of forest habitats contributes to the drying up of springs and watercourses and causes soil degradation due to erosion.	M	M
Mitigations: The programme has developed a comprehensive SECAP note and an ESMF that propose some mitigation measures. For example, the Program will support the creation and regeneration of community forests that will play a key role in reforesting source heads and stream banks and limiting erosion by increasing soil infiltration capacity and limiting in fact runoff. From an environmental perspective, the identification of PRIMA intervention sites in Benin and Togo confirms that no action will be carried out in a protected area or in a Ramsar site.		
Resource efficiency and pollution prevention		
Risk: Incitation to intensification in agriculture may lead to an inconsiderate use of chemical products having negative impacts on soils and water reserves. Current use of such chemicals are not satisfactory with a lot of loopholes in terms of protection, dosage and procedures to use chemicals by producers.	L	L
Mitigations: The program will promote sustainable management of on-farm and markets wastes and reduce an abusive use of chemicals such as pesticides and fertilizers that could potentially degrade water quality in rural areas.		
Cultural heritage		
Risk: N/A		
Mitigations:		
Indigenous Peoples		
Risk: N/A		
Mitigations:		
Community health and safety		
Risk: The COVID- 19 is a real threat for human health and people in the region. Unsafe and non-healthy working conditions Infectious and parasitic diseases may limit the nutritional status of children.	H	M
Mitigations: The program has included activities in the Social Management Plan of the ESMF to address community health and safety issues. Activities to be considered are: remote sensing tools to better understand immediate impacts of COVID 19 on food security and agricultural productivity, trainings on safe labor practices, access to more protective equipment such as masks and gloves, restrictions on workers on producer's field. Rural day cares will allow for interaction with community health services for early detection. Latrines and canteens will be built on the markets sites.		
Labour and working conditions		
Risk: No major risk identified	L	L
Mitigations: The Program has set quotas for all its activities, the attainment of which will be facilitated by prior social engineering, allowing access to a consensus on the selection of beneficiaries. Functional literacy activities for women and training for youth will improve their chances of access and success.		
Physical and economic resettlement		
Risk: N/A		
Mitigations:		
Greenhouse gas emissions		
Risk: CO2 emission from the investment is limited and would contribute to the climate change	M	M
Mitigations: FAO Exact tool will help to assess the volume of CO2 reduced or avoided and adaptation activities under this program so appropriate actions can be taken.		
Vulnerability of target populations and ecosystems to climate variability and hazards		
Risk: In the PRIMA regions of intervention in both countries, the rural populations rely on farming systems based on rice growing and horticulture in lowlands, annual crops on the lands of surrounding sub-watersheds and the use of non-timber forest products, hence their vulnerability to the effects of climate change with regard to the expected impacts on agriculture and other activities dependent on the exploitation of natural resources, is high.	H	M

Mitigations: PRIMA will seek to increase climate and environmental resilience through interventions allowing better water management, in particular through hydro-agricultural developments, the promotion of integrated and sustainable management of soil fertility, the diversification of agricultural production, the promotion of sustainable management methods for natural resources and the use of short-cycle and climate-resilient varieties, access to climate information, as well as the promotion of good practices for adapting to climate change mainly focused on sustainable management of land and water resources and compliance with climate-appropriate construction standards.		
Stakeholders		
Stakeholder engagement/coordination		
Risk: No major risk identified	L	L
Mitigations: During the design all involved economic and social stakeholders (public and private) will fully permanently associated: this inclusive process is one of the main development pillar of the program (based on the successful experience of social engineering adopted by other similar IFAD's projects in WCA , Niger, Guinea, Guinea Bissau) The program will act as facilitator and mediator between the divergent/different institutional, political, social and economic interests, mainly thanks to permanent dialogue the structured and organized Civil Society Institutions and Organisations (including public central and local administrations, Farmers and Producers Organizations, Unions of Traders/Transport, IMF, NGOs, CBOs, Women and Youth Cooperatives, Water Users Associations)		
Stakeholder grievances		
Risk: Possible exclusion of certain groups within communities due to the monopolization of program benefits by certain categories of beneficiaries that will lead to stakeholder grievances.	M	L
Mitigations: The program will pay particular attention of targeting strategy to make it more inclusive and ensure that stakeholder grievance is well reflected in SECAPE note and monitored. Rating moderate		
OVERALL	M	M

Stratégie détaillée de retrait

La stratégie de retrait du PRIMA se précise par composantes

Composante 1

L'ingénierie sociale rassemblera tous les acteurs et intervenants des marchés et de leurs zones d'influence au sein des corridors régionaux pour convenir des différentes problématiques pour s'assurer que les infrastructures appropriées seront conçues et réalisées afin d'améliorer les conditions de développement économique de chaque entité avec le marché en son centre. C'est aussi à travers cette ingénierie sociale que des structures autonomes de gestion des infrastructures émergeront en collaboration avec les autorités locales dans un cadre de partenariat public-privé. L'émergence d'une société civile organisée en milieu rural composée de tous les acteurs de marchés, des producteurs, commerçants, entrepreneurs (jeunes et femmes) etc...est un gage de durabilité.

Le projet réhabilitera les infrastructures économiques rurales afin de faciliter les transactions commerciales et donc améliorer les flux des produits agricoles vers les marchés de demi-gros et marchés hebdomadaires existants au sein de corridors sous-régionaux. La maintenance des pistes de désenclavement en lien avec les marchés reposera sur les groupes d'entretien des pistes qui sont partie intégrante des plateformes multiacteurs de marché. La gestion de ces marchés prévoit les coûts de maintenance des installations économiques et d'entretien courant des pistes pour garantir la durabilité des investissements. L'approche participative au sein des corridors régionaux dans le processus d'identification des sites, des axes de provenance des produits agricoles, de conception des plans d'infrastructures économiques, d'implication des services techniques déconcentrés dans la mise en œuvre, est gage de durabilité.

Composante 2

Les actions d'aménagement durable des sous-bassinsversants et des bas-fonds/plaines bénéficieront d'une forte appropriation communautaire étant donné que les producteurs et productrices participeront directement à l'identification des problèmes et aux prises de décisions relatives aux options d'aménagement et aux types de pratiques agricoles à promouvoir. Cette participation des producteurs et productrices constitue un gage de durabilité pour que les bonnes pratiques perdurent au delà de la fin du Projet d'autant plus que l'accompagnement de ces processus sera renforcé par les Association d'usagers de l'Eau et des Ressources Naturelles qui seront créées et renforcées dans le cadre du Programme.

Le développement de modèles agricoles axés sur une meilleure maîtrise de l'eau et plus résilients au risque climatique (agroforesterie, maraichage, riziculture) apporteront des bénéfices économiques sur le long terme aux producteurs/rices grâce aux arbres plantés sur les terres de plateaux qui produiront des fruits et contribueront à la fertilité des sols (légumineuses) pendant de nombreuses années au delà de la fin du Programme.

La diffusion des bonnes pratiques agricoles résilientes au changement climatique s'appuiera sur le dispositif de répliation et diffusion des améliorations techniques, de pair à pair entre producteurs (Champs Ecole Paysan), appuyé par les ONG, les Services Techniques de l'Agriculture et les plateformes d'organisations de producteurs (nationaux et régionaux) ; ce qui permettra une adoption large des innovations indépendamment et au delà du cadre du PRIMA.

Le renforcement des capacités en matière de nutrition des partenaires de mise en œuvre, dont les plateformes d'organisations de producteurs, ainsi que les services techniques centraux et déconcentrés, est crucial pour assurer une continuité des actions, une valorisation et une mise à l'échelle des acquis et expériences. Les progrès nutritionnels couplés aux efforts d'autonomisation des femmes et égalité de genre seront un important facteur dans les stratégies de transition et sortie du projet. Les actions nutrition étant mises en œuvre dans une logique d'intervention durable (création de marchés, renforcement des connaissances, production plus diversifiée et production pilote de farines

infantiles) devront être à même de s'auto-générer et poursuivre, en contribuant à l'économie réelle des deux pays.

Composante 3

Les deux autorités de haut niveau (ministères) se réuniront régulièrement pour suivre les progrès et éventuellement identifier les principaux problèmes de politique sectorielle qui peuvent être résolus conjointement dans le cadre régional de la CEDEAO. Les OP nationales des deux pays (PNOPPA et CTOP) ainsi que le ROPPA auront également l'occasion de formuler des positions communes pour alimenter ce dialogue politique multipartite. En outre, l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA), dont le mandat est de remplir ce rôle au sein de la CEDEAO, a été identifiée comme partenaire de mise en œuvre clé qui fournira à l'organisme régional les résultats, les enseignements et les notes d'orientation.

L'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA), dont le mandat est de faciliter la mise en œuvre des projets et programmes qui concourent à l'opérationnalisation de l'ECOWAP assurera la coordination des activités de cette sous-composante en étroite collaboration avec les 2 UGP. L'équipe de l'Unité Régionale d'Appui Technique régionale (ARAT) assurera la mise en œuvre des activités et de leur arrimage du programme aux priorités de la politique agricole régionale.